

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS DERIGER, Président  
MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131  
ENTRE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET DE  
CONTOURNEMENT À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 16 mai 2007 à 19 h 00, à la  
Salle communautaire de  
Notre-Dame-de-Lourdes (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| <b>MOT DU PRÉSIDENT</b>             | <b>1</b>   |
| <b>M. LOUIS DERIGER, Président:</b> | <b>1</b>   |
| <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>         | <b>7</b>   |
| <b>M. YANICK BOUCHER :</b>          | <b>7</b>   |
| <b>MME CLAUDE BAILLARGEON :</b>     | <b>8</b>   |
| <b>M. LUC STE-MARIE:</b>            | <b>34</b>  |
| <b>MME FLORENCE PAUQUAY:</b>        | <b>42</b>  |
| <b>M. RAYMOND CARBONNEAU:</b>       | <b>50</b>  |
| <b>M. BRUNO ARCHAMBAULT :</b>       | <b>89</b>  |
| <b>MME CHANTAL CHARRETTE:</b>       | <b>92</b>  |
| <b>M. GUYLAIN BARIL:</b>            | <b>102</b> |
| <b>M. VINCENT BENNY:</b>            | <b>110</b> |
| <b>M. GILLES FRÉCHETTE:</b>         | <b>127</b> |
| <b>MME LINDA CHAMPAGNE:</b>         | <b>135</b> |
| <b>M. BENOIT FONTAINE:</b>          | <b>138</b> |
| <b>M. DANIEL ARSENAULT:</b>         | <b>143</b> |
| <b>M. PIERRE CARBONNEAU:</b>        | <b>148</b> |
| <b>M. CLAUDE GAGNON :</b>           | <b>156</b> |

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. LOUIS DERIGER, Président:

5

Donc, bonsoir. Bonsoir, mesdames et messieurs, merci d'être ici ce soir pour cette troisième séance de la Première partie de l'audience publique portant sur les projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois et de contournement à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports.

10

Alors, mon nom est Louis Deriger, je préside cette commission. Je suis également accompagné de madame Lucie Bigué, à ma gauche, commissaire.

15

Alors, je vous rappelle que la Première partie, donc celle que nous faisons actuellement, est consacrée aux questionnements, donc aux questions sur le projet, sur les deux projets, questions qui s'adressent soit au promoteur soit aux personnes-ressources, pour l'ensemble du dossier. Vous vous adressez toujours au président pour poser vos questions et moi je m'assurerai d'avoir les réponses, soit de la part du promoteur ou de la part des personnes ressources.

20

Je rappelle que le registre est ouvert. Donc, les gens qui veulent poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et j'appellerai les gens selon leur ordre d'inscription.

25

Je rappelle également que, à chaque fois que vous vous présentez ici, à la table des participants, vous aurez droit à une question. Donc, on permet une intervention, une question, sans sous-question et on vous demande d'éviter le plus possible les préambules, à part le fait que si jamais ces préambules-là servent à bien comprendre la question qui nous est posée.

30

J'aimerais aussi signaler que, cet après-midi, on a eu une séance avec le promoteur, les personnes-ressources et les participants. Alors, il y a différents thèmes qui ont été abordés, alors je fais juste vous rappeler, vous indiquer un peu les thèmes qui ont été soulevés.

35

On a discuté d'eau potable, donc, toute la question de l'eau, la question des risques de contamination, de déversement, des sels de voirie, toutes ces questions-là, on a discuté passablement de cet aspect pour ce qui est du contournement.

40

On a également examiné toute la question de ce qui concerne l'aménagement, en termes d'aménagement, donc, ce que je veux dire, c'est toute la question de la zone d'expansion urbaine, les intentions de la Municipalité vis-à-vis, en fait, ses orientations d'aménagement, si on veut, pour ce qui est de la zone commerciale ou d'expansion urbaine, un peu pour atténuer les impacts du milieu, sur le milieu économique dans Saint-Félix-de-Valois.

45

Il y a eu également des questions sur le bruit. Donc, on a regardé la politique du bruit routier, on a regardé les mesures d'atténuation que le Ministère prévoyait.

Également, il y a eu des questions qui ont eu rapport à la circulation. Donc, entre autres, des questions sur le carrefour giratoire, pour ce qui est de St-Félix. On a aussi eu des discussions sur la question des feux de circulation, donc, la question du feu pour le Rang Ste-Rose, et aussi tous les accès, donc les accès aux commerces et également les accès de la zone que je pourrais appeler du marché aux

50 puces, donc, de St-Félix, donc la voie de desserte et toute la façon que ce secteur-là serait réaménagé avec le projet d'élargissement.

55 Donc, essentiellement, ce sont les thèmes qu'on a couverts. C'est sûr qu'il y a eu d'autres discussions aussi, mais pour, enfin, vous informer sur qu'est-ce qui a été discuté. Alors, quand vous allez poser des questions sur ces sujets-là et bien on pourra en même temps faire un petit rappel et puis approfondir un peu plus pour certains thèmes.

60 Donc, j'aimerais peut-être, avant qu'on débute avec les inscriptions, avant le questionnement, faire peut-être un suivi avec vous, monsieur Barabé, du ministère des Transports, est-ce qu'il y a des informations additionnelles que vous pouvez nous communiquer ou des documents qui ont été déposés depuis cet après-midi?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

65 Oui, et bien j'aurais une petite correction à apporter dans la liste des documents qu'on avait mentionnés.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

70 Allez-y.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

75 On avait mentionné la localisation des puits d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes, on l'avait déposé en 11 copies, mais effectivement, elle fait déjà partie de l'étude d'impact dans la partie **Réponses aux questions et commentaires**, cette localisation-là, ça fait qu'on ne l'a pas déposée.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

80 Mais le document, donc, le document il existe, il est dans les documents?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Il existe dans les documents qui sont déjà à vos bureaux, dans la politique d'impact.

85 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Je pense qu'il y a aussi, je pense, si je ne me trompe pas, une analyse aux 4 puits, je pense, dans ce document-là.

90 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, c'est ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

95 Maintenant, au niveau des ministères, madame Dallaire, est-ce qu'il y a des documents, une

information additionnelle à nous communiquer?

**MME DANIELLE DALLAIRE:**

100

Pas de nouveaux documents.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

105

Monsieur Chatagnier?

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

110

Non.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Locat?

115

**M. GILLES LOCAT:**

Non.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

120

Non plus. La MRC, monsieur Ouellet?

**M. JEAN OUELLET:**

125

Non, non plus.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Laramée?

130

**M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Non plus, merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

135

Je pense que je vais toujours avoir de la difficulté avec votre nom, monsieur Bélanger, est-ce que...

140

**M. MARCEL BÉLANGER :**

Non.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

145 Monsieur Pilon, bienvenue. Donc, vous êtes ici ce soir, en fait, monsieur Sirois, je pense, ne peut pas être présent pour une partie de la soirée. Donc, vous êtes en remplacement, si on veut, pour une partie.

**M. PILON :**

150 C'est ça, je vais le remplacer pour une heure ou deux parce qu'il est obligé d'être à St-Félix-de-Valois à cause d'un travail, mais s'il y a des questions, pour ma part, je vais prendre note et puis la réponse viendra un peu plus tard.

155 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Gagnon, de Notre-Dame-de-Lourdes, est-ce que vous avez des...

160 **M. SYLVAIN GAGNON :**

Pas pour l'instant.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

165 Pas pour l'instant. Monsieur Adam.

**M. SERGE ADAM :**

170 Non, pas de nouveaux documents.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Lévis.

175 **M. JEAN-FRANÇOIS LÉVIS :**

Non plus.

180 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non plus.

185 Dans la salle donc, je rappelle qu'on a aussi des personnes qui sont avec nous, du ministère de la Culture et des communications, monsieur Jacques Geoffroy. Également, nous avons, pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre-Olivier Quesnel et monsieur Xavier Bernard, est-ce que vous êtes..., oui. Également, pour le ministère de la Sécurité publique, monsieur Paul Lefebvre et, pour ce qui est du ministère des Ressources naturelles et de l'énergie, et de la Faune, excusez-moi, pour le secteur forêts, monsieur Bonin, monsieur Serge Bonin, et madame Chantal Côté à l'arrière. Merci beaucoup.

190 De votre côté, est-ce qu'il y a des documents, des informations additionnelles? Ça va. Merci.

195

Donc, je vous rappelle aussi que tout ce qu'on dit en audience, tout ce qui est dit est enregistré. Donc, vous aurez les transcriptions une semaine environ, une semaine après la Première partie de l'audience publique.

200

Également, nous avons aussi un sondage, donc, pour les services que nous rendons. Donc, il y a des formulaires à l'arrière. Donc, si vous voulez faire votre appréciation du travail de la commission, donc on apprécierait d'avoir vos commentaires et votre évaluation.

205

Donc, sans plus tarder donc, on va poursuivre avec la liste des gens qui étaient inscrits hier. Donc, je vais les appeler dans l'ordre d'inscription et on va poursuivre.

Monsieur Barabé, vous avez une information à me communiquer.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

210

C'est que, cet après-midi, il y avait deux questions qui avaient resté en suspens, au niveau du bruit entre autres.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Avez-vous les réponses?

215

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On a les réponses.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

220

Donc, si vous pouvez peut-être...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

225

Et il y avait les courbes isophones, qu'on se demandait si c'était avant ou...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

230

Avant les mesures.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est, on tient compte des mesures d'atténuation.

235

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

240

Les buttes antibruit. Ça fait que ces courbes-là représentent bien après, si on veut, après construction.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

245

O.k. Donc, la courbe 155 qu'on voyait, en fait, on voyait quand même que les résidences qui sont situées directement, qui sont affectées, les lots qui ne sont pas construits, mais qui sont directement adossés...

250

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ils sont à l'intérieur, entre le 55 et le 60.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

255

Entre le 55 et le 60.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

260

Puis c'est l'évaluation qu'on a faite avec les mesures d'atténuation.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

265

Et ce mur de, et le mur, je dis, le talus, est-ce que là, à ce moment-là, il est prévu à quelle hauteur, est-ce que, on parlait de 3 mètres je pense dans l'étude?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

270

Aux alentours, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Aux alentours de 3 mètres.

275

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

280

Il peut y avoir encore, j'imagine, des ajustements?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

285

Oui oui, oui oui, il peut y avoir des ajustements parce que, quand même, le profil final de notre route n'est pas, il n'est pas définitif. Il peut varier un petit peu, parce qu'il faut tenir compte, on est dans la zone de protection de la nappe d'eau, ça fait qu'on peut être obligé de varier un peu nos profils, mais ça, ça va être ajusté, mais c'est sensiblement à cette élévation-là que ça devrait être.



290 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Est-ce que...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

295 Il y avait l'autre question, au sujet de la bretelle d'accès du côté nord, près de la rue du Portage.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

300 Oui.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Vous demandiez si le niveau de bruit, on avait tenu compte de la...

305 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Du débit.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

310 ... du débit, génération de trafic qu'il y avait sur la bretelle? Oui, ça a été, on en a tenu compte dans l'évaluation.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

315 C'est parfait. Alors, merci beaucoup.

Donc, pour poursuivre donc, je vais appeler les gens qui étaient inscrits hier soir, pour poursuivre la liste que nous avons. Donc, je vais appeler monsieur Yanick Boucher.

320 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

325 Bonsoir.

**M. YANICK BOUCHER :**

330 Bonsoir. Vous avez parlé hier soir d'un processus d'accompagnement avec la Municipalité, c'est pour les questions économiques un peu, au nom de la Chambre de Commerce de St-Félix, je voudrais savoir, je voudrais connaître le processus complet et son contenu, étant donné que nous représentons 128 commerces et que nous ne détenons pas les informations de nos élus municipaux ou, en tout cas, mettons que la communication est moins bonne un peu.

335 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Monsieur Barabé, je pense que, hier, vous nous avez annoncé qu'il y aurait une possibilité d'une présentation de votre experte ou expert au niveau économique; est-ce que votre présentation peut répondre à cette question, en partie?

340

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, je pense qu'elle peut répondre en partie à ce questionnement.

345

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que c'est une, la durée de, est-ce que c'est long comme...

350

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Environ... oui, c'est sûr que ça donne l'objectif, qu'est-ce qu'on, mais ça ne donne pas l'état des discussions à aujourd'hui avec les...

355

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non non, mais...

360

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... mais ça donne une bonne idée de l'orientation qu'on veut donner...

365

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, monsieur Boucher, ce qu'on pourrait faire c'est demander au Ministère de nous présenter son étude sur les questions économiques et, suite à ça, on pourra reprendre la discussion avec vos questions. Alors, ça vous va, est-ce que vous êtes préparé pour le faire immédiatement?

370

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui oui, je pense que ce serait une bonne entrée de jeu pour préparer la discussion.

375

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, madame, vous vous présentez pour les transcriptions et puis...

380

**MME CLAUDE BAILLARGEON :**

Bonsoir. Je me nomme Claude Baillargeon, de la compagnie Tecslut. Nous avons préparé une petite présentation pour vous parler des impacts sur l'activité économique, principalement sur les commerces.

Nous allons, premièrement, vous parler, en premier lieu, du projet d'élargissement et, en second lieu, du projet de contournement.

385 Au sujet de l'élargissement, il y a eu une enquête qui a été faite auprès des commerces en 2000, qui avait deux objectifs. Premièrement, de caractériser le milieu commercial dans la zone d'étude restreinte, c'est-à-dire le long de la route 131 et, également, d'identifier les impacts anticipés par les commerces.

390 Ça s'est fait sous la forme d'une enquête personnelle auprès des commerçants qui étaient le long de l'axe à ce moment-là. À cette date, sur un total de 34 commerces recensés, 29 ont répondu, soit un taux de réponse de 85%, ce qui est très bon. Il y a un inventaire visuel qui a été fait en 2003, pour voir l'évolution des commerces et il y a un autre dénombrement qui a été fait la semaine dernière.

395 La typologie des répondants qui avaient participé à l'enquête en l'an 2000 est la suivante. On a séparé les commerces en deux types de commerces, soit les commerces qui sont sensibles au transit, c'est-à-dire les gens qui sont de passage, et les commerces qui sont jugés non sensibles au transit.

400 Donc, dans la partie commerces sensibles au transit, on parle surtout des restaurants, alimentation, divertissements, les services divers comme, on pense souvent aux dépanneurs, aux petits restos qui vendent des frites ou aux endroits où les gens de passage arrêtent. On parle aussi de services reliés à l'automobile, c'est-à-dire station service, réparation de voiture, mécanique générale.

405 En l'an 2000, ceux qui ont répondu à l'enquête, il y avait 35% des répondants qui faisaient partie de ces commerces sensibles au transit, qui sont généralement ceux qui sont le plus affectés quand il y a un contournement. La plupart des études, je vais en parler un peu plus tard, qui ont été faites à travers le monde, parlent toujours de contournement plutôt que d'élargissement.

410 Dans la catégorie des commerces non sensibles au transit, on retrouve les commerces de biens qu'on appelle réfléchis, c'est-à-dire les choses qu'on achète en comparant avant de faire un achat. Donc, si je fais un gros achat, comme m'acheter une voiture ou m'acheter un sofa ou m'acheter un lave-vaisselle, je n'irai pas impulsivement acheter au premier commerce venu, je vais réfléchir, je vais comparer, je vais faire plusieurs magasins, je vais y penser deux fois.

415 Il y a également des services industriels. Donc, ça peut être des petites industries. On a également mis dans cette catégorie les fermes avicoles de la région. Il y a des services professionnels, comme des comptables, des banques, des choses comme ça, pour un total ici de 65% des commerces. Donc, on voit qu'il y a une plus grande proportion de commerces qui sont non sensibles au transit que l'inverse.

420 De quelle façon est-ce que ces commerces ont évolué entre 2000 et 2007? Ici, on parle de, j'ai parlé de typologie des commerces parce que nous n'avons pas enquêté les commerces en 2007. On a simplement fait un recensement. On voit que les proportions ont varié un peu. Les commerces qui sont sensibles au transit sont donc passés de 35% à 29,4%. On retrouve donc un peu plus de 70% maintenant des commerces non sensibles au transit. C'est l'évolution qui a eu lieu dans les sept dernières années.

Si je vais trop vite, vous pouvez me ralentir.

430 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non, ça va bien.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

435           Quels avaient été les résultats de l'enquête en l'an 2000?

En l'an 2000, premièrement, la grande majorité des commerçants était au courant déjà du projet, donc on suppose que les 76% qui étaient au courant en l'an 2000 ont dû augmenter depuis, étant donné qu'on se retrouve en 2007, beaucoup plus tard, qu'il y a eu beaucoup d'avancement dans le projet.

440           La deuxième catégorie c'était les pourcentages de commerçants qui pensaient qu'il y aurait un impact sur leur divers types de clientèles. Ce qu'on voit au tableau c'est que, à ce moment-là, 75% des commerçants anticipaient qu'il y aurait un impact sur leur clientèle de villégiature, 20% anticipaient un impact sur leur clientèle extra régionale et un peu plus de 60% anticipaient un impact sur leur clientèle régionale.

445           Quelle était la mesure de cet impact?

450           J'aimerais souligner que c'est toujours une perception, étant donné que le projet n'a pas encore eu lieu. En termes de chiffre, ce à quoi les commerçants qui ont répondu s'attendaient, c'est qu'il y aurait une baisse de leur clientèle régionale de 18,8%, une baisse de leur clientèle extra régionale de 46,2% et une baisse de 23,4% de leur clientèle de villégiateurs.

455           Ceci, évidemment, se traduit, sur le nombre de personnes travaillant dans les commerces, ainsi que sur le chiffre d'affaires des commerçants. Quand on leur a demandé d'évaluer quels étaient les impacts anticipés sur le nombre de personnes travaillant dans les commerces, effectivement, plus de 50% des commerçants anticipaient une baisse de l'emploi dans leur commerce. Quand on est venu à chiffrer cette baisse-là, on est arrivé à un total de 20,7 personnes, disons 21 personnes, de moins d'employés, anticipé par les commerces.

460           Quel pourcentage est-ce que ces 20 personnes-là représentaient sur l'ensemble des emplois recensés par ces commerces-là, c'était d'environ de 10,5%. Donc, une baisse de 10% de l'emploi dans ces commerces.

465           En ce qui concerne le chiffre d'affaires, la grande majorité, 58,6% des commerces anticipaient un impact sur leur chiffre d'affaires, qui a été chiffré globalement à près de 2M de dollars. Ce près de 2M de dollars-là représentait à l'époque une baisse de 9,3% du chiffre d'affaires.

470           Une des dernières questions qu'on leur a demandées c'est est-ce que vous pensez qu'il va y avoir un impact sur la valeur de leur propriété? 34,5% ont répondu oui, 27,6% ont répondu non et le reste des répondants ne le savaient pas. Quand est venu le temps de leur demander à combien ils évaluaient cette variation-là en termes monétaires, les réponses ont été très vagues parce que, en fait, les gens le savaient plus ou moins. Encore là, ce sont toujours des perceptions. Donc, c'est beaucoup plus difficile pour quelqu'un d'évaluer de combien il pense que la valeur de sa propriété va être affectée.

475           C'est sûr que dans un projet, soit d'élargissement ou de contournement, on va bouleverser quelqu'un, il va y avoir des impacts positifs et des impacts négatifs, et on ne voudrait pas oublier qu'il y a certainement des impacts positifs, qu'on peut résumer comme, forcément, étant la création d'emploi dans la région au moment de la construction et, évidemment, les entrepreneurs vont acheter des biens et

480 services dans la région, ce qu'on appelle des retombées économiques. On pense aussi qu'il y aura un  
essor économique apporté par un réseau routier plus efficace et mieux structuré.

Enfin, comme mes autres collègues en ont parlé hier et aujourd'hui, une meilleure fluidité des  
trafics, les gens de circulation nous l'ont démontré et je pense qu'il y a encore d'autres présentations qui  
485 peuvent le faire, qui réduisent les temps de parcours et, donc, les coûts de transport des usagers. Plus  
ça nous prend de temps, plus on consomme de l'essence, plus on perd de temps. La valeur du temps  
des individus ayant une valeur économique.

Dans l'étude d'impact, les mesures d'atténuation proposées sont les suivantes : C'est de  
490 développer une stratégie d'affichage et de signalisation, de concert avec les autorités municipales, les  
entrepreneurs et les commerces concernés, pour atténuer les effets de la modification des accès aux  
entreprises, je pense qu'on en a parlé un petit peu plus en détail précédemment. Ou, encore, la perte de  
visibilité, due à la présence de la glissière rigide en béton.

495 Supporter les initiatives municipales et privées qui cherchent à mettre en valeur les terrains ou  
les bâtiments vacants en bordure de la route ou, encore, qui vise le changement de vocation de certains  
commerces. Je pense que là on arrive dans la clé de la question de monsieur. Je vais laisser les gens  
plus, qui sont en négociation ou qui ont entrepris des discussions avec la Ville, peut-être élaborer sur ça.

500 Et on pense aussi examiner la possibilité de récupérer des résidus de terrain pour lesquels des  
bâtiments auront été acquis du côté ouest, afin qu'ils puissent servir à l'aménagement de certaines  
facilités aux commerces. Donc, comme par exemple, des aires de stationnement.

Le programme de suivi proposé, il y a eu des questions sur ça un petit peu plus tôt dans la  
505 journée, proposé dans l'étude d'impact comprend d'évaluer l'impact économique en phase de réalisation  
du projet, en évaluant combien de biens et services vont être achetés dans la région et en faisant une  
enquête auprès des commerces.

On propose aussi d'évaluer l'impact après la première année d'ouverture et après la deuxième et  
510 la troisième année d'ouverture. Donc, trois ans après la fin de la réalisation des travaux. Donc, faire un  
suivi, encore, auprès des commerces, pour voir qu'est-ce qui se passe après. Pour l'instant, au Québec,  
à ma connaissance, il n'y a jamais eu de suivi qui a été fait après.

Je sais que nous, présentement, on fait un suivi pendant la construction pour l'autoroute 73, dans  
515 la Beauce, et que la construction se termine cette année, et que les trois prochaines années, il va y avoir  
effectivement un suivi qui va être fait des commerces après. Parce que c'est bien beau de demander aux  
gens qu'est-ce qu'ils pensent qui va arriver avant que le projet se fasse, mais c'est une bonne idée de  
suivre après, chose qui se fait couramment ailleurs dans le monde.

520 Finalement, on va documenter les initiatives et les activités de planification des autorités  
municipales et regroupements d'affaires visant à valoriser le secteur commercial, et tout ça va être mis  
dans un rapport d'évaluation synthèse qui va regrouper les évaluations réalisées avant, pendant et après  
l'élargissement de la route 131. La même chose va se faire pour le contournement.

525 Quand on arrive au contournement de Saint-Félix-de-Valois, il n'y a pas eu d'enquête auprès des  
commerces telle quelle qui a été faite, mais en 1997, il y avait 63 commerces avaient été dénombrés, on  
les a, encore une fois, catégorisés dans les deux catégories sensibles et non sensibles au transit. On

530 voit que, en 1997, il y avait 54% des commerces qui n'étaient pas sensibles au transit et donc 46% qui l'était.

535 La semaine dernière, on est allé refaire un dénombrement, on a dénombré 59 commerces dont, cette fois-ci, 34%, pardon 57,6% étaient peu sensibles au transit et 42,4% sensibles au transit. Donc, on voit qu'on a eu une légère baisse des commerces qui sont sensibles au transit, le même phénomène qu'on voit, qu'on a vu dans l'élargissement tantôt.

540 Qu'est-ce qu'on peut dire au sujet des impacts? Évidemment, là ce sont des choses qui se sont faites, étant donné qu'il n'y a pas eu d'enquête, on se base sur les études qu'on voit dans la littérature, généralement. Donc, pour l'ensemble des commerces, en fonction de projets similaires, on estime une baisse moyenne du chiffre d'affaires de 15%, pouvant atteindre au maximum 30%, pour les commerces les plus vulnérables.

545 Mais l'autre pendant, comme on l'a dit tantôt, c'est qu'un projet comme celui-ci peut apporter, effectivement, de la création d'emploi, des retombées économiques, une meilleure fluidité des trafics et, dans ce cas-ci, un centre-ville dégagé du trafic lourd et, donc, plus attrayant et propice à la venue de touristes ou d'activités récréotouristiques.

550 Les mesures d'atténuation mentionnées dans l'étude d'impact incluent un réaménagement de l'environnement du centre-ville, pour créer un cadre agréable et invitant les touristes à s'arrêter. Fournir des voies d'accès à la VDC, voie de contournement, au centre-ville. On a vu sur les plans, un peu plus tôt, qu'il y en avait deux, si je ne me trompe pas, et de développer, encore là, encore une fois, une stratégie d'affichage et de signalisation, encore de concert avec les autorités et, idéalement, avant que le projet se fasse, pour atténuer les effets des modifications des accès, encore une fois, et/ou la perte de visibilité.

555 On retrouve ici le même programme de suivi qu'on avait précédemment pour le projet d'élargissement. On a aussi, on doit également ici documenter les initiatives et les activités de planification des autorités municipales, les regroupements d'affaires, visant à valoriser le secteur commercial.

560 Juste pour faire un petit tour, ce ne sera pas très long, qu'est-ce que les autres études dans le domaine nous disent? J'aimerais souligner que c'est vrai que l'Europe ce n'est pas ici et que les États-Unis ce n'est pas ici, mais aux États-Unis, ils ont vraiment une littérature extrêmement riche sur le sujet, il y a eu énormément de petites et moyennes villes contournées, quand on dit petites, on passe de 300 à 30 000 habitants, donc ils ont vraiment, il y a vraiment une gamme énorme de villes qui ont été contournées et étudiées.

570 Qu'est-ce qu'on, quelle conclusion peut-on tirer de ces études? C'est que, généralement, sans vouloir sous-estimer ou mettre de côté le fait que c'est certain que certains vont souffrir plus que d'autres, en général, les commerces ont tendance à surestimer les impacts négatifs des contournements. Pourquoi? Parce qu'ils surestiment leur clientèle de transit. Donc, dans certains autres projets, ce qu'on fait c'est qu'on enquête non seulement les commerçants, mais également la clientèle de ces commerces et, souvent on s'aperçoit qu'il y a une grande différence dans les proportions, perçues par les commerçants et actuelles, les vraies.

575 Les baisses généralement observées ne dépassent pas 10%, et ce, seulement pour les

commerces qui desservent une clientèle de transit.

580 Les voies de contournement, généralement, servent d'outils de développement économique à la région. Les municipalités, ça se fait ailleurs et ça fonctionne, se servent de panneaux publicitaires et de signalisation commerciale aux entrées et le long de la voie de contournement pour assurer justement une bonne visibilité du centre-ville et des commerces qui s'y trouvent. Donc, il s'agit d'attirer la clientèle un peu plus qu'on le faisait avant, forcément.

585 Il est souhaitable que la voie de contournement ait une ou des voies d'accès au centre-ville et que ces voies-là soient localisées près, le plus près possible du centre-ville pour, justement, pallier les impacts négatifs. Souvent, les commerces ont le temps de s'adapter, ce qui fait que les impacts sont plutôt temporaires que permanents. On parle toujours de l'historique de choses qu'on a vues dans d'autres endroits.

590 Globalement, les baisses sont compensées par des hausses amenées par une croissance économique générée par une meilleure accessibilité à la région et il est important, même primordial, pour les communautés contournées d'essayer de mettre de l'avant des stratégies pour atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs.

595 En fait, dans la plupart des communautés contournées, les voies de contournement ont très peu d'impacts négatifs sur l'activité économique régionale. Les communautés plus petites, forcément, ayant plus de chance d'être affectées de manière négative. Donc, plus la municipalité est petite, plus l'impact négatif est grand.

600 À long terme, la croissance économique de ces municipalités s'est maintenue, après leur contournement. C'est l'expérience de, je vous dirais, de plus d'une cinquantaine de petites villes aux États-Unis.

605 Il y a très peu de perte d'achalandage dans les commerces, généralement. Généralement, les communautés contournées estiment que les voies de contournement ont été bénéfiques à leur ville et ces communautés, ainsi que leurs commerçants, comprennent que les voies de contournement étaient devenues nécessaires et devaient être gérées de façon proactive.

610 Alors, sur cette note, on peut donc conclure que nos projets, les deux projets, l'élargissement et le contournement, devraient avoir des impacts jugés faibles, je ne veux pas dire qu'ils sont nuls et qu'ils n'existent pas, on ne veut pas les minimiser, mais, généralement, vont se traduire par des baisses anticipées de 10% sur le chiffre d'affaires des commerces qui sont sensibles au transit dans la partie élargissement. Dans la partie contournement, on l'évalue à environ, à court terme, entre 10 et 15% pour, encore, le même type de commerces et que, à long terme, ces impacts ont tendance à s'atténuer, ils ne sont pas permanents.

620 Il est clair que les deux projets apporteront des impacts économiques positifs en termes de création d'emploi, ponctuels pendant la construction et probablement permanents pendant l'exploitation. Donc, globalement, les impacts économiques globaux devraient être positifs. Il faut rappeler que la croissance prévue de la circulation et son impact probable sur les accidents pourraient constituer, à long terme, un frein au développement économique à la région, en plus d'être peu sécuritaire et, finalement, la dynamique essentielle pour tirer profit de l'élargissement et du contournement est déjà amorcée avec les

625 intervenants de la région. Je pense que monsieur Jean-Pierre a commencé à nous dire qu'il avait déjà entamé des discussions avec les gens de la région.

Merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

630 Merci beaucoup. Peut-être juste avant de, disons, de discuter de la question du protocole d'accompagnement, donc tout ce qui se passe actuellement en discussion avec les municipalités et le Ministère, j'aimerais juste vérifier avec vous, pour ce qui est de l'élargissement, quand on parle de perte d'achalandage, ce que l'on comprend en fait c'est que le fait qu'il y a le muret au centre, si on veut, du terre-plein fait en sorte qu'il y a des accès qui sont plus difficiles, donc c'est ça qui fait la perte. Parce  
635 que, dans le cas du contournement, on comprend que c'est une déviation du trafic de transit, qui ne passera plus devant les commerces, mais dans l'élargissement, les véhicules circulent toujours dans l'axe?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

640 Oui, ils circulent toujours dans l'axe, mais l'accès est plus difficile.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

645 Donc...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

650 Dans le sens que beaucoup de gens, même monsieur Tout-le-monde circule, il va dire, ah! c'était là, tu sais, il ne peut pas y aller, et puis ce n'est pas dit nécessairement qu'il va prendre la voie de détour qu'on a aménagée, qui se situe un peu plus loin. Ce n'est pas tous les gens qui vont... Ça fait que c'est sûr qu'il va y avoir une perte d'achalandage dans une direction qui est opposée si on veut, à cause du muret infranchissable, c'est tout à fait normal.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

660 Et quand vous allez, parce que la question du muret, c'est sûr que c'est une question assez, disons, qui est au centre du projet, qui est au centre aussi des préoccupations, dans l'élargissement, est-ce que, qu'est-ce qui fait qu'il y a un muret? C'est-à-dire, est-ce que c'est parce que, à cause de la vitesse, à cause des questions de sécurité, quelle est la raison fondamentale qui fait qu'il y a un mur séparateur entre les chaussées, les voies?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

665 La raison fondamentale, c'est une question de sécurité. Une question de sécurité parce qu'on avait, pour un quatre voies, on parle toujours d'un quatre voies qu'on fait divisé, ça prend une division. On avait deux choix, soit avoir un terre-plein court, étroit ou un terre-plein large. Un terre-plein large, ça veut dire qu'on n'a pas de muret, mais on met une distance entre les deux chaussées où, normalement, un véhicule en perdition, sa probabilité est très faible d'aller frapper un autre véhicule dans le sens



670 contraire. Ça c'est un terre-plein large. Ça fait que, en prenant l'option du terre-plein étroit, ça prend une  
barrière qu'on pourrait dire infranchissable pour éviter justement ces collisions-là face à face.

Suivant toutes les expériences qu'on a présentement, je pense que ça peut être même mondial,  
c'est comme ça, on met une séparation pour un quatre voies contiguës.

675

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et ça c'est pour des vitesses supérieures à 90?

680

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Des vitesses jusqu'à 90, oui oui, à 90km/h, même je pourrais vous dire même à 70km/h, le  
danger est là.

685

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parce que, cet après-midi, on parlait de voies de virage à gauche, et là on parlait de tronçons à  
70km/h. Donc, à ce moment-là, dans ces cas-là, on n'a aucun mur et, en plus de ça, on a même une  
voie centrale. Donc, en termes de sécurité, c'est pour ça qu'on veut comprendre un peu.

690

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

O.k.

695

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je ne sais pas si vous voyez le sens de ma question?

700

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui oui oui, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

705

On a des sections à 70km où là on permet une voie centrale de virage à gauche, où on  
permettrait, c'est-à-dire, une voie de virage.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

710

Oui, la voie de virage à gauche à une intersection. Donc, on isole l'automobiliste, donc on l'isole.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

En attente, si on veut.

715

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

720

Qui est en attente. Donc, il n'a pas d'auto en face de lui qui peut, il ne dérange pas d'autos en sens contraire, il ne dérange pas d'autos qui sont en arrière de lui, il est isolé. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'on prend la circulation des deux sens, on l'éloigne, tu sais, on l'éloigne, on crée un îlot pour avoir une voie de refuge pour l'automobiliste qui veut tourner à gauche, ça fait que c'est une mesure de sécurité, on éloigne nos chaussées pour donner ce refuge-là, pour l'enlever de dedans la circulation de l'automobiliste qui lui il veut continuer tout droit.

725

Ça fait que c'est une aire de protection qu'on aménage pour l'automobiliste qui va s'immobiliser pour tourner dans une zone, ça peut être aussi bien dans une zone de, même une zone de 50km/h, des collisions arrière sont très dangereuses aussi, ça fait qu'on l'isole pour prévenir ça justement.

730

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que le Ministère a envisagé, par exemple, de réduire la vitesse, dans le secteur disons où se situent les commerces, sur tout le tronçon de l'élargissement? Est-ce que ça a été examiné de dire et bien on va faire une vitesse plus, disons 70km/h, ou peut-être moins, je ne le sais pas, pour justement éviter qu'il y ait un mur séparateur? Est-ce que ça a été regardé cet aspect-là ou si le 90km/h c'est vraiment une exigence en fonction de la vocation de cette route-là? Expliquez-nous un peu si ça a été examiné cette question-là?

735

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ce qu'on a regardé c'est, dans la section où est-ce qu'il y a les commerces, on a la section centrale ici, si on veut, à Notre-Dame-de-Lourdes, la rue Principale, qu'on a proposé l'aménagement avec une voie de virage à gauche.

740

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Une voie de virage à gauche.

745

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Dans les deux sens, où il va y avoir une réduction de vitesse. Donc, on couvre la section commerciale. Après ça, on a, si on va plus au sud, on a la section commerciale de Notre-Dame-des-Prairies qui déborde jusqu'à la salle de quilles, je pourrais dire, qui est une section commerciale, où on va aménager aussi, on va prolonger la VVG2S, la voie de virage à gauche.

750

755

Après ça, où est-ce qu'il est commercial, on n'a plus, on n'a pas vraiment de regroupement commercial, le long du parcours. C'est des, on est en milieu rural. On est dans un milieu, pratiquement pas bâti, au niveau commercial, même au niveau résidentiel, il y a des longueurs où on est dans le sens de la longueur des terres qui sont cultivées, c'est un milieu agricole de part et d'autre, donc c'est un milieu favorable à une circulation de vitesse élevée.

760

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Pour une meilleure compréhension, lorsqu'il y a une concentration de commerces, on maintient quand même la vitesse à 90km, avec un mur?

765

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, non. Non, cette section-là, on a dit...

770 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

On la baisse à 70?

775

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On la réduirait à 70 parce qu'on aménage une voie de virage à gauche dans les deux sens. C'est sûr que, s'il y avait un mur, un muret comme vous appelez, on pourrait maintenir à 90km/h, mais je ne peux pas mettre un 90km/h avec une voie de virage à gauche dans les deux sens parce que c'est dangereux, c'est des normes qu'on respecte. Par expérience, c'est risqué de faire ça.

780

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Le caractère de la route à 90km, avec le muret, est-ce que c'est une route, un statut de route nationale ou régionale?

785

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est, dans le cas ici, elle est régionale et puis ça cadre très bien dans le caractère de la route au niveau de l'environnement. On a des routes provinciales qui sont aménagées comme ça aussi. À la rigueur, ça pourrait être une route locale à quatre voies, elle serait aménagée de la même façon.

790

Le fait d'avoir deux ou quatre voies, c'est le débit de circulation qui le justifie aussi, au départ, parce que je n'ai pas le choix, tu sais, ça me prend deux voies additionnelles pour le volume de circulation anticipée sur la route 131.

795

Parce que, plus le débit augmente, sur une route à deux voies, plus le risque de comportements erratiques de la part des conducteurs qui se tannent parce qu'il y a un automobiliste en avant qui circule à une vitesse moindre, la personne est impatiente, elle prend des chances, des risques, on a des collisions frontales. On a actuellement des collisions frontales sur la route 131, on a des accidents mortels sur la route 131 et puis, plus que le volume de circulation va augmenter, plus que la gravité des accidents va augmenter aussi.

800

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Là, actuellement, est-ce que c'est une route régionale?

805

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, actuellement c'est une route régionale.

810

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

815 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

La route 131, elle est régionale.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

820 O.k. Parce qu'on la qualifie de nationale à certains endroits dans le PR3.1.b, puis d'autres fois on parle de régionale, en tout cas. Alors, c'est vraiment régional?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

825 Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

830 Alors, régional, c'est 70km à 100km?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non.

835 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ou 90?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

840 Une régionale ne peut pas dépasser 90km/h parce que la norme au niveau de vitesse est régie par le Code de sécurité routière qui dit que...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

845 C'est 50 à 80, c'est ça?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

850 C'est-à-dire qu'une route asphaltée c'est 90km/h, une autoroute est à 100km/h et une route en milieu urbain c'est 50km/h. Ce sont les normes qui régissent les vitesses sur le réseau routier dans la province de Québec, et puis une route qui n'est pas revêtue d'un pavage c'est 70km/h. Ça, c'est l'article 328 du Code de sécurité routière qui dicte les normes.

855 À part de ça, on peut mettre la vitesse que l'on veut, avec des études que l'on fait. Là, on est obligé de les inscrire dans un registre provincial, comme de quoi que cette portion de route-là, elle ne sera pas à 90, elle va être à 80, elle va être à 60, elle va être à 70.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

860 Mais le plafond c'est 90?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

865

Le plafond est 90 pour toutes les routes, je ne peux pas mettre une route régionale ou provinciale à 100km/h.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

870

O.k.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça, je ne peux pas faire ça.

875

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Parce que vous mentionniez 70 à 100km en zone rurale?

880

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, de 70 à 80... oui, en zone rurale.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

885

À 100?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

890

À 100, à 90. De 70 à 90 pour une régionale en zone rurale.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k. Parce que, dans votre document, vous parliez de jusqu'à 100.

895

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bien, pas pour une régionale.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

900

Alors là on va dire que c'est 90.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

905

Oui, c'est 90 parce que le 100km/h est réservé uniquement pour les autoroutes.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, peut-être pour revenir à la question des impacts. Donc, en fait, les impacts dans

910 l'élargissement, de 10% de commerces affectés, 10% d'emplois et tout ça, donc c'est fonction du projet, je dirais, à la phase ultime, c'est-à-dire avec le muret séparateur. La solution temporaire que vous nous avez expliquée, la voie de virage à gauche, voie du centre avec virage à gauche, pourrait faire en sorte qu'on n'ait pas ce nombre, ce pourcentage d'impact?

915 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Théoriquement, ça devrait diminuer.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

920

Diminuer.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

925

Parce que l'accès est quand même, l'accès est là. Puis même je pourrais dire, elle pourrait diminuer même si, on a deux voies actuellement et puis l'augmentation de débit fait en sorte qu'il y a des gens qui arrêtaient pour tourner à gauche, parce qu'ils peuvent le faire, ne le feront plus, parce qu'ils ne pourront pas, la circulation va être trop importante, donc ils vont continuer tout droit. Ça fait que c'est difficile à quantifier cette proportion-là, de combien de pourcentage, mais normalement ça devrait être moins. Si on refaisait l'étude avec la proposition qu'on a faite hier, je suis assuré qu'on aurait moins de 10%. De combien, je ne le sais pas.

930

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

935

J'aimerais juste, monsieur, ça s'en vient, ne vous inquiétez pas, on ne vous oublie pas, juste une question.

Madame Dallaire,, dans une solution intermédiaire, parce que là on a entendu, je pense, le Ministère nous présenter une solution temporaire qui, donc on parle d'une voie de virage à gauche centrale, qui n'est pas nécessairement le projet qui est sous examen, comment est-ce que, au niveau du décret par exemple, comment ça fonctionne? Est-ce que le Ministère peut intervenir déjà pour faire, par exemple, une solution intermédiaire, ou s'il a besoin d'un décret pour faire cette solution intermédiaire, de un? Et, s'il y a solution intermédiaire, est-ce que la journée où est-ce que le Ministère veut intervenir à nouveau pour élargir avec, cette fois-ci, un muret, est-ce qu'il doit refaire le processus d'audiences, en fait, pas d'audiences, mais le processus d'évaluation et d'examen des impacts?

940

945

**MME DANIELLE DALLAIRE:**

Tu vas répondre?

950

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bon bien, nous, c'est la première fois qu'on entend parler de la nouvelle solution.

955

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

**M. HERVÉ CHATAGNIER:**

960           Alors, ce qu'on va faire c'est qu'on va demander au promoteur de mettre à jour son étude  
d'impact et de la modifier. Puis, là-dessus, à l'intérieur de cette modification-là, il va sûrement prévoir  
que, à un certain moment donné, la phase 2 va embarquer et c'est le projet avec la phase 1 et la phase 2  
qui va être autorisée.

965           **M. LOUIS DERIGER, Président:**

          Donc, dans le fond, vous allez autoriser l'ensemble du dossier, en incluant une phase  
intermédiaire ou une phase temporaire, qui va être sous examen aussi de votre côté?

970           **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

          C'est ça.

**M. GUY D'ASTOUS:**

975

          Excusez-moi, monsieur le Président.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

980

          Oui, monsieur D'Astous.

**M. GUY D'ASTOUS:**

985

          Je pourrais apporter un éclaircissement s'il vous plaît.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

          Oui, absolument.

990           **M. GUY D'ASTOUS:**

995

          Le projet dont on parle, c'est un projet qu'on peut faire demain matin, c'est un projet qu'on a dans  
nos cartons, d'aménagement de la route existante. C'est-à-dire que, sur un court tronçon, ce n'est pas  
un élargissement, ce n'est pas un projet qui est soumis à une étude d'impact, c'est un réaménagement  
d'intersections comme on fait partout.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1000

          En autant qu'il rentre dans la liste, en fait, qui...

**M. GUY D'ASTOUS:**

          Oui, c'est ça.

1005

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... dans le fond, les normes et les kilomètres, les normes?

**M. GUY D'ASTOUS:**

1010 C'est un projet qui ne fait pas partie d'étude d'impact, c'est un projet distinct, c'est un projet qui  
est temporaire, comme on a fait des projets à Saint-Félix, de réaménagement d'intersections, on en fait  
ailleurs. Ce n'est pas un projet qui fait partie du projet de l'étude d'impact du tout, c'est une autre affaire.  
1015 Il n'y a pas de quatre voies, il n'y a pas d'élargissement, on fait juste réaménager une voie de virage avec  
un îlot. Il n'y a pas de, ce n'est pas soumis, ce n'est pas selon les critères d'étude d'impact, ce projet-là,  
en soi. En plus que c'est un projet à part, ça ne fait pas partie du projet de l'étude d'impact soumis  
aujourd'hui, c'est un projet que l'on voulait soumettre à la commission pour éclairer la commission sur ce  
qui s'en vient à court terme dans ce secteur-là, mais ça ne fait pas partie du projet qui est déposé, ce  
n'est pas dans l'avis de projet et on ne déposera pas de modifications de projet là-dessus.

1020 Si, aux yeux de la commission, nous on retirait ce projet-là, parce que nous, on en, vous  
comprenez qu'on est rendu à une étape là...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1025 Donc, vous en fait, le projet dont vous demandez un décret ou un examen, c'est le projet, à sa  
phase ultime, donc avec muret séparateur, quatre voies?

**M. GUY D'ASTOUS:**

1030 Exact. Exact, on n'a jamais considéré la phase intermédiaire corrective comme faisant partie du  
projet.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1035 Comme faisant partie du projet.

**M. GUY D'ASTOUS:**

Non.

1040 **M. LOUIS DERIGER, Président:**  
Madame Dallaire ou monsieur Chatagnier, est-ce que vous voulez réagir à?

1045 **M. HERVÉ CHATAGNIER:**

Bien, ça pourrait se faire comme ça, mais à ce moment-là il faudrait quand même que le  
promoteur nous soumette une modification au projet, juste pour... les échéanciers vont varier, on ne sait  
pas quand est-ce que le projet va débiter, ça peut nécessiter, ça peut entraîner beaucoup de choses et,  
1050 à ce moment-là, il faudrait quand même que le promoteur nous avise que le projet qui était prévu, avec  
l'échéancier prévu, a été modifié.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**



1055 Bon, écoutez, on voit qu'il y a une certaine ou une différente façon d'interpréter cette question-là, mais je pense qu'on voit un peu qu'il y a quand même une petite zone grise qu'il faudra s'assurer qu'elle soit, en tout cas, discutée et réglée dans ce cas-ci.

1060 Donc, monsieur Boucher donc, on revient à votre question. Donc, vous, je sais que le secteur qui, je pense qui vous touche, c'est plus le contournement?

**M. YANICK BOUCHER:**

C'est ça, oui.

1065 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1070 Donc, votre question, juste pour voir si je ne l'ai pas oubliée depuis le début de notre discussion, donc c'est de savoir en fait, qu'est-ce qui se discute actuellement comme protocole d'accompagnement pour atténuer les impacts sur les commerces, chez les commerçants, suite au contournement? Donc, les ententes qui sont faites avec, ce que le Ministère prévoit, ce que le Ministère entend faire avec la Municipalité, c'est un peu le sens de votre question, c'est bien ça?

**M. YANICK BOUCHER:**

1075 C'est ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1080 Donc, monsieur, peut-être monsieur Barabé pour commencer, nous expliquer un peu l'état d'avancement au niveau des protocoles ou discussions avec la Municipalité pour ce qui concerne l'accompagnement, si on veut, des commerçants pour diminuer, atténuer les impacts économiques sur leur commerce?

1085 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1090 Au niveau des discussions, on a toujours continué à discuter tout au long du projet avec les deux municipalités pour, justement, essayer d'atténuer l'effet de la voie de contournement. Donc, ça fait partie déjà de, comme on dit, du protocole d'accompagnement, tu sais. Il faut bien le dire, qu'on ne se met pas, on ne pose pas des actes à la place de la municipalité, mais on est là pour les supporter.

1095 Si je donne l'exemple, et bien l'exemple que je vous mentionnais tout à l'heure au niveau de la voie de virage à gauche dans les deux sens pour le secteur urbain de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, ça fait partie des discussions qu'on a faites jusqu'à présent. Le nouvel accès du côté nord, pour une desserte, ça fait partie aussi de toutes les discussions qu'on a eues pour amoindrir l'effet.

Monsieur le Maire, cet après-midi, nous parlait, je crois, ou c'est monsieur...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1100 Monsieur Sirois, je pense.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1105 ... monsieur Sirois nous parlait de leur projet, même ils ont acheté des terrains, pour un axe qui  
serait central, qui pourrait être commercial, dépendamment des modifications au zonage. On a des  
discussions avec la Municipalité, on donne des informations régulièrement, des appels, pour dire bon  
1110 bien comment qu'on devrait s'y prendre, qu'est-ce que vous faites dans ce cas-là au ministère des  
Transports, lorsqu'un promoteur arrive et puis il vous dit bon bien, nous autres on est intéressé, comment  
ça marche et, ça prend un feu de circulation, comment vous procédez. C'est toutes ces discussions-là,  
actuellement, qu'on a d'une façon je dirais informelle, c'est des appels téléphoniques et puis c'est une  
petite lettre, un petit mémo aussi qu'on..., c'est des modifications, c'est, tu sais, on modifie le projet  
légèrement, pour faciliter le travail au niveau des élus municipaux.

1115 Exemple, si vous voyez le projet, la sortie centrale, on a mis schématiquement, et bien ça pourrait  
être là, mais on a toujours dit à la Municipalité, organisez-vous de votre bord, comment vous voulez avoir  
votre axe principal. On peut se déplacer d'un côté, de l'autre côté, ce n'est pas possible, mais on est là,  
tu sais. On a dit, on a ouvert la porte et puis là et bien regardez de votre côté, si vous avez du  
questionnement, on va vous donner les normes à respecter, les distances pour avoir un bon service, pour  
1120 ne pas que les gens se ramassent dans un cul-de-sac non plus, à un moment donné, et puis ce n'est pas  
valable.

Ça fait que c'est le protocole d'accompagnement qui est, comme je dirais, non formel, il n'est pas  
écrit, qu'on fait depuis déjà quelques années, puis nous autres, on est toujours à l'écoute de la  
Municipalité.

1125

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1130 Mais ce que je comprends dans votre, disons dans votre intervention, c'est que c'est  
principalement, quand on parle de protocole d'accompagnement de votre part, du Ministère, c'est plus en  
termes d'aménagement physique, c'est ça que je pense, que je peux comprendre, donc les accès,  
donner des possibilités que la Ville puisse aménager ou développer certaines zones. Ça se limite, et puis  
ce n'est pas..., ce n'est pas de l'accompagnement au sens, par exemple, d'aider les commerçants à se  
repositionner, par exemple, dans d'autres champs d'activités, ce n'est pas à ce niveau-là?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1140 Non non, ce n'est pas à ce niveau-là. C'est-à-dire que c'est vraiment, comme on dit, physique. Si  
on parle le côté génie civil en premier. On parlait d'affichage tout à l'heure, éventuellement, on va en  
discuter avec la Municipalité, peut-être avec la Chambre de Commerce, pour voir qu'est-ce qu'on peut  
faire, qu'est-ce qu'on peut leur suggérer, tout en respectant les lois en vigueur, ça, on n'a pas le choix, il  
faut respecter les lois en vigueur, mais c'est vraiment de l'accompagnement. On peut essayer d'ouvrir  
des portes ou faire connaître à la Municipalité des intervenants gouvernementaux ou  
paragouvernementaux qui peuvent aller chercher des fois de l'aide monétaire pour faire une étude dans  
un sens ou dans l'autre. Ça c'est la prochaine, comme on dit, c'est la prochaine étape, suite à  
1145 l'acceptation du projet, c'est comme ça qu'on a procédé et puis qu'on procède actuellement avec une  
municipalité où on a un projet de contournement qui est à approuver.

Moi, j'ai une personne dans mon service qui a assisté à, ils ont formé une espèce de comité,  
commerçants, la Municipalité, conseillers, puis quelques autres personnes, MRC, même d'autres

1150 ministères, CLD, des choses, puis ils ont formé un groupe, puis ils ont dit et bien qu'est-ce qu'on va faire, nous autres, avec le contournement qui s'en vient, puis ils ont regardé un peu toute la chimie qu'il y a, commerciale et industrielle dans leur ville et puis ils ont dit et bien où on voudrait s'en aller. Puis là, nous autres, on est là, on est là en support, on n'est pas, je ne suis pas là en support monétaire, c'est officiel.

1155 Mais, par contre, le côté monétaire, on a des programmes chez nous, au ministère des Transports, pour aider les municipalités au niveau de leur réseau municipal. Ça c'est de concert avec le député local et puis on leur dit comment faire et on, tu sais, on guide. Ce n'est pas nous autres qui a, moi je ne peux pas arriver demain matin et puis leur signer un chèque et puis dire regardez, faites ça, mais on veut les aider en ouvrant les portes qu'on est capable d'ouvrir et puis en les conseillant dans le bon sens et puis...

1160 Souvent, parce qu'il faut comprendre aussi que, quand les municipalités s'adressent à nos élus provinciaux et puis que ça touche la voirie, puis les routes, et bien ils refilent ça chez nous. On va dire vous pensez quoi de ça, est-ce que ça a de l'allure? Est-ce que ça a du bon sens ça, tu sais, c'est... La Municipalité veut faire telle route, pensez-vous que ça a du bon sens d'investir comme ça? On est là pour donner ce support-là, pour donner nos avis. Puis quand on dit oui, effectivement, écoute, c'est la Municipalité qui vous a envoyés, mais ça fait deux ans qu'on en parle ensemble.

Ça fait que c'est un peu ça qu'on appelle le processus d'accompagnement et...

1170 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

En fait, vous êtes orienteur, vous les orientez vers les différents programmes gouvernementaux?

1175 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On est orienteur et puis même on est aideur aussi.

1180 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1185 Parce qu'il y a des municipalités, à un moment donné, elles vont confier, même, elles vont confier un mandat à une firme d'ingénieurs-conseils et puis, il y a des fois, ils viennent nous voir, ils vont dire comment qu'on devrait procéder, comment, tu sais.

1190 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Dans la panoplie des programmes que vous..., je vous interromps parce que c'est, il faut en finir.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1195 Oui, c'est beau.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1200

Dans les programmes que vous leur indiquez, est-ce que vous avez des, vous mentionnez des programmes aussi de revitalisation ou c'est simplement de l'aménagement géométrique, de l'aide pour la géométrie des rues ou?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

1205

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Des programmes sociaux, tous les programmes d'aide économique?

1210

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

L'aide économique est plutôt du, disons qu'il y a un Ministère qui peut s'occuper de ça. On ne veut pas se suppléer à d'autres ministères.

1215

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais est-ce que, vous autres, est-ce que vous le faites? Non.

1220

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Nous autres, au niveau de revitalisation...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1225

Oui?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1230

Revitalisation au niveau d'un centre-ville, ce qu'on regarde, on regarde comme, si je prends l'exemple de la route 131 actuellement, à Saint-Félix-de-Valois, c'est notre responsabilité d'entretien, c'est notre responsabilité à voir que la surface de roulement soit conforme à nos standards et puis, si la Municipalité, elle dit bon bien là on aimerait avoir un peu plus d'aménagement urbain, et bien on participe, à l'occasion, à l'intérieur de nos travaux, de réhabilitation de la route. Ça, ça se fait.

1235

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ma question c'était est-ce que vous les dirigez vers des programmes de revitalisation?

1240

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Des programmes de re..., si, chez nous, au niveau revitalisation, actuellement, on donne nos avis, exemple, si je prends le programme de la FIMR, on donne nos avis au niveau de, transport au niveau routier et puis ça va, indirectement, parce que c'est toujours la municipalité qui fait la demande officielle pour de tels programmes.

1245

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Tantôt, vous avez mentionné...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1250 Là, on leur donne l'information que l'on a.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1255 Oui. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'il y aurait des retombées économiques durant la phase de construction, est-ce que, dans les devis, les plans et devis, les appels de soumission, les appels d'offres, est-ce qu'il y a des stipulations dans les contrats pour l'engagement de ou la dépense sur place de l'achat de matériaux ou, oui?

**M. DORIS MERCIER:**

1260 Si vous permettez.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1265 Oui.

**M. DORIS MERCIER:**

1270 Non, dans nos devis, on n'a pas de clause de ce type-là.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Non.

1275 **M. DORIS MERCIER:**

C'est la libre concurrence.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1280 Oui.

**M. DORIS MERCIER:**

1285 C'est sûr que le marché local est favorisé par la distance, par la proximité.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui oui oui.

1290 **M. DORIS MERCIER:**

Mais on a quand même une volonté d'avoir les travaux au meilleur coût possible

1295 donc, pour l'argent des citoyens. Donc, on ne peut pas mettre de contraintes comme ça qui pourraient  
coûter plus cher. Mais de façon générale, on constate que les retombées sont presque totalement  
locales.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1300 Puis c'est de l'ordre de combien?

**M. DORIS MERCIER:**

1305 Ah! c'est la valeur des travaux, incluant la main-d'oeuvre et puis tout ça. Si on parle d'un projet  
de...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1310 Ça représente combien environ, parce qu'on a soulevé le sujet tout à l'heure, lors de la  
présentation, ça peut être quel pourcentage sur la dépense totale qui se fera ici?

**M. DORIS MERCIER:**

1315 Si on parle des travaux.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

1320 **M. DORIS MERCIER:**

Les travaux qui ont un total, les deux projets, on parle de 40M.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1325 Exact. C'est combien les retombées ici?

**M. DORIS MERCIER:**

1330 Je dirais peut-être 80% en retombées locales, en matériaux, en main-d'oeuvre, en... des  
dépenses, par expérience, c'est de l'ordre autour de 80%.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1335 Je vous demanderais de vous identifier parce que, pour les fins de la sténotypie.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui oui, c'est vrai.

1340 **M. DORIS MERCIER:**

Oui. Doris Mercier, je suis au Ministère, je suis directeur par intérim et aussi chef du service des projets.

1345 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Parfait.

1350 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1355 J'aimerais peut-être, monsieur Pilon, de la Municipalité de St-Félix, est-ce que vous avez, en fait, je sais que monsieur Sirois nous a parlé cet après-midi d'un projet de, je dirais d'axe commercial si on veut, qui serait relié à la rue Principale, avec, également aussi, une zone commerciale le long de la voie de contournement, est-ce que vous êtes en discussion, pour ces dossiers-là, avec le ministère des Transports actuellement? Ce que le Ministère nous a expliqué, est-ce que vous êtes en relation, est-ce que vous avez des avancements ou des éléments d'ajout d'information que vous pouvez nous transmettre à ce sujet-là?

1360 **M. PILON :**

C'est sûr que moi je ne fournirai pas d'information, mais je vais en faire part à...

1365 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

À monsieur Sirois.

1370 **M. PILON :**

... à monsieur Sirois.

1375 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Donc, pour qu'il nous dise un peu quel est l'état d'avancement aussi au niveau de ces mesures-la d'accompagnement qui sont en cours.

1380 **M. PILON :**

O.k.

1385 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Madame Bigué.

1385 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui. C'est juste que je vérifie mes notes pour m'assurer qu'on a toute l'information précise, alors je prends le temps. Voilà, je reviens à ma question, tout à l'heure, des retombées économiques. Sur le plan régional, tout à l'heure on disait, dans la présentation de madame, qu'il y aurait des retombées, naturellement, sur le plan local, sur le plan régional, à cause du lien et tout ça, est-ce que vous pouvez

1390 les chiffrer sur le plan régional ou si c'est simplement qualitativement vous l'avez fait, est-ce que vous pouvez le quantifier en pourcentage, comme monsieur vient de le faire tout à l'heure, sur le plan local?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1395 Madame, il faudrait prendre le micro s'il vous plaît ou venez vous...

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1400 Pour avoir une réponse correcte, je pense qu'il faudrait faire une petite étude et le quantifier. Il existe à Québec un modèle de l'Institut de la Statistique du Québec.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1405 Oui.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

Le modèle intersectoriel.

1410 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1415 Qui permet de faire ces calculs-là, mais à main levée comme ça, on ne peut pas.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1420 D'accord. Mais compte tenu que vous en faites souvent des routes, vous utilisez le modèle, j'imagine, vous devez avoir des pourcentages assez fixes?

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1425 Je pense que monsieur, mon collègue n'était pas loin de la réalité. Si on regarde l'autoroute 73, qu'on suit depuis 3 années, on sait que l'entrepreneur vient de la région, les employés de l'entrepreneur viennent de la région.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1430 Oui.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1435 Les employés dépensent dans la région pendant la construction. Donc, il y a beaucoup de matériaux, ils sont tous achetés dans la région également. Donc, c'est vraiment des projets qui bénéficient...



**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1440 Ça c'est 80, on a dit, mais pour, au niveau régional?

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1445 Je ne peux pas vous dire ça à main levée comme ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Non.

1450 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1455 C'est parce que, écoutez, en fait, la question c'est que, en fait, vous nous dites il y a des impacts économiques locaux, si on peut dire locaux au niveau des commerces qui sont touchés, qui sont, en tout cas, qui font partie du projet, et quand vous nous parlez des impacts positifs si on veut, on parle, on a une vision beaucoup plus élargie, donc...

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1460 Je pense qu'on parle beaucoup plus au niveau régional.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Au niveau régional.

1465 **MME CLAUDE BAILLARGEON:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1470 Donc, ce qu'on essaie de comprendre c'est quels seraient, à ce moment-là, les impacts, si c'était quantifié, si c'est quantifié ces, les retombées, si on veut, positives du projet pour les secteurs qui vont bénéficier du projet? Pour voir un peu le, qui en fait, en fait, la question c'est, je pense que tous les commerçants se posent la question aussi, c'est qu'ils se disent, et là je vais essayer d'interpréter ce que  
1475 j'entends depuis hier, ce qu'on nous dit : Nous, on a des impacts, puis on sent que les impacts positifs, en termes économiques, sont ailleurs. Donc, on essaie de comprendre qui va bénéficier du projet, en termes économiques, et s'il y a des gens qui sont impactés négativement, quelles sont les mesures pour leur permettre, justement, de ne pas être, d'atténuer ces impacts-là?

1480 C'est un peu là, je pense, les discussions qu'on a depuis l'ouverture de la commission.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1485 C'est un peu difficile de vous répondre au niveau, c'est sûr qu'il va y avoir des impacts régionaux, dans la mesure où il y a des fournisseurs de matériaux dans la région. S'il n'en existe pas et bien là les

entrepreneurs vont aller s'approvisionner ailleurs. À moins de connaître, je ne peux pas vous répondre parce que je ne connais pas...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1490

Mais là, vous parlez de la phase de construction, mais dans la phase d'exploitation, en fait, quand le, si jamais le projet est mis en service, donc là il y a des entreprises, il y a des, un exemple, il va y avoir de l'industrie touristique, de l'industrie forestière, donc il y a d'autres industries, est-ce que vous avez fait cette évaluation-là, durant l'exploitation, des retombées économiques régionales?

1495

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

On ne l'a pas fait pour l'instant.

1500

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pas pour l'instant.

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1505

Mais, généralement, une meilleure route, qui amène une meilleure accessibilité et plus de fluidité, bénéficie la région, mais je ne peux pas vous donner de chiffre.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1510

Alors, pour plus de précision, c'était le mot régional que vous vouliez dire tout à l'heure et non pas local, c'est bien ça?

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1515

Plutôt, oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1520

Quand on parlait de 80%...

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

1525

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

... monsieur...

1530

**M. DORIS MERCIER:**

Bien, quand on parle de travaux routiers, c'est sûr que c'est un peu plus que local au niveau de la Municipalité, mais comme c'est de la main-d'oeuvre, c'est de la machinerie, c'est des matériaux surtout,

1535 c'est régional, mais pas très loin. On n'ira pas chercher du sable à 60km, ça va coûter une fortune. Alors, il faut que ça vienne de plus près. Les distances de transport sont, c'est crucial dans les coûts des travaux et, donc, il faut que les matériaux viennent de proche.

1540 Si on parle du pavage, ça va être l'usine la plus proche qui est favorisée parce que les autres ne seront pas capables de compétitionner à cause des coûts de transport.

Si on parle de logement de la main-d'oeuvre, il faut que ce soit local, les gens, ils ne faut pas qu'ils se transportent.

1545 Donc, c'est local et régional, mais à proximité.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci monsieur.

1550 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, monsieur Boucher, je pense qu'on a, je ne sais pas si ça répond à, peut-être pas nécessairement à la réponse que vous vous attendiez, mais je pense que vous voyez un peu ce qui se fait actuellement, ce que le Ministère prévoit faire. Donc...

1555

**M. YANICK BOUCHER:**

Si je comprends bien, il faut discuter avec la Municipalité et puis essayer de s'entendre?

1560 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1565 En fait, ce qu'on comprend c'est que, pour ce qui est des impacts de Saint-Félix-de-Valois, donc du contournement, la mesure, si on veut, pour réduire ou atténuer les impacts sur les commerces est beaucoup liée à ce que la Municipalité va entreprendre en termes de stratégie de revitalisation ou d'aménagement de zones commerciales et tout ça, et que le Ministère lui, à ce moment-là, est en appui dans les, si on veut, les stratégies que la Municipalité va prendre, va mettre en place. C'est un peu ça, je pense, qui... ce qu'on a pu comprendre jusqu'à maintenant en termes d'atténuation.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1570

1575 Si vous me permettez, je vais rajouter quelque chose pour compléter un petit peu. Cet après-midi, le représentant de la Ville de Saint-Félix-de-Valois, monsieur Sirois, nous a précisé qu'il y aurait un mémoire qui serait déposé lors de la Deuxième séance, la Deuxième, pardon, oui, séance, Deuxième partie de l'audience, au mois de juin, et il a mentionné qu'il y aurait, qu'il aborderait cette aide d'appui aux commerces, mais il n'en a pas dit plus, mais il en a quand même assez, il a énoncé quand même certaines voies qui nous permettraient d'identifier qu'il y aurait certains programmes qui feraient l'objet de recherches de la part de la Municipalité.

1580 Alors, on aura, comme vous et moi, on va avoir des renseignements là-dessus de façon précise lors du dépôt du mémoire de la Ville de St-Félix.

**M. YANICK BOUCHER:**

O.k.

1585

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ça vous va.

1590

**M. YANICK BOUCHER:**

Oui, merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1595

Donc, merci beaucoup, monsieur Boucher.

J'invite maintenant monsieur Luc Ste-Marie.

1600

**M. LUC STE-MARIE:**

Bonjour.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1605

Bonjour.

**M. LUC STE-MARIE:**

1610

C'est juste pour, au sujet du fameux muret, pas muret, mais la bande de ciment en avant de mon commerce, la question n'était pas claire hier, ma réponse. C'est que, au niveau, y a-t-il un moyen de, on a déjà commencé une phase de faire la voie centrale sur le coin de la 131 à Lourdes, Principale, revenir à la photo, est-ce qu'on peut revenir, parce que moi je me suis fait un croquis et puis...

1615

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non, je pense qu'ils ont...

**M. LUC STE-MARIE:**

1620

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1625

Vous c'était le secteur de la rue Principale, je pense, c'est ça?

**M. LUC STE-MARIE:**

Oui, c'est ça, coin Principale . Parce que, tantôt, ils parlaient et puis j'ai entendu

1630 quelque chose qu'il y a sur la, Notre-Dame-des-Prairies, ils vont continuer un peu la voie centrale jusqu'au **bowling** parce que c'est commercial, ce que j'ai entendu tantôt.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1635 En fait, ce qu'on a compris en fait c'est que, actuellement, il y aurait un projet, bon là, il y avait des questions de définition, bon.

**M. LUC STE-MARIE:**

1640 Oui oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

En fait, une solution temporaire si on veut.

1645

**M. LUC STE-MARIE:**

C'est ça.

1650 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Où il y aurait, disons, des virages, une voie centrale avec des virages à gauche.

**M. LUC STE-MARIE:**

1655

Centrale, pour virer à gauche, c'est ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1660 Sauf que, ce qu'on nous a expliqué également hier c'est qu'il y aurait par contre, au niveau des intersections, il y a quand même un terre-plein, donc un...

**M. LUC STE-MARIE:**

1665 Oui, un petit muret, un petit mur.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ou un trottoir.

1670

**M. LUC STE-MARIE:**

Oui oui oui.

1675 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est un peu ce que l'on retrouve à Notre-Dame-des-Prairies.

**M. LUC STE-MARIE:**

1680 Bon, ça, je suis d'accord de le placer où est-ce qu'on est placé, à Lourdes, sur la 131, sauf que la distance qu'il parcourt, c'est exagéré. Si on remarque l'endroit où est-ce qu'il y a la plus haute circulation à Lourdes, c'est sur le coin de la 131. Je suis d'accord qu'ils en fassent une partie, mais on part de la Caisse populaire, qui donne à peu près quoi, ça donne combien de terrains...

1685 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que vous pouvez nous dire, en fait, est-ce que vous pouvez nous dire la distance de...

**M. LUC STE-MARIE:**

1690

Oui, c'est ça, tu sais.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1695

... du...

**M. LUC STE-MARIE:**

1700

De toute la longueur du...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... longueur du...

1705

**M. LUC STE-MARIE:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1710

... du terre-plein?

**M. LUC STE-MARIE:**

1715

Autrement dit, on le couperait à peu près où est-ce qui est la flèche qui est présentement, qu'on voit là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1720

Donc, on va demander au Ministère, à savoir pourquoi cette distance, s'il y a moyen de réduire?

**M. LUC STE-MARIE:**

1725

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je comprends votre question.

1730 **M. LUC STE-MARIE:**

Oui. Parce que le gros de l'achalandage est situé là, sur la 131.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1735

Pendant que monsieur Gauthier cherche, est-ce que vous pouvez me dire si cette distance-là, c'est une distance réglementaire habituellement, comment est-ce que c'est déterminé?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1740

Oui oui, c'est une distance, c'est une norme.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1745

Une norme du Ministère?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1750

Oui, c'est une norme au niveau conception pour des voies de virage à gauche à une intersection avec un feu de circulation. Ce que je peux rajouter c'est que, à la 1<sup>ière</sup> Chaloupe, à Notre-Dame-des-Prairies, je ne peux pas vous dire si, actuellement, elle respecte cette norme-là, mais dans notre construction, il faut l'aménager en conséquence.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1755

En conséquence. Donc, peut-être nous dire juste la distance?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1760

C'est 180m de longueur.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

180m?

1765

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça veut dire que c'est une voie de refuge qui aurait...

**M. LUC STE-MARIE:**

1770

Pourquoi 180m?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On a un peu moins de 100m de voie de refuge, puis une voie de déviation de 80m.

1775

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, en fait, donc c'est, disons 180m dont on parle, on parle de l'ensemble du terre-plein?

1780

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Quand on parle de l'ensemble ici au complet.

1785

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et, disons la moitié donc, la moitié c'est la voie de refuge, l'autre moitié c'est...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1790

Approximativement.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Approximativement.

1795

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça là, oui.

1800

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et, de l'autre côté, c'est la même chose?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1805

De l'autre côté, c'est la même chose.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1810

Même chose. Et pour, et bon, le 180m, donc vous dites que c'est une norme du Ministère, c'est une norme en fonction de quoi, en fonction...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1815

C'est en fonction de la circulation qui est là, en fonction des débits, en fonction de la voie de refuge pour les virages à gauche aussi, tu sais, pour... Ce qu'il faut comprendre c'est que, en fonction des temps qu'on peut allouer pour les virages à gauche, les débits, ça nous prend une certaine longueur pour ne pas..., parce que l'objectif c'est d'avoir les automobilistes qui tournent à gauche, qu'ils soient protégés dans le fond, qu'ils n'obstruent pas la voie tout droit. Ça fait que le nombre de véhicules qu'on peut accumuler fait en sorte que ça joue sur les temps du feu de circulation.

1820



**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1825

Est-ce qu'il y a moyen d'optimiser cette distance, est-ce qu'il y a moyen de la réduire encore ou si c'est votre **design** final?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1830

Moi, je pourrais vous dire que c'est le minimum.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est le minimum?

1835

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça c'est le minimum qu'on a...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1840

Il pourrait arriver que ce soit plus long?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1845

Dans certains cas, oui, c'est plus long.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Dans certains cas.

1850

**M. DORIS MERCIER:**

Si la route secondaire serait plus importante, avec un plus grand achalandage, ça allonge automatiquement la voie de refuge. Mais là c'est le minimum.

1855

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, c'est fonction de l'a..., c'est pour l'achalandage qui est transversal, si on veut?

1860

**M. DORIS MERCIER:**

Oui, et plus petit que ça dans le fond, c'est qu'un feu n'est plus requis et puis, c'est parce qu'il n'y a plus assez de mouvements. Parce qu'il faut penser que le temps de vert maximum est sur la route 131, donc il y a un, il peut y avoir peut-être 40, 50, 60 secondes d'accumulation. Donc, moins que ça, c'est parce que le feu n'est plus requis, c'est la limite.

1865

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Ste-Marie, est-ce que, je sais que, est-ce qu'il y a autre chose que vous voulez ajouter,

1870 sans tomber dans des...

**M. LUC STE-MARIE:**

1875 Non non, je veux juste dire que, présentement, il n'y a aucune, on en a une voie centrale présentement, pour virer à gauche, on a une petite voie centrale pour virer à gauche, il n'y en a pas de problème là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1880 Ce que je comprends c'est que...

**M. LUC STE-MARIE:**

1885 Il y a une voie chaque côté, au lieu d'avoir deux voies parallèles, c'est, tu as une petite voie, tu as une voie qui monte vers le nord et une vers le sud, mais tu as une voie pour virer à gauche, puis il n'y a aucun terre-plein, aucun rien, puis il n'y en a pas d'accident, il n'y en a pas de problème. Ce n'est pas là qui est causé les accidents.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1890 Bon, écoutez, je sais que là on...

**M. LUC STE-MARIE:**

1895 Non, mais je veux juste que ce soit clair, parce qu'on...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1900 Oui, je pense que... ils vont nous informer, je pense que c'est une bonne chose qu'on soit au courant, la commission.

**M. LUC STE-MARIE:**

1905 Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1910 Ce que je comprends c'est que, depuis les discussions qu'on a eues hier, aussi cet après-midi, c'est que le, il y a aussi la question du quatre voies, il y a la question des vitesses, question des débits...

**M. LUC STE-MARIE:**

Oui oui.

1915 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et je comprends aussi que le débit, on a le débit actuel, mais il y a aussi le débit qui va être prévu

dans le futur. Alors, je pense que c'est un peu le...

1920 **M. LUC STE-MARIE:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1925

Je résume un peu la chose, monsieur Barabé.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1930

Oui, et puis d'ailleurs, on a une présentation au niveau de la circulation et puis au niveau de la sécurité aussi si..., on a des gens qui sont, qui peuvent vous en parler.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

1935

Écoutez, je vais possiblement, ce soir, j'aimerais qu'on la fasse cette présentation-là, mais on va peut-être avancer un petit peu dans la soirée et puis on reviendra peut-être après la pause pour avoir une présentation plus sur la question sécurité, puis même je pense, qu'est-ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire une pause et, à ce moment-là, on pourrait débiter avec cette question-là après la pause, pour vraiment qu'on comprenne bien la situation en termes de fluidité, sécurité, dangerosité et tout ça.

1940

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est beau.

1945

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, madame Bigué?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1950

Oui. Pour revenir à votre présentation, madame, tout à l'heure, quand, advenant la réalisation de la voie de contournement, le pourcentage de circulation de transit qui arrêterait à la Ville de Saint-Félix-de-Valois, compte tenu qu'on a identifié les commerces qui avaient une clientèle de transit de sensible et, est-ce qu'il y en aura encore des, du pourcentage de clientèle qui pourrait alimenter ces commerces-là?

1955

**MME CLAUDE BAILLARGEON:**

Je vais référer aux gens de la circulation parce que, honnêtement, ce n'est pas mon domaine.

1960

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Si on parle de la clientèle de transit.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1965

Qui s'arrêterait une fois la voie de contournement réalisée?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1970

On n'a pas cette donnée-là parce que, quand on a fait notre enquête OD en 1996, ce n'est pas une question qu'on a posée. On a évalué ceux qui étaient la circulation locale et la circulation de transit, mais on n'a pas demandé, au niveau circulation de transit, combien s'arrêterait, on n'a pas cette donnée-là.

1975

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci.

1980

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci. Donc, monsieur Ste-Marie donc, tout à l'heure donc, après la pause, on aura une présentation sur les données de circulation.

1985

**M. LUC STE-MARIE:**

O.k.

1990

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et, à ce moment-là, on verra les questions qui vont suivre par rapport à ça.

1995

**M. LUC STE-MARIE:**

Pas de problème, parfait. Merci

2000

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

J'inviterais maintenant madame Hélène Deblois. Madame Deblois n'est pas ici. Madame Florence Pauquay. Bonsoir, madame.

2005

**MME FLORENCE PAUQUAY:**

Bonsoir. Bien, ma question concernait principalement le muret et, donc, pourquoi est-ce que, à Notre-Dame-des-Prairies, il n'y a pas de muret et que la circulation est fluide, qu'il n'y a pas de problème de sécurité, qu'il n'y a pas des problèmes de trafic? Quelles sont les, ni plus ni moins, les caractéristiques spécifiques à Notre-Dame-de-Lourdes qui demandent la construction d'un muret? Mais ça, vous allez en discuter après la pause?

2010

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais nous allons quand même poser la question pour avoir un premier niveau de réponse. Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez nous dire, qu'est-ce qui fait que, la distinction entre la situation

de Notre-Dame-des-Prairies, où on a un terre-plein disons au lieu d'un muret, et la section de Notre-Dame-de-Lourdes où il y aurait un muret; pourquoi est-ce qu'il y a une distinction entre les deux?

2015

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

À Notre-Dame-des-Prairies, on a un quatre voies avec une VVG2S qui fonctionne sensiblement bien, avec les volumes de circulation et puis les conflits qu'on a présentement. On a un zone où est-ce qu'il y a des commerces assez rapprochés, donc c'est des conditions, ça, pour qu'une voie de virage à gauche fonctionne bien.

2020

À Notre-Dame-de-Lourdes, on a présenté un projet avec une voie de virage à gauche, qu'on pourrait mettre d'une façon temporaire, dans le sens que la journée où la circulation ferait en sorte qu'il serait périlleux de maintenir cette voie-là, on va mettre un muret ou un terre-plein central, peu importe, on va fermer le centre. Ça, on l'a toujours dit et puis l'étude d'impact, la finalité du projet c'est ça.

2025

Notre-Dame-des-Prairies ne fait pas partie présentement du projet, mais il n'y a rien qui dit que, dans quelques années, les années que je ne peux pas vous donner à date, l'étude n'est pas faite, qu'on ne sera pas obligé de fermer justement cette portion de voie de virage à gauche au centre, qui existe présentement. Ça s'est fait ailleurs, sur la 335, ça s'est fait et ils ont été obligés de fermer, parce que là c'était rendu trop périlleux et dangereux pour maintenir cette voie-là, malgré qu'il y avait des commerces partout.

2030

Ça fait que c'est pour ça que nous autres, on se dit il est préférable d'avoir la finalité dans les livres, que les gens soient conscients qu'un jour ça peut arriver, avec les taux d'augmentation de circulation qu'on a sur la route 131, avec la progression qu'on estime, à un moment donné, ça ne fonctionnera plus. Il faut se le dire, ça ne fonctionnera plus. Ce n'est pas une solution à tout ça, une voie de virage à gauche dans les deux sens, mais tant qu'elle va fonctionner, on va la maintenir, parce qu'on n'a pas à modifier ce qui fonctionne bien dans le fond.

2035

2040

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Monsieur Barabé, pouvez-vous quantifier la situation qui commanderait la fermeture de ces terres-pleins, de ces virages à gauche?

2045

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bien, c'est des...

2050

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

La quantifier?

2055

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

La quantifier, non. Je ne peux pas vous quantifier, vous dire combien qu'il va y avoir...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2060

Parce que, quand vous dites que c'est dans le futur...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2065

Moi, je pourrais vous dire, si le taux d'accident est supérieur au taux critique, je ne peux pas vous dire le chiffre par exemple, où on a une gravité d'accidents qui est déraisonnable si on peut dire, tu sais, mais je ne peux pas quantifier, dire à quel moment parce que c'est fonction...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2070

Parce que madame demande pourquoi, dans les Prairies, ça fonctionne, pourquoi ça ne fonctionnerait pas à Notre-Dame-de-Lourdes?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2075

Je n'ai pas dit, je n'ai jamais dit que ça ne fonctionnerait pas à Notre-Dame-de-Lourdes.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2080

Puis quand est-ce que, et bien c'est parce que vous dites depuis hier que, éventuellement, la situation de Notre-Dame-des-Prairies...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2085

Va s'aggraver.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2090

... peut être modifiée?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, parce qu'elle va s'aggraver en normant...

2095

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Donc, c'est quand, quand est-ce le niveau, que vous considérez grave et que vous modifieriez la géométrie à ce moment-là?

2100

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je ne peux pas vous dire.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2105

Mais, monsieur Barabé...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je n'ai pas fait l'étude détaillée comme ça.

2110

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... vous venez de nous dire que dans, de ce que j'ai pu saisir de votre réponse...

2115

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2120

... c'est que, vous parlez des taux critiques. Donc, il y a des taux d'accidents, il y a un taux moyen...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2125

C'est ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2130

... et il y a un taux critique.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

2135

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Alors, vous dites quand le taux critique est atteint, il y a une intervention qui se fait; est-ce que c'est...

2140

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Il y a une iden...

2145

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ce que je comprends du début de votre réponse c'est que c'est l'aspect sécurité qui fait en sorte que vous allez intervenir ou non.

2150

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

En premier lieu, c'est toujours l'aspect sécurité, parce que l'aspect sécurité découle des conflits de circulation. Donc, l'aspect sécurité découle toujours du fait que les gens ont de la difficulté à gérer la circulation en place, ont de la difficulté à gérer les conflits et là ils ne peuvent plus, donc on se retrouve avec des collisions de tout acabit, un nombre plus élevé d'accidents, puis on peut avoir gravité d'accident aussi.

2155

2160

Ça fait en sorte que, quand on parle d'un taux critique, c'est un taux où on dit, on a le taux critique inférieur où on dit et bien là, oups! Là il faudrait commencer à y penser. Il me semble qu'il y a beaucoup d'accidents de, exemple, collision latérale, collision à angle droit, et puis là on regarde le type d'accidents qu'on retrouve, pourquoi que c'est dû.

2165

Si on dit on est rendu qu'on a beaucoup trop d'accidents dus à la présence de la voie de virage à gauche, donc dus au fait que des gens font des manoeuvres de virage à gauche ou d'insertion par la voie de virage à gauche, là on dit et bien la solution, normalement, c'est d'éliminer ce conflit-là, c'est ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2170

Mais c'est parce que, si on vous demande de quantifier, c'est parce que le MTQ a des, est toujours normé, vous nous réferez toujours à des normes. Tout à l'heure, le monsieur qui précédait la dame demandait pourquoi c'est si long que ça la voie d'accotement avant de tourner à gauche, 180m, je ne sais pas quoi.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2175

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2180

Vous avez dit bon bien, ça c'est la norme et ainsi de suite. Mais dans le domaine du virage à gauche, la situation critique qui commanderait la fermeture du virage à gauche n'est pas normée?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2185

Je vous dirais, les accidents, c'est le facteur humain. Moi, on pourrait avoir...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui, mais le taux, c'est le taux comparativement au taux national, au taux critique?

2190

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2195

J'aimerais juste préciser, le taux critique, pour qu'on se comprenne bien, c'est un taux d'accident et, pas nécessairement en nombre, mais c'est-à-dire c'est un nombre d'accidents par rapport à un certain nombre de débit de circulation?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça tient compte du débit de circulation, justement, puis le nombre d'accidents.

2200

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ça ne veut pas dire que...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**



2205 Il faut voir le taux critique à partir, c'est un indice qui nous dit il y a quelque chose qui commence à se produire, que c'est anormal. Là, on a des taux moyens pour une route normale.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2210 Est-ce que vous avez ces taux critiques, actuellement?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Pour la route.

2215

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour la route? Je sais que, dans l'étude d'impact, il y en a quelques-uns, à quelques endroits. Est-ce que, par exemple, pour le secteur dont on parle, est-ce que vous avez le taux critique?

2220

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Contournement, on en avait.

2225

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Actuellement, pour la partie de Notre-Dame-des-Prairies, on n'a pas les taux critiques, mais je demandais à mon spécialiste, il dit que, selon les analyses à date, ce qu'on voit généralement, à partir de 25 000 véhicules par jour, il commence à y avoir des problèmes, puis même de sérieux problèmes, d'après les données, si on veut parler de normes ou de, à partir de 25 000 véhicules par jour, il commence à y avoir de sérieux problèmes.

2230

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce qu'on peut vous demander de compléter votre réponse quand, bientôt, de la chiffrer, ce que vous venez de nous dire, en fait, d'aller un peu plus dans la ventilation de ce taux critique à Notre-Dame-des-Prairies, parce que ça éclairerait peut-être à la question de madame?

2235

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2240

Oui oui, on peut, pour la section de Notre-Dame-des-Prairies, on peut établir le taux critique.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2245

Oui, puis on pourra faire une comparaison.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Présentement, où on est rendu.

2250

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2255

Oui, puis on pourra faire une comparaison avec l'élargissement, le secteur qui sert d'élargissement, qu'on entrevoit pour l'élargissement de la 131, on pourrait faire une comparaison, c'est la même route en fait.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2260

Oui, mais... c'est la même route, mais là il faudrait présumer d'un certain nombre d'accidents avec une VVG2S à Notre-Dame-de-Lourdes.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2265

Mais vous avez, ce que je comprends c'est que vous avez les données, sauf que, ce soir vous ne les avez pas, mais...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2270

Non non, je ne les ai pas.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais s'il y a moyen de nous fournir le taux critique de cet endroit-là?

2275

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Pour la section.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2280

Pour la section.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2285

On peut vous donner une image de ce qui se produit actuellement pour la section de Notre-Dame-des-Prairies, exemple, entre la 1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> Chaloupe, puis même je pourrais aller plus loin que ça, je pourrais partir de la 2<sup>ième</sup> Chaloupe jusqu'à la Firestone, où on n'a pas de VVG2S, on a un terre-plein central, où peut-être qu'on n'a jamais d'accident.

2290

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, à ce moment-là donc, ce qu'on aurait besoin...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2295

Puis on a un quatre voies.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2300

... ce qu'on aurait besoin par contre, c'est qu'on parle du taux critique, ça c'est une chose. Le

taux actuel, on s'entend?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2305 Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2310 Et aussi le taux moyen?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Le taux moyen.

2315 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

D'une route similaire.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2320 Oui, puis je vais vous le sortir pour les deux sections. On a à peu près, c'est sûr que c'est des sections courtes, il faut comprendre, on prend les sections courtes.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2325 On comprend, mais...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2330 On prend les sections courtes, mais je pense que, entre Firestone et 1<sup>ière</sup> Chaloupe, 2<sup>ième</sup> Chaloupe, puis entre 2<sup>ième</sup> Chaloupe et 1<sup>ière</sup> Chaloupe, c'est à peu près des distances égales, c'est des tronçons à peu près égaux. Il y en a un qui a, on a un terre-plein central, c'est sûr que ce n'est pas un muret, c'est une bande centrale, et puis de l'autre côté et bien on a une VVG2S. On pourra faire un comparable.

2335 Je vous dis que ça vaut ce que ça vaut, les tronçons étant très courts, mais on va vous sortir ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2340 Non, mais au moins, on aura une information pour pouvoir...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

2345 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est tout ce qu'on demande. Merci.

2350 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2355 Donc, c'est bien, madame Pauquay?

**MME FLORENCE PAUQUAY:**

Merci.

2360

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci de votre question.

2365 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci. Nous invitons maintenant monsieur Raymond Carbonneau. Monsieur Carbonneau, est-ce qu'il est ici? Oui.

2370 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Bonsoir.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2375

Bonsoir.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2380

Raymond Carbonneau, Domaine Sentinelle du Parc, Saint-Félix-de-Valois. Alors, sur les pancartes, on voit, monsieur le Commissaire, que c'est Camping Sentinelle du Parc incorporée, mais c'est Domaine Sentinelle du Parc incorporée, le nom a changé.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2385

Vous dites les pancartes, les pancartes qui sont sur votre...

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2390

Sur, ici là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ce qu'il y a ici dans...

2395

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2400

Oui, à l'intérieur. Ça a tout de même une certaine importance pour nous autres, dans le sens que l'entité a été changée et, également les, ça a été vendu aussi à mes fils. Alors, la vocation aussi commence à changer, dans le sens que ce n'est plus seulement qu'un camping, nous avons également un parc de maisons unimodulaires.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2405

Oui, je pense, qui est plus, un peu plus à l'ouest, je pense, du...

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Du côté sud.

2410

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Du côté sud.

2415

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Non, on est du côté sud, justement, de ce temps-ci, ils sont en train d'en développer encore, on a sept familles qui rentrent d'ici deux semaines, à l'année. Alors, la vocation n'est plus seulement qu'un camping.

2420

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Qu'un camping.

2425

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2430

Alors, je pense que l'étude qui a été faite date tout de même d'il y a quelques années. Alors, on s'aperçoit que, dans notre secteur, il y a eu une grosse évolution, surtout avec les nouveaux commerces qui sont arrivés à côté de chez nous, je dois même dire, et avec toute humilité, que, présentement, je pense qu'on peut se comparer, notre petit secteur, aussi gros que Notre-Dame-de-Lourdes dans le secteur du coin, avec les commerces et l'impact des commerces auprès de la clientèle qui a à revirer à gauche. Comme chez nous, on est rendu à 325 familles, alors c'est 325 autos qui ont des chances de vouloir revirer à gauche ou de passer tout droit, avec l'impact qu'on peut avoir avec les commerces voisins, le marché aux puces, je pense qu'on peut se comparer facilement en fait de passation de véhicules d'un côté de la voie à l'autre, même peut-être plus même qu'à Notre-Dame-de-Lourdes. Et on voit, selon les données, ça semble être faible de ce côté-là, il y a des avenues possibles avec Notre-Dame-de-Lourdes et, chez nous, on nous rajoute la fameuse voie de desserte, et c'est là-dessus que j'aimerais poser des questions ce soir.

2435

2440

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Allez-y.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2445 Si on regarde la voie de desserte, j'aimerais qu'il y ait quelqu'un qui la montre aux gens, en  
fonction de notre commerce, alors notre commerce est tout à fait collé dessus, il n'y a pas un pied de  
différence entre l'un et l'autre, là où la voie de desserte arrête, c'est notre terrain qui commence. Le  
camping est là, justement en haut. Je ne sais pas si les gens du Ministère, monsieur le Commissaire, ont  
2450 pensé à ça, établir une voie de desserte dans un, contiguë à un camping, nous autres on trouve ça  
effarant, on dit ça ne se peut pas.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on va poser la question, donc, en fait, pourquoi cette voie de desserte, à quoi elle sert?

2455

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Oui.

2460

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour commencer, puis on va voir plus loin.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2465

C'est ça, et puis je vais avoir beaucoup de questions sur la fameuse voie de desserte, comment  
ils vont la faire aussi?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2470

Disons que, aujourd'hui, on a abordé cet après-midi aussi, cette question-là, un peu, de la voie de  
desserte, mais on va quand même poursuivre et monsieur Barabé pourra nous faire un petit résumé des  
éléments qu'on a discutés cet après-midi.

2475

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Oui, monsieur le Commissaire, cet après-midi, j'étais là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2480

Non non, mais écoutez, soyez sans crainte, on va répéter les choses.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2485

Oui oui oui, mais ça n'a pas été approfondi à mon goût.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non.

2490

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

C'est pour ça.

2495 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je comprends ça.

2500 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

O.k.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2505 Donc, vous étiez-là cet après-midi?

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2510 Oui. Malheureusement, j'ai dû descendre à l'hôpital, je me suis fait opérer, puis je suis revenu. Il fallait être là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on poursuit la discussion sur cet aspect.

2515

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Oui oui.

2520 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2525 Donc, monsieur Barabé, peut-être nous, juste nous rappeler, en fait, nous dire le rôle que cette voie de desserte aurait dans le projet actuel et aussi vous pouvez peut-être nous expliquer un peu, en fait, ça va être quoi un peu son emprise, c'est quoi, comment elle va être aménagée, pour qu'on voit un peu les impacts qui sont prévisibles pour cette voie-là?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2530 La voie de desserte c'est, justement, ça porte son nom, c'est pour desservir principalement des propriétés en front du côté ouest de la route 131.

2535 Comme j'expliquais cet après-midi, nous autres on a prévu le pire, dans la pire situation, c'est-à-dire que les accès qui sont là, le rapprochement de la route par rapport aux habitations, résidences, commerces existants, fait en sorte qu'il va y avoir, il va y avoir de la difficulté à aménager un accès de façon sécuritaire.

C'est sûr que chaque cas va être traité individuellement, mais tenant compte du fait qu'il est fort possible qu'on ne soit pas capable de donner accès à ces propriétés-là, on a convenu de faire une voie de desserte en arrière lots pour desservir toutes ces résidences, ces commerces-là, pour ne pas les

2540 enclaver. Parce que, autrement, il fallait les acheter au complet, puis dire allez-vous en, vous n'avez plus d'accès.

Ça fait que c'est pour ça qu'on a prévu la voie de desserte en arrière lots, en spécifiant qu'on voulait garder quand même l'écran, il y a un écran boisé déjà, actuellement, essayer de préserver cet  
2545 écran boisé-là, quitte à l'amplifier lors de la construction.

Ça fait que, si vous voulez, vous parliez de l'emprise de la voie de desserte, c'est une emprise de 20 mètres, ça donne, en configuration, à quoi ça peut ressembler. On parle de deux voies asphaltées de 3.5 mètres, donc c'est des voies conventionnelles, avec un accotement de 1 mètre, de part et d'autre, et  
2550 puis, dépendamment de la configuration des lieux, soit qu'on ait en déblai ici avec un fossé ou à niveau avec un drain fermé...

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2555 Monsieur le Commissaire, est-ce que je peux savoir, le côté est et ouest là-dessus?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Le côté ouest est ici et, votre camping est ici.

2560

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

O.k. Merci.

2565 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Votre camping est ici et puis, de ce côté-là, c'est les propriétés qui sont en front de la route 131. C'est comme si on regardait en direction de Saint-Félix.

2570 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

J'aimerais peut-être, juste pour bien comprendre parce que, cet après-midi, je sais que vous m'aviez dit, il y avait la question des accès. Donc, vous dites, bon, les accès sur la 131, c'est du cas par cas, donc on va voir s'il y a moyen de les conserver ou non et puis de les réaménager et, quand je vous  
2575 ai posé la question à savoir s'il y avait des accès sur la route 131, est-ce que la voie de desserte était nécessaire? Vous m'avez dit absolument. Et là, j'aimerais juste qu'on comprenne bien cette situation-là parce que, dans le fond, vous me dites si jamais il y avait des accès sur la 131, est-ce que la voie de desserte est nécessaire? Est-ce que, je ne sais pas si vous voyez le, parce que je comprends que c'est une voie de desserte qui va desservir des commerces qui n'auraient pas d'accès si on veut sur la 131?  
2580 Advenant le cas où est-ce qu'il y aurait encore des accès sur la 131, est-ce que la voie de desserte, à ce moment-là, a sa raison d'être?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2585 Ce qu'on a convenu, c'est un peu l'entente qu'on a eue avec la Municipalité, dans le sens qu'on a dit : Nous autres, il serait préférable d'avoir le moins possible d'accès dans ce secteur-là, sur la route 131, parce qu'on passe du secteur contournement, en écoulement libre, avec des, dans lequel il n'y a



aucun accès, tu ne t'attends pas à avoir personne qui sort d'une cour et puis on arrive dans un secteur où il y a des accès.

2590

Donc, on s'est dit, si on pouvait avoir une zone de transition, pour que l'automobiliste puisse s'adapter au phénomène que là, tu sais, tu n'es plus dans une voie de contournement, elle est finie ta voie de contournement, puis là fais attention, il y a des accès.

2595

Donc, l'objectif premier c'était de minimiser le moins possible d'accès. Physiquement parlant, il y a des accès qui sont difficiles à réaliser en fonction des lots qui sont là, en fonction du milieu bâti. Ça fait que, au départ, on a dit il serait préférable d'avoir le moins d'accès possible, mais par contre, il faut donner accès aux propriétés, puis c'est là qu'on a convenu qu'on pourrait avoir une voie de desserte arrière pour donner accès. Ne serait-ce que une propriété n'a pas d'accès, la voie de desserte était requise.

2600

En plus, on s'est dit, au niveau du camping, qui est quand même, qui peut avoir accès sur cette voie de desserte-là, il y a peut-être un aménagement à faire pour avoir accès, ce serait quand même un accès intéressant pour le camping. Ça peut être un accès intéressant pour le marché aux puces aussi, parce que cet accès-là relie le Rang Frédéric, qui lui a une intersection protégée sur la route 131 pour favoriser les mouvements.

2605

En même temps, ça peut favoriser les mouvements de retour pour tous les services d'urgence. Ça, ça a été un point qui avait été discuté avec les représentants de la Municipalité, les pompiers et caetera, et c'est un mouvement de retour qui est facilitant. Au lieu d'aller tourner complètement de l'autre côté, de notre voie de virage à gauche qu'on a.

2610

De plus, qu'est-ce que je voulais rajouter, c'est que, en direction nord, on n'a pas de, à aller jusqu'aux voies de contournement, du Rang Frédéric aux voies de contournement, on n'a pas de voie de détour. On n'a pas de voie de détour d'aménagée, ça en fait une, ça, une voie de détour.

2615

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, les gens utiliseraient le Rang Frédéric?

2620

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ils peuvent utiliser soit le Rang Frédéric pour accéder aux commerces qui seraient entre Frédéric et le lien du camping actuel, ou bien dans l'autre sens aussi. Ils pourraient sortir de là pour accéder au nord, mais tu sais, ce qu'on dit c'est un peu des discussions qui ont sorti d'idées, de discussions de problématiques du secteur.

2625

C'est un secteur, quand même, comme monsieur Carbonneau dit, il n'y a pas juste du camping, il y a du résidant et puis, il y a des gens qui habitent là. Il y a tout le secteur du marché aux puces, il y a des gens qui vont sortir du marché aux puces, il faut, il y en a qui viennent du nord, il y en a qui viennent du sud, ça fait que c'est un peu un compromis pour, facilitant que je pourrais dire, pour desservir tous ces gens-là.

2630

Je prends la compagnie qui fabrique des camions, des boîtes de camion, pour elle, on voyait un avantage marqué d'être desservie en arrière lot pour la circulation de ses véhicules, l'arrivée de ces

2635

matériaux et caetera. C'est facilitant.

2640

Puis il faut regarder aussi, pour essayer d'aller chercher le moins d'impacts aussi, parce qu'on achète quand même du terrain chez chacun de ces propriétaires-là, ça fait que ça rentre dans la négociation.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2645

Monsieur le Commissaire, monsieur parle, mais il va falloir qu'il nous achète, de la manière qu'il est parti.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2650

Regardez, attendez une seconde... non, écoutez, on va comprendre les questions et les réponses.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2655

C'est ça, o.k., parce que j'aimerais peut-être qu'il arrête pour que je puisse, parce qu'il en dit assez que je vais oublier des arguments à un moment donné.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2660

Écoutez, je comprends que vous avez des éléments que vous voulez savoir, donc, on va y venir juste parce que, il faut quand même comprendre que monsieur Barabé nous explique la raison d'être, vous avez une préoccupation, on va y venir, ne vous inquiétez pas, je ne vous oublie pas.

2665

Donc, ça c'est pour la question de la raison d'être, si on revient maintenant au camping justement. Donc, il y a des impacts, je pense, de faire une voie, je pense que monsieur, sûrement, vous vous inquiétez par rapport au bruit, par rapport à la circulation, c'est un peu les questions qui vous préoccupent à ce sujet-là.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2670

Qui sont près de...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2675

Vous avez parlé d'un boisé, puis j'ai pu comprendre, un boisé qui servirait d'écran. Alors, c'est ça que...

**M. GUY D'ASTOUS:**

2680

Oui, sur la plupart du parcours de cette voie de desserte-là, il y a une bande de boisé résiduel.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est quoi la largeur de la bande actuellement et qu'est-ce qui resterait comme largeur, est-ce

que vous avez fait l'évaluation de...

2685

**M. GUY D'ASTOUS:**

Ça n'a pas été évalué de façon précise, mais...

2690

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais ce serait pour des questions visuelles, principalement?

2695

**M. GUY D'ASTOUS:**

C'est un écran qui est déjà là, on le conserve, mais on a, on sait qu'il y a un résiduel, mais malheureusement on n'a pas la largeur.

2700

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

La largeur.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2705

Monsieur le Commissaire, je pourrais peut-être répondre, moi.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, allez-y.

2710

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2715

Il n'y a aucun arbre, présentement. Les arbres qui sont là sont chez nous. Alors, le monsieur, je ne sais pas, probablement qu'il n'a pas eu le temps d'aller voir encore, il n'y a aucun arbre à partir du fossé pour la fameuse voie en question.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, la végétation est sur votre terrain, c'est votre écran à vous?

2720

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2725

Elle est complètement sur mon terrain, il faudrait encore que je paie pour ça ou que je tiennne ça en entretien pour plaire à ces messieurs, à moins qu'ils offrent, eux autres, de nous faire un mur, un antimuret ou quelque chose de même, parce qu'il n'y en a pas d'arbres.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2730

Monsieur Carbonneau, juste pour, on va vérifier une chose. L'emprise de 20 mètres qui est prévue pour ce chemin-là, est-ce que ça amène, est-ce que ça implique des acquisitions?

**M. GUY D'ASTOUS:**

2735

Oui oui, il y a des acquisitions. Il y a des acquisitions de prévues. Il y a, chez monsieur Carbonneau, il y a 2 257 mètres carrés à acquérir sur sa propriété.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2740

Ce qui veut dire, en termes de, est-ce que vous avez la largeur, si on veut, d'empiétement?

**M. GUY D'ASTOUS:**

C'est l'emprise qui est prise sur le terrain...

2745

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

C'est l'emprise du terrain.

**M. GUY D'ASTOUS:**

2750

... du camping. Donc, il y a une superficie de terrain qui est prise. Nous, dans nos prévisions, on voulait, lors de nos acquisitions, on voulait prendre des ententes avec le propriétaire pour voir si on n'a pas possibilité de conserver des bandes de végétation pour, effectivement, une meilleure intégration visuelle de la route et un effet d'atténuation, mineure peut-être, mais quand même réelle, de la bande végétale face au camping.

2755

Malheureusement, l'impact n'a pas été calculé parce qu'il s'agit d'un terrain de camping, il ne s'agit pas de résidences permanentes, il s'agit de...

2760

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Excusez-moi, je vais vous arrêter. Quand vous dites que l'impact n'a pas été calculé, on parle de quel impact?

2765

**M. GUY D'ASTOUS:**

L'impact de bruit, excusez.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2770

Ah! le sonore n'a pas été évalué...

**M. GUY D'ASTOUS:**

2775

Non, il n'a pas été évalué.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et la raison pourquoi...

2780 **M. GUY D'ASTOUS:**

2785 L'impact sonore est évalué sur des résidences permanentes. On n'a pas, dans le cadre de cette étude-là, on n'a pas évalué l'impact sonore sur le camping, malgré qu'on suppose, on suppose, c'est documenté, l'argumentation est dans l'étude d'impact, on suppose que le camping est dans un secteur relativement actif jusqu'à maintenant, avec le marché aux puces, des usines, des camions qui circulent, il y a déjà un niveau de bruit, on n'est pas en plein bois, on est en bordure quand même de la 131, alors, on pense que la voie de desserte, qui n'est pas une rue municipale, qui est un accès pour trois ou quatre résidences, trois ou quatre, peut-être une, deux, trois... des propriétaires au-delà du commerce qui, actuellement, est de un ou deux, il n'y aura pas grand trafic là.

2790 Alors, on pense que, parce qu'il n'y a pas beaucoup de trafic là, que ça ne change pas son climat sonore.

2795 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Monsieur le Commissaire, j'aimerais..., monsieur pense, j'aimerais aussi m'exprimer tout de suite. Après-midi...

2800 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est-à-dire que, attendez une seconde.

2805 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

C'est parce que ça a été dit après-midi, puis monsieur le sait, que la voie de desserte va aller rejoindre l'autoroute. Qu'est-ce que c'est qui va arriver? Présentement, c'est vrai qu'on est rien que trois ou quatre, mais il faut prévoir aussi l'avenir.

2810 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais c'est ça, en fait...

2815 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

C'est ça qui n'est pas correct.

2820 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2825 Ce qu'on aimerait, en fait, pour comprendre c'est que, bon, vous me dites que les impacts n'ont pas été évalués pour la question sonore. Vous nous dites que l'écran visuel, vous ne savez pas encore, en fait, ce que j'en comprends c'est que votre intention est de préserver le boisé, l'écran, en tout cas, l'écran végétal, mais à l'heure actuelle il n'y a pas eu d'évaluation sur la, je dirais la largeur de cette bande-là. Donc, à la limite, c'est une intention, on ne peut pas présumer que ça va être conservé, c'est ça que j'entends de votre réponse, ça dépendra des acquisitions, ça dépendra des négociations qui vont être faites?

**M. GUY D'ASTOUS:**

2830

Il n'est pas impossible que le Ministère envisage des mesures. Si, dans les secteurs, on n'a plus de bande de végétation, parce que, comme vous le savez, au niveau des procédures d'acquisition, on a des discussions avec les propriétaires sur la valeur des terrains et des choses comme ça. Alors, on essaie aussi, dans ces discussions-là, de voir s'ils sont ouverts à des aménagements, ouverts à une participation à savoir les bandes boisées, est-ce qu'ils sont d'accord à les conserver, est-ce que son intention c'est de tous les couper et tout ça.

2835

Alors, face à ça, on peut très bien nous, par la suite, si les bandes de boisé n'ont pas l'intention d'être conservées, puis que ça, il y a une plus-value importante au niveau paysage ou au niveau du bruit, à y faire des plantations, on n'est pas fermé avec l'idée de le faire et on a, à ce moment-là, lorsqu'on prépare des plans et devis plus détaillés, on prévoit les plantations si c'est, si la situation se présente comme ça.

2840

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2845

J'aimerais revenir sur la question de cet après-midi, donc le lien éventuel qui pourrait se faire entre cette voie de desserte-là et l'échangeur, dans le secteur de la zone industrielle. Ce que j'ai compris cet après-midi c'est qu'il y aurait une intention de la Municipalité, en tout cas, de venir faire un lien et ça deviendrait un élément intéressant pour ce qui est du développement industriel de ce secteur, du secteur de Saint-Félix.

2850

Advenant le cas, donc, quand on parle d'industries, souvent on a l'image de camions, automatiquement, ça nous vient en tête. Qu'est-ce qui va se passer, en fait, avec ce lien? Est-ce que, à ce moment-là, vous parlez, bon, d'une circulation qui ne serait pas amplifiée ou qui ne serait pas, une situation au niveau sonore qui ne serait pas, je dirais désastreuse, mais si jamais il y avait un lien avec l'échangeur et que là la circulation qui emprunte cet axe, cette desserte, se trouve à être des camions, et si ces camions-là empruntent la voie de desserte, ils se retrouvent sur le Rang Frédéric ou, encore, à l'accès au camping qui est connecté à la 131, qu'est-ce qui va se passer avec les camions qui vont arriver, qui vont attendre leur priorité en fait ou le moment pour pouvoir s'engager sur la route 131, est-ce qu'il risque d'y avoir une accumulation de camions?

2855

2860

Et je pose la même question pour le marché aux puces. À la sortie du marché aux puces le dimanche après-midi, les gens qui vont vouloir revenir au sud, qui vont utiliser soit le Rang Frédéric ou, encore une fois, l'accès qui sera permis sur la 131 à partir du camping, il ne risque pas d'avoir un achalandage, une attente, des files d'attente, comment vous avez, est-ce que vous avez évalué cette situation-là, en termes de circulation?

2865

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2870

Au niveau du lien qui va être fait avec le parc industriel ou, en tout cas, les terrains de parc industriel que la Ville possède déjà actuellement, on n'a pas de finalité là-dedans. On n'a même pas ces, je vous dirais je ne pourrais même pas vous, je pense que même la Municipalité ne pourrait même pas présenter une ébauche. Il y a eu des discussions dans ce sens-là, c'est des avenues possibles, c'est des... d'ailleurs, dans le choix du tracé final de la voie de contournement, ça a été discuté pour éviter de trop sectionner le territoire, la zone industrielle que la Municipalité avait acquise de, qu'elle a acquise depuis plusieurs années.

2875

Au niveau camion, moi, à brûle-pourpoint comme ça, je vous dirais je ne verrais pas pourquoi que

les camions seraient autorisés à circuler sur cette portion-là, parce que le parc industriel est très bien desservi, avec un échangeur complet, qui permet tous les mouvements de circulation, direction nord, direction sud, alors ça ne devrait pas être un axe qui devrait être privilégié pour le camion qui veut aller dans le parc industriel. Ça fait que moi là...

2880

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, les gens utiliseraient la voie de contournement...

2885

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bien, normalement, ils devraient prendre la voie de contournement.

2890

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... normalement.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2895

Elle est très bien aménagée dans ce sens-là. Je ne parle pas pour un résident. Si un camion va faire une livraison au centre de camion, de boîtes de camion qu'il y a là, s'il va faire une livraison, je ne sais pas moi, au marché aux puces, c'est une livraison locale, tu sais. Mais pour le camion de transit...

2900

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k. Donc, le camion de transit n'utiliserait pas cet axe-là, c'est le local.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

2905

Je ne verrais pas pourquoi qu'il utiliserait ça pour, parce que le lien, il s'en va jusque dans le parc industriel. Moi, je ne le vois pas, tu sais. Donc, on peut éliminer cette probabilité-là. C'est sûr que, si le lien rejoint le parc industriel, admettons qu'il y a des commerces, que le parc industriel, il y a une section qui est changée, qui devient plus commerciale, de service, et bien les gens, il y a des gens qui seraient sûrement intéressés à prendre ce lien-là, je vous dis sûrement.

2910

Si on augmente la circulation, on augmente le bruit, c'est tout à fait normal. On ne peut pas nier, on ne peut pas dire le contraire. On ne peut pas nier qu'il n'y en aura pas d'augmentation.

2915

Je pourrais peut-être rajouter au niveau, quand on parle de l'écran visuel, quand on a regardé la zone boisée, ça a été pour nous autres comme un, comme je pourrais dire, une frontière à préserver pour un écran visuel, pour le camping. On a beau dire que c'est juste un camping, mais c'est un camping. Il y a du monde dans un camping, ils ne vont pas là pour avoir des autos qui passent nécessairement dans, devant leur **charcoal**, tu sais.

2920

Bon, ça fait qu'on a dit on va préserver au maximum l'écran visuel et puis si on revient à la section type que je vous ai présentée tout à l'heure, du côté du camping, on a regardé la faisabilité de justement, de protéger ou de créer ou d'améliorer l'écran visuel qui est là présentement.

2925  
2930  
2935  
2940  
2945  
2950  
2955  
2960  
2965  
2970

Si vous remarquez, on parle de canaliser ici le drainage de la chaussée, le canaliser, fermer, pour protéger tout le milieu racinaire, les arbres qui sont là présentement, puis peut-être en replanter. On a dans l'idée d'avoir quand même un écran visuel pour tout le secteur du camping. Ça, dans le choix, dans la décision de faire cette voie de service-là, c'était compris dans les discussions qu'on a eues avec les municipalités.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

J'aimerais peut-être m'assurer, cette voie-là fait partie du projet, on s'entend?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, elle fait partie du projet.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, c'est le ministère des Transports qui va la construire?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On va la construire et puis on va la céder gratuitement Municipalité.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais c'est la Municipalité qui, par la suite, aura l'entretien de ce tronçon?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Qui aura la...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Comme étant une de ses rues locales.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça. Elle a la responsabilité. Donc, elle a l'entière juridiction sur la rue, puis c'est sûr que, au fur et à mesure qu'on va avancer nos plans, si la Municipalité a des modifications à apporter à cette voie-là, s'il faut la déplacer un petit peu à l'est ou à l'ouest, c'est des discussions qui vont se faire tout au cours du temps qu'on va préparer nos plans.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Carbonneau, je ne sais pas si, là je sais que vous avez le goût de me dire ce que vous pensez de tout ça.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**



Ah! ça me tente.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2975

Ça vous tente, mais retenez-vous parce qu'on a d'autres...

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2980

Je vais me retenir encore d'abord.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2985

Encore un peu. Je ne sais pas si, pour le moment, si ça répond à votre question?

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Disons, mettons oui, pour ne pas être négatif.

2990

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour ne pas être négatif.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2995

Pour ne pas être négatif, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3000

Puis pour ne pas non plus, je ne veux pas non plus que vous disiez votre opinion. Donc, on a le 12 juin pour vous entendre.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3005

Non, mais c'est des questions que je veux poser, moi là, ce n'est pas mon opinion, c'est des questions. Là, monsieur a parlé qu'il était en faveur de mettre un étalement d'arbres de, et bien on ne sait pas combien.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3010

Un écran.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3015

C'est peut-être un arbre, c'est peut-être 1' d'arbres, c'est peut-être 10' d'arbres, 20', c'est des questions de même. C'est quoi? Ce ne serait pas mieux, selon ce qu'on a pensé nous autres, de mettre un mur, un muret, au lieu de mettre des arbres, il y en a déjà des arbres sur une bonne partie? Alors, tant qu'à redoubler l'autre bord, nous autres on, c'est une autre possibilité, un muret qui nous assurerait nous autres, je m'en vais vous dire pourquoi.

3020 C'est que là on tombe, de la manière que c'est fait, où il va falloir que le Ministère installe une  
clôture d'un bout à l'autre là-dessus. Parce que là, il va y avoir un va-et-vient qui va se promener du  
marché aux puces à chez nous, des usines à chez nous, ça c'est une affaire qu'il va falloir que, le  
Ministère ne semble pas en avoir parlé, mais il va falloir qu'il y ait quelque chose qui soit bloqué. Parce  
que là, présentement, on s'entend bien, on est deux voisins, mais moi, tomber avec le gouvernement à  
3025 côté de moi, ça me fait peur.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3030 Mais là, ce qu'on nous a dit en fait c'est que le Ministère faisait la construction de la route et que  
suite, si jamais, bon, le projet se réalise et que cette voie-là est réalisée aussi, suite à la construction si  
on veut, ou la mise en service du projet, à ce moment-là la route serait rétrocédée à la Municipalité, qui  
elle aurait la charge...

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3035 C'est ce que je viens de savoir, monsieur le Commissaire, que la Municipalité semblait être  
d'accord avec ça. Ils ne m'ont jamais consulté là-dessus, je dois le dire ça aussi. J'aurais aimé à être  
consulté, puis j'aurais été les rencontrer, puis ça ne m'aurait pas gêné d'aller voir monsieur Pilon et les  
autres, pour leur dire écoutez, il faudrait penser à ça avant de dire au Ministère on est d'accord avec ça.

3040

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais je pense, monsieur Carbonneau, il y a encore place.

3045

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Oui oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3050

La commission, vous comprenez qu'on est en processus d'enquête, d'examen public, mais il y a  
également encore place à des améliorations.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3055

Je suis d'accord avec ça, monsieur le Commissaire.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3060

Et moi je vous invite à nous faire vos suggestions quand vous allez vous présenter à nous.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3065

D'accord. Bien, c'est parce que moi, je m'aperçois qu'il y en a qui ont pris beaucoup trop de place  
à date, à comparer à ce que moi j'ai pu prendre. Je l'ai vu, ça a changé, la voie de desserte, ce qu'on  
avait pensé nous autres, monsieur le Commissaire, pourquoi que, au lieu de l'installer complètement  
accotée sur le camping, qu'ils ne la font pas sur le bord de la 131? Ils vont sauver en fossés, de

3070 construction, en avant des commerces, en avant, complètement en avant, ça ne dérangera pas  
personne, d'abord, ils font partir déjà un 60', plus un 60' pour ça à peu près, mais qu'ils le fassent tout  
partir par en avant, la voie de desserte serait à côté, au lieu de briser le camping chez nous, et bien au  
moins on va déplacer le bruit de encore un 150...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3075 Ce que je vais faire, si vous permettez, je vais juste, je vais explorer ça avec vous, juste pour  
cette question-là.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3080 O.k.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3085 Puis, par la suite, vous comprendrez que je vais vous demander de revenir si vous avez d'autres  
questions.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3090 Je reviendrai, monsieur le Commissaire. Je reviendrai avec une autre question.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Au moins, savoir au moins pour cette question-là, si ça a été exploré.

3095 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

D'accord.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3100 Est-ce que le Ministère a regardé la possibilité de faire une voie, à ce moment-là, ce n'est peut-  
être plus une voie de desserte, c'est une voie de service, je ne sais pas quel nom lui donner, qui serait  
située parallèlement à la 131 et non pas à l'endroit où est-ce que vous le proposez actuellement? Alors,  
qui serait plus près, en fait, de la chaussée de la 131 actuelle?

3105 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3110 C'est ça. C'est que, en façade des propriétés, c'est impossible de passer une voie de desserte, à  
moins d'acheter toutes les propriétés. Ça fait que ça veut dire que, à ce moment-là, on n'a plus besoin  
de la voie de desserte, il ne restera plus rien là, tu sais.

3115 On parlait, je vous parlais cet après-midi d'une marge de recul de 2.5 mètres, 4.9 mètres, 4.7  
mètres, on est loin du 20 mètres pour une voie de service. Donc, on achète toutes les propriétés, donc  
on ne fait pas de voie de desserte.

3120

Ce que je pourrais rajouter au niveau de la voie de desserte, pour les craintes de monsieur Carbonneau, la voie de desserte qu'on fait là, on la fait pour les résidents qui sont en front de la route 131. Ça adonne qu'il y a un autre propriétaire, le camping, puis même il y a un autre propriétaire, qui est de l'autre côté de la route, de la voie de desserte, ils peuvent avoir accès, comme ils peuvent ne pas avoir d'accès. Il va falloir discuter avec les gens.

3125

Monsieur Carbonneau parlait d'une clôture, on met des clôtures quand on a besoin des clôtures, quand le propriétaire veut une clôture, on met des clôtures. On fait l'aménagement en conséquence. On travaille avec les riverains, il faut comprendre ça aussi.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que je comprends que votre réponse cet après-midi, c'était aussi, c'est la même chose.

3130

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3135

Donc, c'est un peu du cas par cas que vous allez faire.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3140

Oui oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3145

Avec chacun des propriétaires qui sont touchés par cette voie, en tout cas, par le réaménagement qui va se faire dans ce secteur-là?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3150

C'est sûr que, si monsieur Carbonneau veut avoir un accès différent à son camping, sur la voie de desserte, on va le regarder. Je pense qu'il faut que monsieur Carbonneau regarde est-ce qu'il y a des avantages et puis il y a des inconvénients, c'est tout ça qu'il va falloir discuter.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3155

Hum, hum, c'est bien.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3160

À ça, je suis d'accord avec ça, mais ça n'a jamais été fait à venir à date. Il y a eu un quelque chose qui a été fait avec vous et la Municipalité, mais moi, monsieur Carbonneau, je n'ai pas été mis au courant, puis j'aurais aimé l'être.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Écoutez...

3165

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

... parce que je vous aurais peut-être donné des idées.

3170

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Carbonneau, moi je vous invite à donner vos idées à la commission, et je pense qu'on est là aussi pour vous entendre.

3175

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Ça me fait plaisir, je vais revenir.

3180

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

**M. RAYMOND CARBONNEAU:**

3185

Je vais revenir.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3190

Merci. J'aimerais, avant d'inviter le prochain participant, on aurait une question à poser à la Municipalité. Je sais que monsieur Sirois, vous êtes revenu parmi nous, merci beaucoup. Je ne sais pas, peut-être pour l'instant, peut-être vous asseoir à la chaise au bout de la table. Après la pause, on pourra faire un, non, monsieur Pilon, vous pouvez rester là pour le moment, puis on pourra, à la pause, faire des changements à ce moment-là.

3195

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Alors, bonsoir monsieur Sirois.

3200

**M. MARTIN SIROIS:**

Bonjour, rebonsoir plutôt.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3205

Alors, je vais vous demander votre avis parce que, l'avis de la Municipalité, je vais citer ce qui est écrit dans l'étude d'impact. On dit, au PR3.1.a, concernant l'élargissement.

**M. MARTIN SIROIS:**

3210

L'élargissement ou le contournement?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, l'élargissement ou la partie au nord du Rang Frédéric.

3215

**M. MARTIN SIROIS:**

D'accord.

3220

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, c'est dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

**M. MARTIN SIROIS:**

3225

D'accord.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3230

On propose des mesures d'atténuation, une proposition d'une réduction de la profondeur requise pour les terrains au nord du Rang Frédéric du côté de la voie de desserte, puis qu'est-ce que, quelle est la position de la Ville à cet égard, le MTQ propose ça?

**M. MARTIN SIROIS:**

3235

Réduction de la profondeur, pourriez-vous répéter?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3240

Les espaces développables qui sont retenues par la Municipalité.

**M. MARTIN SIROIS:**

3245

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3250

Qui sont identifiées par la Municipalité, le MTQ propose une réduction de la profondeur requise pour les terrains qui sont situés au nord du Rang Frédéric, à côté de la voie de desserte.

**M. MARTIN SIROIS:**

3255

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

**M. MARTIN SIROIS:**

3260           Donc, une réduction de la profondeur des terrains qui se trouvent entre la 131, la nouvelle 131 élargie et la voie de desserte de ce fait-là?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3265           Oui.

**M. MARTIN SIROIS:**

3270           Donc, vous me demandez quelle vocation serait attribuable à ces lots qui seraient diminués de profondeur d'une certaine façon.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3275           Oui, qu'est-ce que vous en pensez de cette proposition-là?

**M. MARTIN SIROIS:**

3280           Écoutez, il y a quand même, je vois une profondeur d'une soixantaine, ce qu'il reste en profondeur c'est une soixantaine de mètres.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

              Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez nous confirmer la largeur développable?

3285           **M. MARTIN SIROIS:**

              La différence là?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3290           On a un exemple ici, justement, on parle de 63.2 mètres, c'est la distance entre les deux emprises si on veut.

**M. MARTIN SIROIS:**

3295           Écoutez, c'est une profondeur de lot moyenne.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3300           Moyen.

**M. MARTIN SIROIS:**

3305           C'est ça, c'est une profondeur de lot moyenne qui est de toutes les façons aux normes actuelles. C'est clair qu'une vocation commerciale moyenne, de moyenne surface pourrait y loger, mais avec une, quand même, une assez bonne largeur, un assez bon frontage pour le stationnement, mais disons que,

d'une façon générale, un lot de 60 mètres de profondeur, ce n'est pas un frein à l'établissement d'une, ce n'est pas un frein au développement en tant que tel ou à l'affectation d'un tel lot.

3310 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Locat, vous voulez ajouter quelque chose?

3315 **M. GILLES LOCAT:**

Oui, je veux rajouter un commentaire en rapport avec des discussions qui se sont tenues entre monsieur Sirois et moi. On discute régulièrement, bon, en tout cas, à l'occasion des, dans le cadre de processus de révision du schéma, on doit mentionner ici qu'on est à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, de l'ancien périmètre, et que cette partie-là, qui se situe, je dirais, à partir de la fourche du nord qu'on appelle, le chemin de Saint-Gabriel et 131, il n'est pas dans le futur périmètre d'urbanisation prévu.

3320 Et lorsque j'entends les discussions qui se font actuellement, je pense qu'il y aurait lieu de voir si cette partie-là ne pourrait pas être incluse au sein du périmètre d'urbanisation pour ne pas avoir a priori de conséquence limitative sur les façons, les options quant à envisager sur l'utilisation de ces terrains-là. Et j'aimerais à ce que monsieur, peut-être, Ouellet, fasse un commentaire sur cette question-là.

3325 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, mais juste avant, j'aimerais bien comprendre parce que ce n'est pas clair ce que vous me dites. En fait, ce que vous me dites c'est que le fait qu'il soit à l'extérieur au périmètre urbain, est-ce que ça amène plus de contraintes ou moins de contraintes?

3330 **M. GILLES LOCAT:**

Ça amène beaucoup de contraintes quant à la...

3335 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Plus de contraintes?

3340 **M. GILLES LOCAT:**

... à la flexibilité qu'on peut avoir quant à l'implantation de fonctions commerciales ou industrielles. Ce sont les directives générales du ministère des Affaires municipales, quant à la question d'urbanisation, des fonctions commerciales et industrielles en général doivent se retrouver au sein d'un périmètre d'urbanisation.

3345 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais quand vous dites plus de contraintes, on parle de contraintes de quoi, de superficie ou des contraintes de marges de recul?

3350 **M. GILLES LOCAT:**



3355 Non, de diversité d'usages.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

De diversité d'usages.

3360

**M. GILLES LOCAT:**

Oui, c'est ça. Est-ce que monsieur Ouellet pourrait me confirmer ça.

3365

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, absolument. Monsieur Ouellet, excusez, je ne vois pas bien votre...

**M. GILLES LOCAT:**

3370

Oui, monsieur Ouellet, est-ce que vous êtes...

**M. JEAN OUELLET:**

3375

Ce n'est pas quelque chose à laquelle je pourrais répondre ce soir. Je pourrais vous revenir, moi ou quelqu'un, sans faute demain.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3380

Bon, on apprécierait peut-être, demain, si vous pouvez nous répondre à ce sujet-là.

**M. JEAN OUELLET:**

D'accord.

3385

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci.

3390

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bon, en parlant du périmètre d'urbanisation, où est-ce que ça en est actuellement, les demandes de modifications qui ont été proposées par la Ville, je veux dire, dans les années, ça fait longtemps que c'est préparé, de 1985, 1987.

3395

**M. MARTIN SIROIS:**

Vous voulez dire le schéma en vigueur actuellement?

3400

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Le...

**M. MARTIN SIROIS:**

3405           Celui proposé par le schéma en vigueur?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3410           Bien, c'est-à-dire...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3415           Non, c'est le premier périmètre d'urbanisation, on a demandé, vous avez demandé, en fait, et dans l'étude d'impact, on mentionne qu'il y a eu une demande de modification du périmètre d'urbanisation dans les années '90.

**M. MARTIN SIROIS:**

3420           Ah! d'accord, en '90.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

              Ou '96, je ne me souviens plus.

3425           **M. MARTIN SIROIS:**

              O.k.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3430           Et je voulais savoir, ça date quand même, je voulais savoir où ça en est rendu cette demande-là et il y a ultérieurement eu une autre modification au périmètre d'urbanisation parce que, compte tenu du nouveau projet, qui nous est présenté ce soir, et bien en fait qu'on analyse, où est-ce que ça en est rendu, est-ce que le MAM a eu une réflexion sur ça?

3435           **M. JEAN OUELLET:**

              Je vais vous vérifier aussi...

3440           **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

              C'est le MAM, je présume, qui doit se, et bien autant la MRC, mais...

**M. GILLES LOCAT:**

3445           Oui, c'est ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3450           ... en amont c'est quand même le MAM.

**M. GILLES LOCAT :**

3455 Oui, si on peut mettre des dates, disons qu'il y a eu, il y a le premier périmètre d'urbanisation qui a été attaché au premier schéma d'aménagement en 1988. Il y a eu des discussions sur des projets de modification aux périmètres, je dirais même avant le début du processus...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3460 Allez un petit peu plus lentement, pour le sténographe là.

**M. GILLES LOCAT:**

3465 Je dirais, avant même le début du processus de, et bien au début du processus de révision du schéma, il y a déjà eu un dépôt d'un projet de modifier plusieurs périmètres d'urbanisation en 1995, je crois, par la MRC. Et là, au ministère des Affaires municipales, on nous a demandé que ce processus-là soit intégré au processus de révision du schéma.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3470 Un processus de révision de schéma qui a débuté quand?

**M. GILLES LOCAT:**

3475 Qui a débuté en '94, avec le dépôt du DOR qu'on appelle, le document au niveau des orientations sur les objectifs de révision de schéma. Ça débute avec un dépôt sur les objectifs de révision et, ensuite, on enclenche, on produit une première version d'un schéma révisé, le PSAR-1 qu'on appelle, proposition.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3480 Le PSAR-1.

**M. GILLES LOCAT:**

3485 Oui, proposition de schéma d'aménagement révisé<sup>1</sup>. Nous venons de, qui a été adopté en '96. Nous avons ensuite adopté le PSAR-2 en 2005. C'est, j'en ai remis copie aujourd'hui à la commission. Donc...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3490 Mais ça c'est, je vous interromps pour que la salle comprenne bien. Alors, le schéma, il est en révision, il est révisé, mais il n'est pas adopté?

**M. GILLES LOCAT:**

3495 Exactement, il n'est pas adopté.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3500

Il n'est pas adopté depuis quelle année, depuis la première fois que la demande de modification a été faite?

**M. GILLES LOCAT:**

3505

Le premier schéma a été adopté en '88, le deuxième pourrait être adopté disons en 2008, on se comprend.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3510

Mais là, alors, la modification de celui de '88 s'est faite en, la demande de modification de celui de '88 s'est faite en?

**M. GILLES LOCAT:**

3515

Il s'est fait des demandes de plusieurs municipalités, dans les années '95 à ma mémoire.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est ça. Ça, c'est la première, o.k.

3520

**M. GILLES LOCAT:**

Ça a été mis, ça a été tabletté, on nous a demandé d'intégrer ça au processus de révision, de ne pas modifier des périmètres tout de suite comme ça, tout simplement et uniquement ça.

3525

Cependant, ce qui est intervenu entre-temps, il y a eu l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3530

C'est ça, expliquez-nous ça dans le détail.

**M. GILLES LOCAT:**

3535

Bon, un règlement de contrôle intérimaire c'est un règlement qui prévoit des mesures qui ont pour effet d'anticiper sur ce qui va être dans le prochain schéma. On parle de mesures intérimaires.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Qui adopte ça?

3540

**M. GILLES LOCAT:**

3545

Une MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire dans la perspective de la révision d'un schéma et ces dispositions-là permettent d'anticiper sur des dispositions, soit que la MRC ou, plus souvent l'État, souhaite mettre, souhaite voir entrer en vigueur avant que le schéma soit adopté.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3550

Je vous arrête. Pour ce contrôle intérimaire-là, est-ce que le ministère des Affaires municipales a son autorisation à donner?

**M. GILLES LOCAT:**

3555

Tout à fait.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3560

Tout à fait, o.k. Ça, ça a été fait, quand vous dites qu'il y a un contrôle intérimaire, règlement de contrôle intérimaire, donc il a été adopté?

**M. GILLES LOCAT:**

Oui, le règlement...

3565

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Il a été autorisé par le MAM?

**M. GILLES LOCAT:**

3570

Oui, tout à fait. Donc, c'est un processus, un mini processus de révision sur des matières précises, c'est d'abord des questions reliées à la zone agricole, qui ont justifié la création du règlement de contrôle intérimaire.

3575

Et, dans le cas de Saint-Félix-de-Valois, il y a beaucoup de secteurs qui se situent dans le voisinage de l'ancien périmètre, disons-le comme ça, mais qui sont des secteurs déjà habités. Prenez tout le secteur du Ste-Marie et du Portage, ce sont des secteurs qui sont dans la zone agricole, mais déjà occupés à 70%. Donc, le...

3580

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Depuis longtemps?

**M. GILLES LOCAT:**

3585

Ah! oui, c'est construit là depuis 20 ans, 50 ans.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3590

C'est ça, o.k.

**M. GILLES LOCAT:**

Donc, ces secteurs-là, déjà construits, dans le langage, les gens qui travaillent sur les ACI, on

3595 parle des îlots déstructurés en zone agricole, donc ça en est un, dans le fond, qui est comme une  
extension de périmètre d'urbanisation ou de noyau villageois, mais qui se retrouve dans le secteur zoné  
agricole.

3600 Donc, dans ces secteurs-là et, à Saint-Félix, il y a peut-être deux ou trois ou quatre secteurs  
autour du périmètre, qui se retrouvent en extension dans la zone agricole. Donc, dans le règlement de  
contrôle intérimaire, ces secteurs-là sont identifiés comme des îlots déstructurés et on peut y émettre des  
permis de construction sur des fonctions commerciales ou résidentielles. Bref, être plus permissif là, dans  
le cadre d'un règlement de contrôle intérimaire. On peut avoir des dispositions facilitantes par rapport à  
des secteurs déjà construits.

3605 Et ce qu'on prévoit c'est que ces secteurs déjà construits-là vont se retrouver éventuellement au  
sein du futur périmètre d'urbanisation dans le prochain schéma.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3610 O.k. Le prochain schéma, qui devrait être adopté quand?

**M. GILLES LOCAT:**

3615 Qui pourrait être adopté en 2008. Évidemment, c'est des calendriers politiques, c'est pour ça  
qu'on peut présumer des dates.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3620 Donc, et on prend en compte du périmètre, dans la demande du périmètre d'urbanisation, du  
projet actuel de la route 131 et du déplacement ou de l'agrandissement, du déplacement et de  
l'agrandissement du périmètre qui se retrouve dans l'étude d'impact?

**M. GILLES LOCAT:**

3625 Tout à fait, oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3630 O.k.

**M. GILLES LOCAT:**

3635 L'idée c'est que ce secteur-là se situe en prolongement au sud du périmètre d'urbanisation, il  
n'est pas dans le périmètre actuellement et, compte tenu des enjeux de viabiliser ces futurs terrains-là,  
compte tenu que les vocations pourraient changer et comme ce n'est pas simple de prévoir dans quelle  
direction ces changements-là pourraient se faire, la meilleure approche consiste à laisser une gamme  
d'usages relativement large pour permettre à une municipalité de viabiliser cet espace-là le plus  
facilement.

3640 Donc, si c'est ce qu'on souhaite, on doit pratiquement, automatiquement, inclure un territoire  
comme ça au sein d'un périmètre d'urbanisation, parce qu'on ne peut pas être aussi flexible à l'extérieur  
d'un périmètre d'urbanisation.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3645 Bien non, c'est ça.

**M. GILLES LOCAT:**

Au niveau des fonctions commerciales et industrielles.

3650

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais là...

3655

**M. GILLES LOCAT:**

C'est ce commentaire-là que...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3660

Oui, merci beaucoup. Le périmètre d'urbanisation proposé n'est pas accepté, ne fait pas l'objet d'un règlement de contrôle intérimaire, actuellement?

**M. GILLES LOCAT:**

3665

Non. Il est sous..., il y a une partie de ce territoire-là qui est sous le contrôle intérimaire. La route 131...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3670

La vieille partie, quoi?

**M. GILLES LOCAT:**

3675

La route 131 constitue la limite de la zone agricole dans ce secteur-là. Donc, ce qui est à l'ouest, du côté du camping, on est en zone blanche et, du côté est, on est en zone verte. C'est un cas d'espèce, mais c'est comme ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3680

O.k. Et quand vous avez soulevé tout à l'heure le changement de vocation de certains secteurs, est-ce que vous pourriez nous en parler, monsieur Sirois, compte tenu que la zone de périmètre d'urbanisation est appelée à être modifiée...

3685

**M. MARTIN SIROIS:**

Agrandie, en fait.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3690

Agrandie?

**M. MARTIN SIROIS:**

3695 Agrandie vers l'ouest.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3700 Agrandie et est-ce que, bon, compte tenu du projet de contournement, compte tenu que ça va affecter certains commerces dit sensibles à la clientèle de transit, quelles sont les secteurs qui vont être modifiés, quand on parle d'occupation du sol, d'aménagement du territoire?

**M. MARTIN SIROIS:**

3705 C'est un peu ce que je vous expliquais cet après-midi, c'est-à-dire avec la venue d'une zone collectrice entre la rue Principale et la future voie de contournement, avec des vocations commerciales aux abords, et puis des habitations, des nouvelles zones résidentielles qui viendraient compléter, en fait, densifier les interstices du périmètre urbain.

3710 Donc, c'est un petit peu, c'est à l'étude, ce n'est pas, il n'y a rien d'adopté dans ce sens-là jusqu'à présent.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3715 Est-ce qu'il y a un gros pourcentage de l'activité commerciale dans le noyau villageois qui serait appelée à être déplacée dans cette, à prendre place dans ce périmètre-là?

**M. MARTIN SIROIS:**

3720 Dans ces nouvelles affectations?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui?

3725

**M. MARTIN SIROIS:**

3730 Bien, écoutez, comme je vous disais cet après-midi, pour les vocations qui seront commerciales, qui seront touchées, reliées donc à l'automobile et au passage, à la l'affluence de circulation, oui, il y aurait des, ces espaces seraient créés pour desservir ces nouveaux commerces, bien sûr.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

3735

**M. MARTIN SIROIS:**

Les commerces routiers.



**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3740

Oui. Vous estimez à combien le déplacement des commerces à l'intérieur du noyau villageois pour, qui prendraient place dans ce périmètre d'urbanisation modifié?

**M. MARTIN SIROIS:**

3745

Il faudrait dénombrer, je ne peux pas vous dire précisément.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3750

Un pourcentage?

**M. MARTIN SIROIS:**

3755

Non, je ne peux pas...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Non plus. Pourriez-vous me le dire par écrit, éventuellement là?

3760

**M. MARTIN SIROIS:**

Oui oui, je pourrais vous donner, apporter la réponse, des commerces susceptibles d'être relocalisés pour bénéficier du plus grand passage, tout à fait.

3765

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Parfait, o.k. Est-ce que la carte que vous avez déposée, la petite carte là...

**M. MARTIN SIROIS:**

3770

Oui, elle n'est pas numérisée, je comptais le faire pour demain, pour demain soir, en fait. Est-ce que ça, est-ce que vous allez être toujours là demain soir?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3775

On va être actif demain soir.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3780

Oui, on va être là demain soir.

**M. MARTIN SIROIS:**

3785

Bon. Là, j'aurai vraiment la carte pour vous illustrer...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce qu'on retrouve sur la carte l'affectation du sol aussi, c'est-à-dire le zonage?

**M. MARTIN SIROIS:**

3790

Les zonages existants?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3795

Bien, les zonages prévus?

**M. MARTIN SIROIS:**

3800

Ah! les zonages prévus, tout à fait.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

3805

**M. MARTIN SIROIS:**

Oui oui. C'est un peu la carte que vous avez entre les mains actuellement.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3810

Oui, et bien c'est ça.

**M. MARTIN SIROIS:**

3815

Que je vais déposer version papier.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3820

Pouvez-vous faire une superposition de l'existant et ce que vous proposez qui prendra forme si tout est accepté à tous les niveaux?

**M. MARTIN SIROIS:**

3825

Oui. Oui, et bien c'est ça, il y a déjà le tracé de rues existant, avec...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais en termes de zonage?

3830

**M. MARTIN SIROIS:**

En termes de zonage, je peux faire l'exercice, oui. Je peux...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3835 Oui.

**M. MARTIN SIROIS:**

On va essayer de vous trouver ça, on va essayer de vous faire ça.

3840

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Parfait, ce serait bien apprécié.

3845

**M. MARTIN SIROIS:**

Pour demain soir.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3850

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3855

Peut-être, juste peut-être une question, je vais essayer de vous laisser souffler un peu, monsieur Lévis, de la MRC de Joliette, de votre côté, est-ce qu'il y a des agrandissements de périmètres urbains qui sont prévus dans Notre-Dame-de-Lourdes, entre autres?

**M. FRANÇOIS LÉVIS :**

3860

Oui, entre autres, pour Notre-Dame-de-Lourdes, oui. On est en deux phases présentement, comme la MRC de Matawinie, on est à peu près rendu aux mêmes étapes en ce qui concernent l'adoption du PSAR-2. Donc, on espère, d'ici fin 2007, début 2008, encore là, selon le calendrier politique, au niveau de l'adoption de ce document-là.

3865

Par contre, parallèlement à ça, il y a quelques municipalités de la MRC de Joliette qui, devant une urgence d'agrandissement de la zone blanche, il y a un, au niveau, entre autres, du développement, seulement résidentiel qui ont un manque de terrain.

3870

Donc, on est en processus présentement pour déposer, avec quelques municipalités, dont Notre-Dame-de-Lourdes et Notre-Dame-des-Prairies, une demande d'agrandissement d'un périmètre urbain au niveau résidentiel.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3875

Et, cet agrandissement-là est dans quel secteur, dans le secteur de la rue Principale ou, par rapport au projet qu'on a actuellement, est-ce qu'il y a un impact?

**M. FRANÇOIS LÉVIS :**

3880

Ça, par contre, je devrais laisser peut-être répondre mes collègues, parce que c'est une demande à laquelle présentement ils travaillent et, dans les prochaines semaines, elle devrait être déposée à la

MRC pour que nous on dépose un projet de modification à notre schéma.

3885 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, monsieur Gagnon, de la Municipalité, est-ce que, où vous en êtes exactement avec cette demande, quel secteur est-ce que vous visez pour cet agrandissement?

3890 **M. SYLVAIN GAGNON :**

3895 Au niveau du périmètre urbain, de l'agrandissement pour l'actuel schéma d'aménagement, donc le périmètre urbain résidentiel, la demande est à l'effet d'agrandir le périmètre urbain direction Saint-Félix-de-Valois derrière le secteur qui est déjà développé, dans ce secteur-là. Donc, d'aller chercher la possibilité d'avoir une rue disons parallèle à la rue Saint-Georges, qui est la dernière rue qu'on voit sur le plan à l'heure actuelle.

3900 Donc, ça c'est la demande résidentielle. Il y a certains, il y a aussi des îlots déstructurés qui sont de part et d'autre et on parle aussi, si on regarde en bas de la carte, la dernière petite rue horizontale, la rue Paquin, qui est développée à l'heure actuelle et qui va, qui devrait être incluse à l'intérieur du périmètre résidentiel.

3905 Là-dessus, il y a quand même un second projet qui va être avec le nouveau schéma d'aménagement qui va être à négocier avec la MRC, avec les municipalités de la MRC, mais qui touche beaucoup plus stratégiquement le projet d'élargissement de la 131. C'est que, au niveau de la Municipalité, le secteur commercial qui longe le côté est du chemin Barrette, de la 131, ce secteur-là a atteint sa capacité de développement. D'ailleurs, à l'heure actuelle, on assiste à un phénomène de démolition et reconstruction, étant donné la rareté du terrain.

3910 Donc, la Municipalité a, à l'heure actuelle, proposé à la MRC un agrandissement du périmètre commercial de l'actuel périmètre sur la 131 jusqu'à la limite du Rang Ste-Rose, pour la première terre, c'est exactement là. Donc, il y aurait agrandissement avec voie de, on parlait de voie de service ou voie de desserte, donc, pas entrer directement sur la 131, parce qu'on comprend que ça engendrerait plusieurs points de conflit. C'est d'ailleurs pourquoi qu'on veut aller jusqu'au Rang Ste-Rose, pour éviter de refaire une voie qui viendrait s'ajouter à la 131. Donc, on prendrait la rue Claude, qui existe déjà, et le Rang Ste-Rose, qui existe déjà aussi. Donc, il n'y aurait pas de nouveaux impacts en tant que entrée et sortie sur la 131.

3920 Il y a d'autres projets, c'est certain que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a l'avantage et l'inconvénient d'avoir plusieurs îlots déstructurés au niveau de la municipalité. Comme il a été mentionné, parmi les questions précédemment et même hier, 50%, approximativement, de la population n'est pas dans nos noyaux du périmètre urbain, est plutôt en périphérie extrême du Rang Ste-Rose, donc ces secteurs-là sont en pleine expansion à l'heure actuelle. Donc, il va y avoir, on demande une reconnaissance, justement, au niveau du future schéma d'aménagement pour pouvoir consolider ces secteurs-là. On a des projets d'égoûts, on a des projets là. Donc, la population, au niveau Rang Ste-Rose, devrait augmenter significativement.

3930 De plus, ça c'est nouveau, ça n'a pas été encore déposé au niveau de la MRC, mais ça va l'être, il y a des projets, on a des promoteurs qui sont venus nous rencontrer et la Municipalité a montré un intérêt à agrandir, si on veut, le périmètre urbain de Notre-Dame-des-Prairies vers Notre-Dame-de-

3935 Lourdes, étant donné que le tronçon Notre-Dame-des-Prairies sur la 131, il y a déjà un secteur de Notre-Dame-de-Lourdes qui se prolonge. Dans le fond, les gens pensent qu'ils sont aux Prairies, mais ils sont à Notre-Dame-de-Lourdes. Ce tronçon-là, du côté opposé, donc du côté ouest, il y a un projet de développement commercial aussi à ce niveau-là, toujours avec une voie de desserte. D'ailleurs, la personne était là hier, a posé une question par rapport aux voies de desserte, si le Ministère allait ou n'allait pas défrayer pour ces coûts-là, mais... donc, il y a une autre hypothèse à ce niveau-là. Ça, ça reste à développer, on n'est pas encore à une étape assez avancée pour aller trop loin là-dedans.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

3940 Peut-être monsieur, juste, monsieur Adam, est-ce que pour votre Municipalité, de votre côté, est-ce qu'il y a des...

**M. SERGE ADAM :**

3945 Effectivement, Notre-Dame-des-Prairies présentement a une démarche aussi d'agrandissement du périmètre d'urbanisation. Il faut comprendre, toutefois, que c'est une démarche, qui a été mentionnée tantôt, dans le cadre du schéma d'aménagement actuel, qui est une démarche, essentiellement, uniquement résidentielle, à court terme, au niveau de la modification du schéma actuel.

3950 Donc, le territoire qui est touché c'est plus le centre et le nord-ouest du territoire, mais si on prend, si je veux faire un rattachement avec le projet présentement, c'est complètement, il y a environ 200 mètres du projet d'élargissement de la route 131 qui touche à Notre-Dame-des-Prairies, donc au nord de notre territoire, et les demandes de modification au niveau du périmètre d'urbanisation sont beaucoup plus au sud-ouest, si on prend ce point d'intersection-là. Donc, ça n'a pas d'influence aucune avec le projet de la route 131 actuel.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3960 Moi, j'aurais des petites questions, très courtes, pour le MAM. Alors, je voulais savoir où est-ce que ça en est rendu, le degré de connaissance ou d'analyse au Ministère, des demandes de modifications du périmètre d'urbanisation de Saint-Félix?

**M. JEAN OUELLET:**

3965 À ma connaissance, il n'y a pas de demande encore.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3970 Alors, ça n'a pas encore été au MAM, parce que vous n'êtes pas encore...

**M. JEAN OUELLET:**

3975 Je ne crois pas là. On pourra vérifier, mais je suis à peu près certain.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Non. Donc, c'est encore au niveau de la MRC?

**M. JEAN OUELLET:**

3980

C'est encore au niveau des discussions Municipalité/MRC. Nous, on n'a pas de demande encore.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

3985

Et, au niveau de la MRC, est-ce que vous prévoyez que ça prend un certain temps avant de s'entendre et puis d'envoyer la demande au MAM?

**M. GILLES LOCAT:**

3990

Pour la MRC de Matawinie, et bien on est en, comme je vous parlais, le calendrier, on envisage possiblement que, en 2008, le schéma d'aménagement révisé pourrait être adopté et, à ce moment-là, bon, c'est sûr que, entre-temps, il peut y avoir certaines discussions sur certains dossiers, mais à partir du moment où le schéma d'aménagement révisé est adopté, là il y a des discussions formelles entre les différents ministères et le conseil de la MRC sur des objectifs précis, dont la révision des périmètres d'urbanisation.

3995

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4000

D'accord. Puis ça, ça prend combien de temps?

**M. GILLES LOCAT:**

4005

Oh! Les discussions peuvent durer trois mois, ça peut durer deux ans, c'est très... il y a, les calendriers sont très difficilement prévisibles sur ces questions-là parce qu'il y a d'autres dossiers qui peuvent s'intercaler, d'autres dossiers régionaux, pensez au problème de la forêt par exemple.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4010

Donc, la zone tou..., oui.

**M. GILLES LOCAT:**

4015

Bon, qui, c'est une préoccupation.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4020

La zone d'urbanisation, périmètre d'urbanisation ne peut pas être développé, tant que vous n'avez pas l'autorisation.

**M. MARTIN SIROIS:**

4025

Oui, pardon.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Donc, les commerçants qui sont touchés par la voie de contournement, les commerçants dont la clientèle est dite sensible, voient, en fait, peuvent attendre encore un bon deux ans, trois ans avant d'avoir un programme qui pourrait, de la part de la Municipalité, s'ils se faisaient aider à se relocaliser?

4030

**M. MARTIN SIROIS:**

Oui, à peu près la durée de la mise en opération, finalement, de la venue, l'aménagement de la voie de contournement. Ça va peut-être coïncider en même temps.

4035

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Une autre question. Concernant le centre... o.k. l'inventaire des bâtiments qui sont regroupés dans le noyau villageois de chez vous, combien de commerces, environ, sont affectés? Tantôt, je vous ai posé la question, j'essaie d'avoir une idée de la grandeur?

4040

**M. MARTIN SIROIS:**

Un ordre de grandeur, et bien ce sont principalement les établissements commerciaux reliés à la voiture, c'est station-service, dépanneur, supermarché. Je ne peux pas, comme ça, vous donner une proportion exacte. Je vais, tu sais...

4045

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce que c'est un gros pourcentage par rapport au restant des commerces dans le centre-ville, dans le noyau?

4050

**M. MARTIN SIROIS:**

C'est peut-être 20%, mais vraiment là je ne veux pas m'aventurer, comme ça, hasardeusement. Je pourrais, je serais plus en mesure de vous répondre demain, sur la base des critères spécifiques.

4055

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ma question s'adresse aux Affaires culturelles et communications.

4060

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Il est ici, oui.

4065

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui, il est ici. Avez-vous eu le temps de...

4070

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Vous pouvez vous asseoir, monsieur, juste à la table là.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4075 Est-ce que vous avez un inventaire quelconque des bâtiments du noyau villageois qui a été fait sur le plan patrimonial, c'est-à-dire sur le plan de l'évolution de l'architecture ou sur le plan de la mise en valeur des bâtiments qui seraient potentiellement...

**M. JACQUES GEOFFROY :**

4080 D'intérêts.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4085 ... d'intérêts, oui. D'intérêts, je ne dis pas nécessairement classés, classés ou cités, mais qui seraient d'intérêts pour un programme de revitalisation?

**M. JACQUES GEOFFROY:**

4090 D'abord, je dois vous dire que je remplace un camarade de travail dont c'est la spécialisation d'intervenir dans ce type d'audiences, alors je le remplace à pied levé.

J'ai quand même regardé les documents que nous avons au centre de documentation et je peux vous dire, vous le savez, je pense, il n'y a aucun bâtiment qui est classé selon la Loi des biens culturels.

4095 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

4100 **M. JACQUES GEOFFROY:**

Il n'y a aucun site archéologique qui est classé.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4105 Ça, je sais.

**M. JACQUES GEOFFROY:**

4110 Et il n'y a aucun bâtiment dans l'ensemble des zones qui a été cité par une des municipalités qui sont touchés.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4115 C'est ça.

**M. JACQUES GEOFFROY:**

4120 Pour répondre plus directement à votre question... bon, il y a eu un, il n'y a pas vraiment eu un inventaire récent, il y a un macro inventaire qui a déjà été fait dans les années '70, qui nous permet de constater qu'il n'y a pas de bâtiment dit exceptionnel, d'une valeur nationale, selon des critères qui nous permettraient, éventuellement, de songer à faire parvenir un avis de classement au propriétaire de ces



bâtiments-là, mais je dirais que c'est plutôt un patrimoine local, qui peut avoir, dans certains cas, un certain intérêt.

4125

Bon, jusqu'à quel point ce patrimoine bâti pourrait être l'objet de mesures de la part de la Municipalité, je crois qu'il y a actuellement un inventaire qui est en train d'être fait par la Municipalité de St-Félix, un inventaire architectural, bon, on m'a mentionné ça, mais quant à nous, nous n'avons pas été sollicités pour qu'il y ait une intervention réglementaire ou encore une réglementation qui relève peut-être plus de la sensibilisation ou de la revitalisation d'un certain noyau ou de certains bâtiments.

4130

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Votre inventaire de 1970, est-ce qu'il en ciblait beaucoup de bâtiments d'intérêt local?

4135

**M. JACQUES GEOFFROY:**

Et bon Dieu, bonne question. Je ne pourrais pas vous le dire exactement, il faudrait que je regarde.

4140

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Allez-vous pouvoir me le dire plus tard?

4145

**M. JACQUES GEOFFROY:**

Il faudrait que je regarde dans le macro inventaire.

4150

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui, parce que c'est quand même un...

4155

**M. JACQUES GEOFFROY:**

Le problème qu'il y a, madame Bigué, c'est que, bon, cet inventaire-là date de quelques décennies et, pour pouvoir vérifier si on est encore devant la même réalité, et bien il faudrait faire le tour de chacun des bâtiments et de s'assurer ce qu'il reste ou ce qu'il ne reste pas ou ce qui a été altéré du point de vue architectural. Alors, ce serait un exercice qui exigerait un long travail je pense, un long travail.

4160

Alors, donc, il y a peut-être une alternative qui peut s'offrir du côté de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4165

Exactement. Alors, je vous remercie beaucoup monsieur Geoffroy. Maintenant, monsieur, une dernière question. Où est-ce que ça en est rendu chez vous?

4170

**M. MARTIN SIROIS:**

Un mandat a été donné à une firme d'architectes qui est spécialisée en patrimoine bâti et paysager pour effectuer justement l'inventaire. Une étude de caractérisation des unités patrimoniales, autant rurales qu'urbaines bâties.

4175           Donc...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Et le but?

4180

**M. MARTIN SIROIS:**

Le but c'est la préparation d'un plan particulier, pas un plan particulier mais un plan, un PIA, un plan d'intégration et implantation architecturale.

4185

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Un plan, un PIA, implantation architecturale.

4190

**M. MARTIN SIROIS:**

Tout à fait, qui viendrait s'ajouter aux autres règlements d'urbanisme modifiés lors d'une nouvelle version du plan, qui lui-même...

4195

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ferait partie du zonage.

4200

**M. MARTIN SIROIS:**

... doit, c'est ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4205

O.k. Est-ce que ça comprend aussi l'inventaire des perspectives visuelles?

**M. MARTIN SIROIS:**

Absolument.

4210

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Les deux, l'architecture et les perspectives.

4215

**M. MARTIN SIROIS:**

C'est-à-dire le paysage construit et non construit, autant rural, certaines portions de la zone verte, que villageoise, tout à fait.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

4220

Merci beaucoup.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4225

Donc, j'aimerais, d'abord, vous voyez, juste un instant monsieur Archambault, moi je vous annonce que nous allons poursuivre demain après-midi et demain soir les séances. Je pense que vous voyez un peu la, il y a beaucoup d'intervenants, beaucoup de participants qui veulent poser des questions, donc demain après-midi, il y aura une séance à 13 h 30, demain soir aussi. Donc, ça, je vous annonce ça tout de suite.

4230

J'aimerais aussi qu'on, vous comprenez que la Commission a, je sais que c'est peut-être un peu lourd pour vous, pour vous tous qui voulez poser des questions, mais il y a certains aspects qu'on doit approfondir au niveau de notre enquête, alors c'est un peu pour ça qu'on fonctionne de cette façon-là. Et, soyez sans crainte, vous êtes toujours sur nos listes, vous allez passer tour à tour pour poser vos questions, soyez sans crainte.

4235

J'aimerais qu'on puisse prendre une pause, je pense que...

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4240

J'aimerais répondre, juste pour ce qu'on vient de...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4245

Parfait. Donc, je permets votre intervention de votre part et il y a monsieur aussi, Locat, qui veut répondre là-dessus et, suite à ça, on prendra une pause de 10 minutes, ça vous va?

Donc, peut-être monsieur Archambault, approchez-vous, et monsieur Locat par la suite.

4250

**M. BRUNO ARCHAMBAULT :**

Donc, au niveau des commerces, il y a actuellement, sur le tronçon qui va être contourné, donc le tronçon actuel de la route 131, 26 commerces de détail et de restauration et il y a 4 commerces de services, actuellement, sur la voie directe 131.

4255

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Qui seraient affectés par le contournement?

4260

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Directement affectés, 50% moins de véhicules devant un commerce de détail, c'est 50% moins de clients potentiels.

4265

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Qui seraient dit, selon l'étude d'impact, qui seraient qualifiés de sensibles, c'est ça?

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4270

Pas selon leur étude d'impact parce qu'ils ne considèrent pas les commerces de détail comme étant des commerces sensibles au transit. Cependant, le commerce de détail est sensible au transit, et la comparaison qui nous amène, c'est la comparaison avec la Ville de Val d'Or, qui a une petite différence.

4275

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais, monsieur Archambault, je vais vous arrêter parce que, en fait, l'information factuelle, je vais l'accepter de votre part, mais la partie jugement, je vais vous entendre le 12 juin pour cette partie-là.

4280

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Oui.

4285

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc...

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4290

Mais je peux vous dire qu'il y a 9 restaurants sur le tronçon actuel.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4295

Donc, ça, c'est factuel, au niveau factuel, je peux vous entendre, mais pas pour la partie appréciation.

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4300

Je vous dis ça, factuellement, il y a 9 restaurants sur la route actuelle et il y en a 4 autres qui ne sont pas sur la route actuelle, 4 autres commerces qui peuvent être touchés par le transfert, la direction de la route. C'est ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4305

Merci beaucoup. Monsieur Locat, vous voulez ajouter quelque chose?

**M. GILLES LOCAT:**

4310

Concernant le patrimoine construit, le premier schéma d'aménagement, tout comme le PSAR 2, que vous avez en votre possession, ces deux documents-là situent, dans le texte et sur carte, les secteurs qui présentent un patrimoine sur le plan architectural, et ces informations-là sont déduites du macro inventaire culturel qui a été produit dans les années, au début des années '80. Donc, c'est un

4315 reflet de ces anciens inventaires-là. Donc, c'est des informations qui sont déjà accessibles dans leur valeur qu'elles pouvaient avoir à l'époque.

4320 Il y a un commentaire aussi que je pourrais rajouter au niveau du patrimoine naturel. Comme de raison, parce qu'on est en territoire touristique, on a beaucoup fouillé, aussi parce qu'on est une région qui fournit des agrégats, on nous convoite pour l'eau souterraine, donc pour toutes sortes de facteurs, on a beaucoup d'inventaires qu'on a faits par rapport au patrimoine naturel et je pourrais déjà situer cette question-là, pour ce qui est de Saint-Félix, d'une façon générale, on a parlé d'eau souterraine, qui est un élément important, les agrégats aussi.

4325 Il y a aussi, bien sûr, dès qu'on arrive au carrefour du Rang Frédéric, tout ce qu'il y a au sud ou à l'est de la 131, ce sont les meilleurs sols agricoles qui se retrouvent là aussi, c'est un autre aspect important, et pour ce qui est du point, des aspects visuels, il y a deux talus que la voie de contournement va franchir, le même que celui qui se retrouve immédiatement au nord de la Grange du Meuble ou de la voie ferrée. Donc, ce talus-là offre une percée visuelle vers les basses-terres du Saint-Laurent et très loin à l'horizon.

4330 L'autoroute va vraisemblablement ouvrir, créer une certaine ouverture au niveau du paysage. Il y a deux talus qui vont être franchis successivement entre le, disons le Chemin Ste-Marie et la zone industrielle, disons-le comme ça. Il y a deux talus qui vont être franchis, qui descendent d'une dizaine de mètres et qui vont offrir possiblement deux percées visuelles assez intéressantes vers le sud.

4335 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

À partir de Ste-Marie?

4340 **M. GILLES LOCAT:**

Oui, entre le Ste-Marie et la zone industrielle, il y a deux talus qui font une dizaine de mètres de dénivellation et ce sont deux endroits où la route va descendre et devrait normalement offrir des percées visuelles vers les basses-terres du Saint-Laurent, qui pourraient être améliorées par rapport aux ouvertures que la 131 crée actuellement.

4350 Pour ceux qui connaissent le Patrick Morin, immédiatement où qu'on a, après être passé devant le magasin Patrick Morin à Saint-Félix-de-Valois, la 131 descend, on a une percée visuelle vers les basses-terres. Actuellement, cette percée-là n'est pas optimisée parce qu'on est comme dans une courbe, on ne la pressent pas nécessairement, on peut l'apprécier cependant, un peu, en claire-voie lorsqu'on roule entre le carrefour du Pétro-Canada et Patrick Morin, si on regarde en descendant vers Joliette, du côté gauche, pendant l'hiver, on voit très bien, on a une vue éloignée vers les basses-terres du Saint-Laurent.

4355 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci beaucoup.

4360 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup. Donc, pause de 10 minutes, merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

---

REPRISE DE LA SÉANCE

4365

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, si vous voulez bien vous rasseoir, nous allons poursuivre cette soirée. Alors, j'ai quelques petites annonces à faire. En fait, je rappelle que, demain après-midi, il y aura séance publique. Donc, s'il vous plaît, si vous pouvez vous asseoir. Donc, je rappelle que, demain, demain après-midi, à 13 h 30, il y aura une séance publique et, également demain soir, à 19 h 00, ici même, à la Salle Notre-Dame-de-Lourdes.

4370

4375

J'avais également annoncé, au début de la soirée, au courant de la soirée, qu'on aurait une présentation technique, si on veut, sur toutes les questions de justification en termes d'accidents et tout ça. J'avoue que, aux environs de 10 h 00 le soir, je ne pense pas que ce soit une bonne idée et j'ai également plusieurs participants qui aimeraient poser des questions.

4380

Donc, ce qu'on entend faire pour le reste de la soirée, c'est d'appeler les personnes qui ont des questions et de se concentrer sur, aux réponses aux participants au niveau du questionnement.

4385

Il est clair que la commission, vous avez pu remarquer qu'elle a beaucoup, aussi, de questions elle aussi, elle a son propre questionnement si on peut dire, étant donné que, dans l'audience, il y a deux, en fait, il y a deux volets. La commission, donc, elle a d'abord un mandat d'audiences publiques, donc de vous entendre, d'entendre vos questions, d'entendre vos préoccupations, d'entendre aussi votre position sur les projets.

4390

Également, la commission, elle a aussi un mandat d'enquête, où elle doit aussi faire sa propre enquête et elle a son propre questionnement. Alors, c'est pour ça que, des fois, ça peut paraître un peu fastidieux, un peu long aussi, mais je pense que vous comprenez un peu la situation, et je pense que le projet, les projets, on voit qu'ils ont, qu'il y a beaucoup d'éléments qui sont à discuter, qui sont aussi à préciser. Alors, donc, mais pour le reste de cette soirée, on va poursuivre avec les questions des participants.

4395

Alors, j'appellerais, j'inviterais madame Chantal Charrette.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Bonsoir.

4400

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

4405

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Moi, c'est la Résidence St-Félix, résidence pour personnes âgées.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4410 Qui est au nord du Rang Frédéric, c'est ça, ou?

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Il est sur la 131.

4415

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

131, mais un petit peu au nord...

4420

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Chemin Barrette, oui, à côté du marché aux puces le Toit bleu.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4425

Parfait.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4430

Depuis l'apparition de l'élargissement de la 131, dans les journaux, en avril 2006, la résidence éprouve déjà des difficultés à louer les chambres. J'ai beaucoup de visiteurs qui viennent, mais le questionnement à savoir qu'est-ce qui va arriver avec la résidence avec ce projet. Je suis sans réponse, alors je ne sais pas quoi dire, c'est en pourparlers, c'est en étude.

4435

Alors, les gens sont inquiets, parce que ça amène des impacts, quand on déplace des personnes âgées, ça peut avoir un trouble au niveau cognitif, il peut y avoir des atteintes au niveau de la santé, ça perturbe beaucoup les résidents et, les familles, ça ne leur tente pas de vivre un autre déménagement ou une autre relocalisation. Alors, je suis sans réponse.

4440

Alors, eux, ils décident de s'installer dans une autre résidence.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4445

Donc, en fait, ce que vous voulez savoir un peu, pour l'instant, c'est qu'est-ce qui va se passer avec la résidence?

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Exactement.

4450

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4455

Exactement. Donc, monsieur Barabé, est-ce que, d'abord, est-ce que vous pouvez nous projeter peut-être... Donc, on a la résidence actuellement ici, donc qu'est-ce qui va se passer en termes de, au niveau de l'élargissement, qu'est-ce que ça va impliquer au niveau du... là on voit que la marge de recul est de 5.3 mètres, mais expliquez-nous un peu quelle est l'intention du Ministère face à cette résidence?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4460 L'impact au niveau de la résidence, c'est un achat d'une bande de terrain en frontage de la  
résidence, ce qui fait que ça réduit sa marge de recul de, on parle de 4.9 mètres dans un coin et puis 5.3  
mètres, mettons 5 mètres, la marge de recul, elle va être située à 5 mètres par rapport à l'emprise de la  
4465 route 131. Ça veut dire que, normalement, si on regarde la route actuelle, et bien les véhicules devraient  
passer un peu plus près de la résidence. Ils ne passeront pas à 5 mètres, c'est sûr, ça c'est la limite de  
l'emprise. On a toujours le fossé, la canalisation, la berme extérieure, mais ils vont passer plus près de la  
résidence.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4470 Elle est combien l'emprise actuellement, est-ce que vous avez le chiffre?

**M. GUY D'ASTOUS:**

L'emprise...

4475

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est-à-dire l'emprise, c'est-à-dire la marge avant?

4480 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

La marge actuelle, c'est 22.5 mètres actuellement, puis on, disons qu'on la réduit à 5, à 5 mètres.  
Donc, on récupère 17.5 mètres.

4485 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Vous, vous récupérez, mais eux ils perdent, c'est ça que je comprends.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4490

Ils perdent 17,5 mètres, oui. Pour nous, c'est un gain, mais c'est sûr.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4495 Je n'ai plus de stationnement.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4500 C'est ça. Donc, en fait.. est-ce qu'il y a, bon, il y a du stationnement en façade, est-ce que,  
qu'est-ce qui se passe?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4505 De là vient l'histoire de la voie de desserte arrière, où on voit ici, on a indiqué ici  
approximativement, ça c'est toutes des discussions qui devront avoir lieu avec les propriétaires. On a



indiqué ici un accès probable. C'est sûr que, en façade, on oublie le stationnement, même l'accès, on parle de 5 mètres, une auto, on parle de au moins 6 mètres, ça fait que tu sais, ce serait une situation, ce serait dangereux de permettre même, si on peut dire, l'accès. C'est pour ça que , si on regarde sur notre plan, nous autres, à l'arrière, on voyait la fermeture des accès, donc on oblige les gens, pour accéder à la

4510 résidence, à utiliser la voie de desserte arrière. Il faut rétablir le stationnement de la propriété, on n'a pas le choix là, c'est dans les négociations au niveau expropriation. Ça veut dire qu'on rétablit l'accès, on s'entend avec le propriétaire, le type d'accès, à quel endroit qu'il veut l'avoir exactement. On regarde un réaménagement de sa propriété pour qu'elle soit fonctionnelle.

4515 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, à l'arrière, j'imagine qu'il doit y avoir des jardins, je ne sais pas s'il y a des espaces pour...

4520 **MME CHANTAL CHARRETTE:**

Bien là, je vois aussi que la route, la voie d'accès en arrière est sur mon terrain et j'ai, je ne sais pas s'ils le savent, mais j'ai un champ d'épuration.

4525 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

À l'arrière.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4530

D'une capacité de 85, c'est immense.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4535

85 chambres que vous avez, 85?

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4540

Non, mais elle est faite en fonction de 85 chambres, qu'on m'a dit.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

De 85.

4545

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Alors, c'est immense. Ils viennent m'en couper. Là, je ne suis plus dans les normes, ça fait que je veux savoir ce qui va m'arriver. Est-ce qu'ils tiennent compte de ça?

4550

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, monsieur Barabé, je sais qu'on a parlé beaucoup disons, d'acquisitions, comment ça va, bon, les questions de négociations, est-ce que, et puis je pense qu'on a eu le même, un peu le même

4555

genre de questions pour d'autres situations comme, au niveau des commerçants, est-ce que ça pourrait mettre en péril une résidence comme celle-ci, le fait que, de chaque côté, en fait, de la façade et par l'arrière, qu'on vienne acquérir certaines zones, une certaine superficie de terrain, est-ce que ça peut faire en sorte que les bâtiments ne seront plus conformes, ils ne seront plus, ils ne respecteront plus les normes environnementales soit pour la question des rejets d'eau usée et tout ça, comment est-ce que vous procédez à ce moment-là pour, dans ces situations-là?

4560

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça pourrait arriver que la résidence ne soit plus viable, ne soit plus conforme. Si on parle de marge avant, je crois que, dans le secteur, c'est aux alentours de 14 mètres, on l'a réduite à 5 mètres. Madame Charrette nous parle d'un champ d'épuration, c'est sûr qu'il faut rétablir, il faut rétablir...

4565

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Les conditions.

4570

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... les conditions de viabilité de l'édifice. Il faut le regarder en fonction de l'espace disponible au niveau du terrain actuel et, possiblement, de terrains avoisinants qui pourraient être achetés pour rétablir les conditions. Ça, c'est toujours regardé, ça, dans ce sens-là. Mais c'est vraiment des cas par cas. La situation de la résidence, la situation du voisin d'un bord, de l'autre, il faut tout regarder ça ensemble lors des procédures d'acquisition, quand on rencontre les propriétaires. Mais ça peut mettre en péril et puis dire et bien écoutez bien, vous aviez une belle résidence, maintenant, elle devra être la propriété de l'État. C'est des choses qui peuvent arriver. On n'exclut pas cette possibilité-là, sauf que, au moment présent, à l'étape que l'on est présentement, on ne peut pas le préciser. On sait qu'il y a un rapprochement, on a des superficies de terrain approximatives qu'on doit acheter, mais c'est à l'étape suivante, lorsqu'on aura notre plan d'acquisition, qu'il va être complété, précis, qu'on va pouvoir sortir tous les problèmes inhérents à ce bâtiment-là spécifique, puis des discussions avec les propriétaires.

4575

4580

4585

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Sirois, de votre côté, est-ce que vous vous êtes penché sur cette problématique de la résidence pour personnes âgées en fonction des tracés, en fait, du tracé qui est proposé par le Ministère? Est-ce qu'il y a des marges, est-ce que la marge de 4 mètres, ça me semble mince?

4590

**M. MARTIN SIROIS:**

Oui. Non non, ce n'est pas viable, autant qu'il n'y a pas de stationnement possible devant, à 4 mètres, c'est sûr. Il y aura quand même une autre... bon, c'est sûr que le bâtiment aura un caractère déroga..., tombera dérogatoire par rapport à son implantation, ça c'est évident. Ce sera, bien évidemment, toléré, ça c'est sur la base des droits acquis.

4595

4600

Il y aura une nouvelle marge qui viendra s'ajouter par rapport à la voie de desserte aménagée. Donc, il y aura une nouvelle marge avant, en fait, qui sera derrière le bâtiment, mais qui correspondra à un espace entre le bâtiment et une nouvelle rue, enfin. Ça, je ne peux pas vous donner d'ordre, de quel

écart, à quoi correspondra cette éventuelle marge. Actuellement, c'est 10 mètres en secteur de circulation locale. C'est 14 au niveau régional, c'est-à-dire sur la 131 de l'autre côté, 14 mètres.

4605 Là, vous me demandez, en fait, si je me suis penché sur le cas spécifique de la résidence de personnes âgées.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4610 Oui. Est-ce que, par exemple, vous parlez, dans votre zone commerciale et, commerciale et mixte je pense que...

**M. MARTIN SIROIS:**

4615 Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4620 Est-ce qu'une résidence comme celle-ci pourrait par exemple, je lance une idée, mais être relocalisée dans ces zones? Est-ce que, advenant le cas, parce que j'imagine que, si jamais la résidence devenait disons, j'ai tendance à dire, je dirais invivable, mais en tout cas, elle deviendrait non viable ou non fonctionnelle, est-ce que, à ce moment-là, et puis ces gens-là, j'imagine que bon, ils sont attachés à leur milieu, donc ils ne veulent pas non plus être déracinés complètement.

**M. MARTIN SIROIS:**

4625 Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4630 Est-ce que, dans Saint-Félix-de-Valois, est-ce qu'il y a des possibilités qu'il pourrait y avoir une relocalisation de ces personnes-là, dans le secteur ...

**M. MARTIN SIROIS:**

4635 La relocalisation, à l'initiative des propriétaires, tout à fait. On a, comme je vous dis, le périmètre urbain, la densification du périmètre urbain impliquera des zones pouvant accueillir des vocations commerciales, des vocations résidentielles haute densité, personnes âgées et caetera. C'est une...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4640 Donc, c'est possible que...

**M. MARTIN SIROIS:**

4645 Ah! mais ce sera prévu, c'est-à-dire toutes les catégories de besoins seront pris en compte. On attend, évidemment, que le schéma soit en vigueur pour pouvoir...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est toujours fonction de la zone, le périmètre agrandi?

4650

**M. MARTIN SIROIS:**

C'est toujours dans l'objectif de densifier le périmètre d'urbanisation, tout à fait.

4655

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Madame Charrette, je ne sais pas si ça répond un peu?

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4660

Oui, mais il y a un point qui n'a pas été parlé, que je trouve qui est important.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4665

Allez-y, allez-y.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

C'est l'impact sonore.

4670

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on va le demander. Monsieur, tout à l'heure, monsieur D'Astous nous a dit qu'il n'y avait pas eu d'études sonores dans ce secteur-là.

4675

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Non non non non non.

4680

**M. GUY D'ASTOUS:**

Non...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4685

Ah! bon bien, écoutez, vous me rassurez un peu. Allez-y.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4690

Ce qu'on a dit c'est qu'il n'y avait pas eu d'étude d'impact sonore pour le camping parce que...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour le camping, mais pour la résidence, il y en a un?

4695

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... ce n'est pas les résidences permanentes. Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4700

Allez-y. Donc, là...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4705

C'est ça là, c'est ça qu'il faut comprendre.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4710

Là, vous me rassurez. Allez-y.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, on vous rassure.

4715

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, en fait, tout dépend de la réponse, mais en tout cas, au moins pour ce qui est de l'étude.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4720

O.k. Non, on a évalué, on va...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4725

Est-ce que vous pouvez nous dire un peu l'état actuel et peut-être l'état futur?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

4730

On va vous présenter la carte de isophones pour le bruit.

**M. GUY D'ASTOUS:**

4735

Alors, au niveau de l'impact, c'est un impact moyen. C'est un impact, il y a une hausse de 2 DBA au niveau de cette résidence-là et...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Le niveau actuel est de combien, est-ce que vous pouvez nous, juste nous...

4740

**M. GUY D'ASTOUS:**

Sur notre carte, on voit que c'est une hausse de 2 DBA et on pourrait peut-être essayer de trouver sur notre tableau plus spécifique, avec l'adresse, il faut avoir l'adresse.

4745 **MME CHANTAL CHARRETTE:**

1450 Chemin Barrette.

4750 **M. GUY D'ASTOUS:**

1450 Chemin Barrette. Ce qu'on sait, que c'est une hausse de 2 et on est dans une zone entre 65 et 60, ça fait que c'est probablement un climat sonore actuel de 60 et, actuellement, 62, 63, mais on va vérifier.

4755 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, entre-temps, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation ou des suivis qui seraient prévus pour cette résidence-là en particulier?

4760 **M. GUY D'ASTOUS:**

Il n'y a pas de mesures de prévues dans ce secteur-là. On a un problème dans ce secteur-là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4765

D'espace.

**M. GUY D'ASTOUS:**

4770

Pardon?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4775

D'espace, j'imagine?

**M. GUY D'ASTOUS:**

4780

D'espace, mais surtout les accès. C'est que, c'est sûr que si on, lorsqu'on va avoir le portrait final de la gestion des accès dans ce secteur-là, on pourra voir si, effectivement, il est possible d'installer des talus, des murs, mais tant que le portrait final n'est pas connu, parce qu'on ne peut pas installer des talus et puis des murs dans les zones avec accès parce que, si on installe des mesures avec des accès véhiculaires là-dedans, et bien ça élimine l'effet de barrière, nos murs.

4785

Donc, actuellement, il n'y en a pas de prévu, mais ce n'est pas impossible, avec le concept final, que nos suivis, avec nos suivis et avec la finalisation du dossier, qu'on puisse apporter des mesures, mais on ne peut pas, à ce stade-ci, s'engager.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4790

Hier soir, j'ai assisté à l'audience...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

4795 **MME CHANTAL CHARRETTE:**

... et on disait que, à un impact moyen, on intervenait.

4800 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4805 Et là c'est non, pas pour le moment?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4810 Bien, en fait, ce que je comprends c'est que l'intention c'est de, ce n'est pas de ne pas intervenir, mais il semblerait que, dans le cas actuel, vu qu'il y a des accès, vu qu'il y a des contraintes d'espace, ce serait difficile d'intervenir, c'est ça que je comprends.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4815 Puis un muret à 5 mètres d'une fenêtre de vue extérieure, ça va être joli.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Il y a ça aussi. Des fois, un impact peut aussi...

4820

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

Oui.

4825 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

4830 Des fois, une mesure d'atténuation fait aussi un impact. Donc, c'est évident que... Mais, donc, ce qu'on entend, jusqu'à maintenant, ce qu'on... en tout cas, ce qu'on comprend c'est qu'il y aurait une augmentation sonore de 2 DBA, qui correspondrait à un impact moyen et qu'il n'y aurait pas de mesures actuellement de prévues, puis que ça semble, en tout cas, être difficile même d'envisager une mesure d'atténuation dans ce secteur-là pour ce qui est du bruit. Et tout ce qu'on a entendu aussi avant, au niveau de la question de certitude ou de, qu'est-ce que ça va, qu'est-ce qui va arriver avec le bâtiment. Donc, on sait qu'il pourrait y avoir, à la limite, une acquisition du bâtiment et, à ce moment-là, il y aurait possibilité d'une relocalisation dans le, je dirais dans un autre secteur de St-Félix-de-Valois.

4835

Je ne sais pas si ça, si je fais le tour un peu de ce que j'ai entendu.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4840 Oui, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, je ne sais pas si ça vous rassure, peut-être pas, mais en tout cas c'est...

4845 **MME CHANTAL CHARRETTE:**

Non, justement pas, mais disons que ça répond présentement à mes questions.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4850

À vos questions.

**MME CHANTAL CHARRETTE:**

4855

Merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4860

Je vous remercie beaucoup, madame. Donc, nous invitons maintenant monsieur Guylain Baril.

**M. GUYLAIN BARIL:**

Bonsoir, monsieur le Président, bonsoir madame.

4865

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir, monsieur Baril.

**M. GUYLAIN BARIL:**

4870

Je vous remercie de l'opportunité et, pour faire suite à ma première présentation lors de votre demande au niveau d'hier, bien entendu, je veux enchaîner sur une section qui est l'économie et je vais toujours continuer sur la même base, qui est le commerce, la base du commerce, c'est l'achalandage.

4875

Il y a une chose qui, que je peux vous mentionner à ce stade-ci c'est qu'il y a eu une affirmation du côté du promoteur, et je vous regarde, dans le passé, ça a été une erreur, mais maintenant ce ne sera pas une erreur, ça me rassure. Ça a été une affirmation qui s'est dit cet après-midi.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4880

Par rapport à Saint-Jovite, je pense, si on ne se trompe pas.

**M. GUYLAIN BARIL:**

4885

Par rapport à beaucoup de choses. Parce que ma question étant d'ordre économique, je voudrais juste faire une petite réflexion tout haut, puis je voudrais m'exprimer rapidement, c'est que...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**



Mais, évidemment... o.k.

4890

**M. GUYLAIN BARIL:**

... pour payer mon salaire à chaque semaine, puis pour payer le salaire de tout le monde qui est ici dans la salle, je voudrais juste préciser que, et même le service qui nous est offert, c'est à cause de l'économie. Je veux juste...

4895

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Donc, je vous l'accorde et bien, en fait, je vous l'accorde, vous l'avez dit, donc...

4900

**M. GUYLAIN BARIL:**

O.k. Donc, on va arrêter de valser sur des chiffres, des théories, des discussions informelles et des orientations. J'ai demandé une information, et bien j'ai demandé, la question a été posée tantôt au sujet du pourcentage de l'évaluation de l'impact de la baisse, corrigez-moi monsieur le Président, est-ce qu'on est au Québec?

4905

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, à ce que je sache, oui.

4910

**M. GUYLAIN BARIL:**

O.k. C'est parce que c'est encore une même donnée, je m'excuse d'avoir regardé là, c'est encore une même donnée d'Europe et des États-Unis.

4915

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Enfin, juste parce que je veux juste qu'on parle de la même chose, ce qu'on a entendu, si on parle par exemple du contournement, parce que vous c'est le contournement qui vous...

4920

**M. GUYLAIN BARIL:**

Oui.

4925

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bon. Donc, si on parle...

4930

**M. GUYLAIN BARIL:**

C'est l'économie, l'économie de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Félix-de-Valois.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4935

Bon, ce qu'on a parlé tout à l'heure, en fait, ce qu'on a eu comme présentation c'est, qu'est-ce

qu'on nous disait c'est que l'impact au niveau du chiffre d'affaires, si on parle par exemple du chiffre d'affaires, si on parle d'argent, donc on parlait de 10% dans le secteur de Notre-Dame-de-Lourdes et de Notre-Dame-des-Prairies. Donc, pour ce qui est de l'élargissement.

4940

**M. GUYLAIN BARIL:**

Théoriquement, monsieur le Président.

4945

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, j'y viens. Et 10% aussi, à peu près, en termes d'emplois. Donc, 20 emplois sur 200, grosso modo.

4950

**M. GUYLAIN BARIL:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4955

Pour ce qui est du contournement, on parlait de 15%, on a parlé même jusqu'à 30% dans certains cas.

**M. GUYLAIN BARIL:**

4960

Oui, monsieur le Président.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4965

Bon. Alors, ça c'est qu'est-ce qu'on a actuellement comme information. Donc...

**M. GUYLAIN BARIL:**

4970

Et vous savez que l'économie, la base de l'économie, et si on parle d'exportation, le profit est de 20%, et si l'exportation est en chute libre en ce moment, à cause de l'exportation, à cause du taux de change, à cause de tout ce qui est le phénomène économique, le 20% ne passe plus, on ferme les usines. Donc, est-ce que ça veut dire clairement qu'on va fermer nos commerces, la diminution de 20%? Je l'ai compris de même, mais ce n'est pas ma question.

4975

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ce n'est pas votre question.

**M. GUYLAIN BARIL:**

4980

Non.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4985           Donc, quelle est votre question?

**M. GUYLAIN BARIL:**

4990           Non, je veux arriver à ma question et elle est très claire. Je ne veux pas une valse de chiffres et de pourcentages, je voudrais avoir une réponse claire.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

4995           Allez-y.

**M. GUYLAIN BARIL:**

5000           Combien, de combien la valeur immobilière de nos actifs à Saint-Félix-de-Valois va être affectée?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5005           Donc, vous voulez savoir...

**M. GUYLAIN BARIL:**

5005           Elle est claire, monsieur le Président?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5010           Oui, absolument. Donc, au niveau, par exemple...

**M. GUYLAIN BARIL:**

5015           Merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5020           ... au niveau du rôle, par exemple, du rôle d'évaluation, quel est l'impact sur le rôle, donc sur la taxation, indirectement?

**M. GUYLAIN BARIL:**

5025           Et la diminution, parce qu'on ne parlera pas du chiffre d'affaires, je n'ai pas eu ma réponse, vous ne l'avez pas eue, tout le monde ne l'a pas eue. Mais est-ce qu'on peut avoir une réponse pour celle-là?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5030           Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez répondre, je pense que la question est...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5035           C'est une donnée qu'on n'a pas et puis qu'on ne peut pas évaluer non plus.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5035 Est-ce que...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5040 C'est comme dire qui va gagner à la loterie en fin de semaine, c'est un peu ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5045 Est-ce que, au niveau, monsieur Laramée, est-ce que, de votre côté, est-ce que vous avez, vous vous êtes penché sur cette question, qu'est-ce que ça pourrait impliquer au niveau de l'évaluation foncière, au niveau de la taxation, d'une perte d'achalandage de certains commerces qui pourraient peut-être fermer?

5050 Donc, il y a beaucoup de peut-être, mais est-ce que vous avez évalué des, qu'est-ce que ça pourrait représenter dans ce cas-ci?

**M. SYLVAIN LARAMÉE :**

5055 Bon, alors, si on regarde au niveau de l'économie locale, puisqu'on parle, effectivement, dans ce cas-ci, d'économie locale et je fais abstraction de l'ensemble du projet au niveau de l'économie régionale, la documentation et l'évaluation qu'on en fait, dans le pire des scénarios, on parle, et le ministère des Transports l'a précisé, approximativement 10 à 15% s'il n'y a aucune intervention qui est faite.

5060 Donc, si on maintient le statu quo, si la Chambre de Commerce n'intervient pas, s'il n'y a pas de synergie avec la Municipalité.

On dit également que, s'il y a une stratégie de marketing, une stratégie d'affichage, et là on peut parler d'impact positif. C'est bien entendu qu'une entreprise par rapport à une autre, c'est difficile de cibler.

5065 Maintenant, en ce qui concerne la valeur foncière, l'évaluation qu'on en fait est à l'effet que, compte tenu qu'on va retrouver une richesse, une plus grande richesse, une plus grande quiétude, puisqu'on doit parler quand même d'économie commerciale, c'est bien entendu, mais il y a les autres économies. Il faut penser également à la richesse, c'est-à-dire la quiétude, la tranquillité, la qualité de vie, ce sont tous des éléments qui militent en faveur d'une valorisation d'une propriété.

5070 Alors, il est bien entendu que, dans la mesure où on retrouve une qualité de vie supérieure à celle qui existe actuellement pour les villageois, bien entendu que des gens vont être plus portés à aller s'établir à Saint-Félix-de-Valois et, de ce fait-là et bien, évidemment, on devrait s'attendre, à moyen terme, à une élévation de la valeur des résidences, et ça, ça s'explique, d'autre part, du fait qu'on se retrouve à proximité de Joliette, qui est quand même un centre de services qui sera plus facilement accessible. Également, on va se retrouver plus vers le nord, à la Haute Matawinie, où le récréotourisme est de plus en plus prisé.

5080 Donc, ça situe Saint-Félix-de-Valois dans un contexte qui, entre Montréal et mettons Saint-Michel-des-Saints, présente une caractéristique qui va être, à toutes fins pratiques, unique.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5085 J'aimerais peut-être juste qu'on, parce que vous parlez, bon, justement de l'attrait, si on a des meilleures conditions de fluidité et de sécurité au niveau de la circulation, avec la voie de contournement, on comprend que, dans votre raisonnement, ce que vous dites, bon, le fait qu'on enlève un trafic dans le noyau villageois, si on peut l'appeler noyau villageois, mais dans la partie de la ville qui est plus centrale, ça pourrait faire en sorte que la qualité de vie sera meilleure et qu'il y aura des gens qui voudront s'établir ou..., bon.

5090 Mais ce que j'aimerais savoir de votre côté c'est que, s'il y a une voie de contournement, est-ce qu'il n'y a pas un effet que ça va se développer plutôt au nord, c'est-à-dire que les gens, comment je dirais, au lieu de s'arrêter à Saint-Félix-de-Valois et puis dire bon, je m'installe là, vont plutôt dire et bien moi, et bien pourquoi pas aller un peu plus loin, ce n'est pas plus long, je suis à cinq minutes de plus et je suis rendu à Saint-Jean-de-Matha? Est-ce qu'il n'y a pas un effet aussi qui pourrait faire en sorte que, 5095 justement, que les gens s'installent, non pas à Saint-Félix, mais plutôt plus au nord?

**M. SYLVAIN LARAMÉE :**

5100 Vous parlez, monsieur le Président, au niveau du résidentiel, c'est cela?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5105 Bien, en fait, dans les aires de villégiature, si on peut parler de villégiature, résidentiel, est-ce que, parce qu'on parle d'évaluation, est-ce qu'il n'y aurait pas des pertes pour St-Félix, du fait qu'il y a une amélioration, par exemple, de la circulation, de la fluidité, par rapport, par exemple, à des municipalités qui sont plus au nord, qui elles se verraient disons, où le temps serait réduit pour se rendre à ces municipalités-là?

**M. SYLVAIN LARAMÉE :**

5110 Oui, si on regarde au niveau de la prospective, si on regarde par rapport aux études, parce qu'on peut essayer d'être devin, mais évidemment...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5115 Sans être devin, mais...

**M. SYLVAIN LARAMÉE:**

5120 Non, je comprends bien. Si on regarde la littérature, ce qui s'est fait à St-Jovite notamment, à court terme, il y a eu évidemment un impact qui a été plus négatif au plan des commerces, parce qu'on parle d'économie commerciale. Toutefois, rapidement, ça s'est transformé en éléments positifs, puisque les gens y ont trouvé un élément de valorisation qui a augmenté, à ce moment-là, l'attraction et l'attrait pour une certaine clientèle.

5125 Alors, il faut comprendre que les gens qui partent de Montréal et qui s'en vont à Saint-Miche-des-Saints, peuvent retrouver, probablement à Saint-Félix-de-Valois, à moyen terme, un endroit où on pourra,

à ce moment-là, se créer comme une halte qui ne sera pas nécessairement celle sur le bord d'une route aussi passante qu'elle est actuellement.

5130

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais ce que j'en comprends aussi c'est qu'il faut quand même que la Municipalité ait une stratégie?

5135

**M. SYLVAIN LARAMÉE:**

La documentation et ce que nous on en conclut, c'est une stratégie, c'est... comment vous dirais-je, l'impact positif dépend de la synergie et, en fin de compte, de l'adhérence, de l'adhésion de la Chambre de Commerce et, également et la Municipalité. Une stratégie, une planification et c'est le succès d'un impact positif au plan économique. Ça c'est, la documentation est à peu près constante à cet égard-là.

5140

5145

Si c'est le statu quo, on dit bon bien il peut y avoir une perte de 10% et, s'il y a une stratégie, une planification, à ce moment-là, il peut y avoir un impact positif sur l'ensemble de la communauté. Parce que nous, de notre côté, il faut bien comprendre, monsieur le Président, c'est qu'on regarde l'impact économique au niveau des commerces, bien entendu, on intervient d'ailleurs, on a des conseillers qui interviennent avec la Chambre de Commerce, avec les municipalités régionales de comté, à la MRC, pour les entreprises.

5150

Également, on a aussi une obligation de voir l'ensemble du contexte économique de la région, c'est-à-dire de l'ensemble de la collectivité. Alors, Saint-Michel-des-Saints...

5155

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Comment on...

**M. SYLVAIN LARAMÉE:**

5160

Excusez-moi, madame la Commissaire.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui.

5165

**M. SYLVAIN LARAMÉE:**

On doit également regarder l'économie aussi de la Haute Matawinie. Alors, ça, également, c'est un élément qui nous anime dans notre réflexion.

5170

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Comment vous conciliez le phénomène d'étalement urbain, en fait, c'est ce que je pense, avec une voie de contournement et, en même temps, le développement économique?

5175

**M. SYLVAIN LARAMÉE:**

5180 Bien, moi je le vois dans le sens où ça va contrer l'étalement urbain dans le sens suivant, madame. C'est que Saint-Félix-de-Valois étant maintenant une localité qui, à moyen terme, va retrouver une qualité environnementale, une qualité sonore, beaucoup plus quiète, de façon plus, je dirais humaine à toutes fins pratiques, parce qu'on peut difficilement circuler, il y a une école, c'est une qualité de vie qui n'est pas très enrichissante.

5185 Alors, moi je crois que si, à ce moment-là, on détourne le trafic, qui lui, somme toute, et je ne veux pas sous-estimer l'importance du transit qui peut passer, mais si on pense au moment très important du vendredi après-midi ou du dimanche après-midi, les gens qui arrivent à Saint-Félix-de-Valois, en tout cas, la littérature en fait état, ce qu'elle veut c'est de passer d'un bord et puis sortir de l'autre, puis au plus vite, parce que c'est une circulation qui est extrêmement lourde, et ça, c'est documenté.

5190 Alors, tandis que, dans une situation où on a un contournement, et bien là, la... alors, je ne sais pas si je répons à votre question au niveau de l'étalement urbain. C'est sûr qu'il y a une augmentation de la démographie, la Matawinie est une des MRC au Québec qui, dans les 15, va connaître la plus forte croissance démographique pour les 25 prochaines années, on parle de 15%, la circulation augmente, évidemment, conséquemment, l'attire pour le récréotourisme, alors c'est évident que..., mais ce n'est pas une question d'étalement urbain, à mon sens, au niveau régional.

5200 Je pense que le fait de contourner Saint-Félix-de-Valois va justement favoriser une concentration de l'urbanisme ou, du moins, du résidentiel urbain, du fait qu'il va y avoir une qualité, et ça, ça dépendra de la stratégie de la Municipalité et de la Chambre de Commerce, axée sur cette nouvelle fonction, de cette nouvelle organisation du territoire qui devra être prévue. Alors, moi je pense que ça risque d'avoir des impacts positifs à court, peut-être moins à court terme, à moyen et à long terme. Alors, si on parle de développement durable, quant à moi, on y est.

**M. GUYLAIN BARIL:**

5205 Je m'excuse, monsieur le Président...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5210 Oui, monsieur...

**M. GUYLAIN BARIL:**

5215 ... mais est-ce que je peux, c'est parce que monsieur a pris un bon temps et je voudrais juste faire référence à Berthier. Dans le Vieux-Berthier, je ne pense pas que l'économie...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5220 Non, mais monsieur... regardez-moi, oui.

**M. GUYLAIN BARIL:**

Je ne pense pas que l'économie est encore très favorable dans le Vieux-Berthier. Ça fait 15 ans

qu'ils sont dans la dèche. Là, je voudrais juste préciser une chose...

5225

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Écoutez...

5230

**M. GUYLAIN BARIL:**

On n'est pas dupe, o.k. Je vous respecte et je vais m'arrêter, je n'ai pas eu ma réponse. C'est tout.

5235

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Puis je pense que, en fait, est-ce que...

5240

**M. GUYLAIN BARIL:**

Je vais le mettre dans mon mémoire.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5245

Voilà. Donc, je pense que vous avez compris un peu le fonctionnement de l'audience.

**M. GUYLAIN BARIL:**

Ah! J'ai compris très bien, monsieur le Président.

5250

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on obtient des réponses, vous avez votre position. Donc, nous, ce qu'on va entendre dans la Deuxième partie, c'est la position que vous avez à ce sujet-là.

5255

**M. GUYLAIN BARIL:**

Vous êtes bien gentil, je vais revenir.

5260

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci monsieur. Donc, nous invitons maintenant monsieur Daniel Adam. Les gens que je nomme, s'ils ne sont pas présents, je vais les rappeler demain, ne vous inquiétez pas. Monsieur Vincent Benny.

5265

**M. VINCENT BENNY:**

5270

Bonjour. Mon nom c'est Vincent Benny, ça fait 35 ans que j'habite à Saint-Félix-de-Valois, je suis copropriétaire, avec mon frère, des 4 restaurants Benny de Lanaudière, dont celui de Saint-Félix. Ma question c'est, et bien tous les gens d'affaires sérieux ont un plan B advenant l'avortement du projet de la



voie d'évitement de Saint-Félix, suite à une recommandation du BAPE, avez-vous une ou des alternatives?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5275

J'aimerais juste, pour bien comprendre, vous dites advenant l'avortement du projet, qu'est-ce que vous voulez dire?

**M. VINCENT BENNY:**

5280

Bien, je veux dire si ça ne passe pas, si...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5285

Écoutez, juste pour peut-être situer le rôle du BAPE. Nous, actuellement, on est en, on fait l'évaluation, l'examen d'un projet, en fait, des projets, donc élargissement et le contournement, et le BAPE n'est pas décisionnel. Donc, vous comprendrez que nous, ce qu'on fait, c'est une recommandation, en fait, des avis au conseil des ministres et tout ça, pour la décision.

**M. VINCENT BENNY:**

5290

O.k.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5295

Donc là, la question que vous me posez est assez hypothétique, c'est pour ça que je veux voir un peu c'est quoi le sens, qu'est-ce qui vous préoccupe dans cette question-là?

**M. VINCENT BENNY:**

5300

Est-ce qu'il y a une autre alternative que cette voie-là, si celle-là n'est pas adoptée?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5305

C'est-à-dire que si le Ministère a étudié une autre variante que le contournement?

**M. VINCENT BENNY:**

5310

Oui, mais si, c'est ça, s'il est possible qu'il y ait un autre plan?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5315

Bien, écoutez, je vais tenter de voir auprès du Ministère qu'est-ce qui a été..., monsieur Barabé, est-ce qu'il y a plusieurs alternatives, plusieurs variantes qui ont été étudiées? Est-ce que, advenant, et là je n'aime pas tellement aller dans ce sens-là, puisque c'est hypothétique, mais est-ce qu'il y a des variantes qui ont été envisagées, d'autres variantes, pour résoudre les problématiques qu'on vit actuellement sur ce projet-ci, sur, en fait, les questions de sécurité, de fluidité, est-ce qu'il y a d'autres façons qui ont été envisagées par le Ministère, que le contournement ou élargissement?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5320

À titre d'information, je pourrais vous dire que le projet date déjà de 1972, où on avait déjà commencé à penser à un contournement de Saint-Félix-de-Valois. Il y a eu beaucoup beaucoup et beaucoup de variantes qui ont été analysées et puis pourquoi qu'on est rendu à cette étape-ci ce soir c'est parce que c'est la variante optimisée qui fait l'affaire des municipalités concernées et qui fait l'affaire aussi du ministère des Transports, en fonction des besoins qu'on a pour la sécurité et la circulation. On n'a pas de plan B et puis, si le projet est mis sur une tablette, ce serait bien dommage pour les résidents de Saint-Félix et les résidents de Notre-Dame-de-Lourdes, parce que nous sommes convaincus qu'il y aura une problématique sérieuse de circulation sur la route 131 dans les années à venir.

5325

5330

On n'a pas d'autres alternatives, tout a été regardé, on a regardé à l'ouest, à l'est, au sud, au nord, on a tout regardé, puis on a eu un corridor très large, on est arrivé avec une finalité qui rencontre à peu..., on dirait a optimisé, on a optimisé l'effet du contournement et l'effet du besoin que l'on a, on est rendu là. On est acculé au mur, je pourrais dire, on n'a pas de plan B.

5335

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Juste une petite précision, dans l'historique qu'on retrouve dans les études, les deux études d'impact, dans les résumés, ce n'était pas '72, c'est la première fois que j'entends parler de 1972.

5340

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Quand je vous parle de 1972, je vous parle du corridor de l'autoroute 50, entre autres,

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5345

Ah! o.k.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5350

Qui découle d'une étude, d'ailleurs, on a encore quelques propriétés du ministère des Transports, qui appartiennent au gouvernement, qui découlent des terrains qui avaient été acquis pour l'autoroute 50, qui a été, par décision, les terrains ont été cédés, sauf quelques-uns qu'on a gardés, et puis ils sont dans la voie de contournement.

5355

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Je vous remercie.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5360

Je vous parle des études, ce n'est pas d'hier. Puis il y a eu, dans ces années-là, dans les années '70, il y a eu des études provinciales pour, justement, les grands axes routiers.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5365

Monsieur Benny, est-ce que ça répond à votre interrogation?

**M. VINCENT BENNY:**

En partie.

5370

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

En partie.

5375

**M. VINCENT BENNY:**

Je voudrais savoir, est-ce qu'il y a un représentant ou quelqu'un du ministère des Finances, ce soir?

5380

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Des finances? Non. En fait, ce que j'aimerais savoir c'est, expliquez-moi un peu votre préoccupation, votre question?

5385

**M. VINCENT BENNY:**

Bien, je voulais dire, parce que tout à l'heure on a mentionné un chiffre comme 40 millions pour le projet.

5390

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour le coût des travaux, oui.

**M. VINCENT BENNY:**

5395

Est-ce qu'il est accepté, débloqué ce budget-là?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5400

Bon, o.k. Ça, je peux voir avec le Ministère qu'est-ce qu'il en est sur les coûts des travaux et sur, si on veut, la priorité en fait, par rapport à ces projets-là.

5405

Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez juste nous préciser, en fait, le coût des travaux d'élargissement et du contournement, et nous dire, dans votre cédule, je ne sais pas si le terme est bon, dans votre calendrier, comment ces projets-là vont..., qu'est-ce qui est prévu, en fait, pour la mise en service de ces projets-là? Est-ce qu'un projet vient avant l'autre ou comment est-ce que ça, c'est quoi la séquence, mais juste les principales dates pour commencer?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5410

O.k. Les principales dates, c'est de dire que, au niveau des coûts, on estime aux alentours de 20 millions pour chacun des projets.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5415 Pour chacun des projets.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5420 Ça inclut les frais d'honoraires professionnels, les acquisitions, déplacement des utilités publiques, les travaux. Au moment où on se parle, on est aux alentours de 20 millions chaque, pour faire un chiffre rond.

5425 Actuellement, on a des budgets pour poursuivre les audiences que l'on fait présentement, c'est-à-dire qu'on a des budgets qui ont été acceptés pour l'année, l'année 2007, pour justement défrayer ce qu'on fait présentement. Et puis, au niveau échéancier, ce qu'on a toujours dit c'est que la voie de contournement doit être réalisée avant ou en même temps que l'élargissement, c'est une façon de parler, mais penser réaliser 40 millions en même temps, c'est assez difficile dans ces temps-ci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5430 Et pourquoi le contournement avant?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5435 Le contournement, c'est parce que, si on réalise le quatre voies avant le contournement, on va arriver avec un, on va amener la circulation...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5440 Un bouchon.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5445 ... plus rapidement dans un bouchon, un goulot d'étranglement. C'est pour ça qu'on a toujours dit il faut régler la voie de contournement, parce qu'on a toujours dit dans l'affectation de trafic, on a environ 60% du trafic qui va demeurer sur la voie de contournement et puis 40% qui va prendre la route actuelle ou le Chemin Barrette.

5450 Ça fait que ça fait en sorte qu'il faut que les gens qu'on affecte, qu'i arrivent rapidement au goulot, il faut qu'on les sépare, rendu à Saint-Félix, parce que ce ne sera pas viable. C'est pour ça que, mais quand on parle, nous autres, ce qu'on pense c'est qu'il faut que ce soit réalisé en continu. Au niveau des dates de réalisation, c'est toujours fonction des budgets qui sont approuvés à chaque année par le Conseil du Trésor.

5455 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, actuellement, est-ce qu'il y a un échéancier visé pour le début des travaux et les mises en service des projets, est-ce que vous visez des dates précises?

5460 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Actuellement, si on parle d'un échéancier technique, vraiment technique, il n'y a aucun budgétaire

là-dedans.

5465 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

On comprend que c'est sujet à approbation budgétaire, mais en termes...

5470 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est sujet à approbation budgétaire.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5475 ... en termes techniques?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5480 En termes techniques, nous autres, à partir d'aujourd'hui, si on dit qu'on aurait par exemple notre autorisation ministérielle l'année prochaine ou à la fin de l'année, on parle de 2013, d'une date probable, technique, de pouvoir commencer les travaux physiquement sur le terrain.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5485 Mais ça, ça veut dire mise en service en quelle année à ce moment-là, si tout va comme pour le mieux?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5490 20 millions de travaux, habituellement, on parle plus souvent qu'autrement de 2 à...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5495 2 à 3 ans?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... 3 saisons de réalisation de travaux.

5500 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2 à 3 saisons, donc...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5505 Saisons. L'hiver, on fait rarement des travaux, mais normalement, ça peut se faire en 2 saisons, un 20 millions, ça peut se faire ça en 2 saisons. Ça fait que, si on parle, si on débute en 2013, normalement, 2015, en tout cas, on ne sera pas loin de la mise en service. C'est fonction du type de travaux à faire, aussi, tu sais, si on fait des structures, l'entrepreneur peut faire des structures en continu

5510 c'est-à-dire, en faire trois en même temps, suivant les équipes, mais c'est de 2 à 3 saisons, puis on essaie de faire 2 saisons, avec 20 millions, on essaie, normalement, de réaliser ça en 2 saisons.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5515 Est-ce que, pour cette ventilation-là de coût, cet échéancier, est-ce que vous avez un document que vous pouvez nous déposer? Je comprends que c'est un échéancier technique, ou je pense que c'est déjà fait peut-être, je ne sais pas si c'est fait?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5520 On avait produit l'année dernière, lors de la présentation du projet...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5525 Dans l'étude d'impact, il y a un...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5530 ... on avait produit un document, un acétate avec les divers échéanciers. Exemple, les plans d'acquisition, le déplacement des utilités publiques et de...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5535 Est-ce que vous pouvez nous le déposer à la commission?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On peut mettre à jour, on va en faire un, pour les deux...

5540 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

À jour.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5545 ... on va vous le mettre à jour avec les dates.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5550 Parfait. Donc, je pense qu'il serait intéressant pour qu'on puisse, si vous pouviez le déposer à la commission.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5555 Oui oui, ça... il n'y a pas de problème, demain, on peut vous amener ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour les coûts, la même chose aussi. Donc, les coûts validés?

5560 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Pour les coûts, ce n'est pas... oui, je n'ai pas la ventilation, tu sais, si on dit bon bien, au niveau des structures, au niveau de la chaussée, je n'ai pas cette ventilation-là.

5565 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que vous pouvez faire une ventilation pour ce qui est travaux, par exemple, ce qui est acquisitions, est-ce que c'est possible de le faire?

5570 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, oui. Ça, je peux vous faire ça, acquisitions, déplacements des utilités publiques, les honoraires professionnels pour préparer et surveiller les...

5575 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour qu'on ait au moins une...

5580 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... et puis les travaux. Ça vous donnerait une idée de la répartition, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5585 Parfait.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Mais il faut bien s'entendre que c'est en date d'aujourd'hui, ça veut dire que, en fonction de...

5590

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

On comprend que..., parfait. Donc, monsieur Benny, et bien je pense que, en tout cas, ça répond à votre question, je pense, pour la question des budgets et tout ça.

5595

**M. VINCENT BENNY:**

Merci.

5600 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup. Monsieur Yves Benny, s'il vous plaît, il n'y est pas, il est parti, il est absent, donc, on... monsieur Bruno Archambault. Monsieur Archambault, bonsoir.

5605 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Bonsoir. Ma question, elle nécessite un petit préambule. Ça fait déjà 12 ans que je travaille sur ce dossier-là, que je suis interpellé par ce dossier. Ça a commencé par l'étude d'opportunité de Roche et Roche...

5610 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

En '97.

5615 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

... en '95, le début du dossier, '97 le dépôt du rapport. Donc, ça a commencé à ce moment-là. Il y a eu une, à cette époque-là, le maire de Saint-Félix, qui était monsieur Jacques Brissette, et on avait monsieur Sylvain Gagnon qui était l'urbaniste, à ce moment-là, de Saint-Félix-de-Valois.

5620 À cette période-là, il y avait eu une proposition qui avait été faite au ministère des Transports, au ministre des Transports et à monsieur Turcotte, Mario Turcotte, qui était le directeur régional du ministère des Transports à l'époque.

5625 Cette proposition-là, ça avait été d'élargir la route actuelle, le tracé actuel de la voie de contournement de trois ou quatre voies, avec une courbe à l'intersection de la route 345 et 131.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je vous arrête tout de suite, vous dites élargir la voie de contournement ou la...

5630

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Non, élargir l'emprise actuelle.

5635 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Actuelle.

5640 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Parce que le Ministère...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5645 Dans le tracé de la 131 actuelle.

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

5650 C'est ça. Actuellement, le ministère des Transports possède l'emprise pour être capable de faire un quatre voies jusqu'à la rue Georges, dans le village et, à partir de la polyvalente, jusqu'à la sortie du village, ils ont encore de l'espace pour faire un quatre voies.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**



Donc, dans... en fait, élargir la 131.

5655

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Dans le village de Saint-Félix, il y a seulement 400 mètres, 400 mètres où il y a un rétrécissement, où ça obligerait l'achat de 6 maisons et le déplacement de 2 maisons, à reculer. C'est un plan qui avait été fait par monsieur Sylvain Gagnon à l'époque et c'était l'établissement d'une courbe à la place de l'intersection, une courbe avec un cédez le passage avec une voie, une bretelle pour tourner à gauche, et ce tracé-là, qui avait l'aval de la Municipalité, qui avait l'aval de la Chambre de Commerce, et qui avait également l'aval des maires de la MRC de l'époque, n'a jamais été étudié, et la raison, la chose que j'aimerais savoir c'est, la réponse que monsieur Turcotte nous avait faite à l'époque, était-elle juste? Il nous avait répondu que, comme il n'y avait pas eu de commande politique pour étudier ce tracé-là, il ne l'étudierait pas; je voudrais savoir si c'est bien vrai.

5660

5665

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ce que, par contre, bon, je pense que, pour ce qui est de monsieur Turcotte, je ne pense pas qu'on puisse, j'aurais aimé qu'il soit présent pour qu'on puisse lui demander, mais ce qu'on va faire, par contre, on va demander quelles sont les raisons qui font que cet élargissement-là n'a pas été étudié de la part du promoteur actuel? On s'entend?

5670

5675

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait.

5680

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Alors que la Municipalité et la Chambre de Commerce et la MRC avaient préconisé cette solution.

5685

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Barabé, est-ce que la possibilité d'élargir à quatre voies la route 131 dans son emprise, dans son tracé actuel, est-ce que c'est quelque chose qui avait été examinée, envisagée, lors de l'étude d'opportunité ou après l'étude, est-ce que c'est quelque chose qui a été regardé par votre Ministère?

5690

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça a été, ça n'a pas été étudié en détail, ça a été discuté avec la Municipalité, puis c'est un projet non viable. Il faut comprendre là, en tout cas, je vais essayer de vous faire imaginer à quoi ça pourrait ressembler un quatre voies dans Saint-Félix.

5695

Ça veut dire que, au départ, on élimine un milieu bâti, on élimine un milieu bâti d'un côté ou de l'autre de Saint-Félix, à partir au moins d'au sud de l'intersection de la 345... non, attends un peu, ce qui veut dire que ce secteur-là ici, d'abord, on a une intersection très problématique, ce que monsieur

5700

Archambault dit ici, il faudrait faire une courbe ici, on est d'accord, parce qu'on a une intersection ici qui est quand même problématique, ça veut dire qu'il y a trois quatre résidences dans ce secteur-là.

5705 Tout ce secteur-là ici, entre autres, il y a des commerces qui sont très rapprochés, ça veut dire qu'on élimine la trame urbaine qui existe du côté sud, on l'élimine complètement, on construit un quatre voies, avec un terre-plein central. Il y a une école secondaire ici, qui a entre 1 000 et 1 100 élèves. Il y a une circulation piétonne quand même assez importante dans ce secteur-là. Et puis, en plus, c'est que, en faisant ça, et bien il faut gérer chaque intersection, pour être capable d'avoir une circulation.

5710 Si on améliore un réseau pour augmenter cette fluidité-là et puis diminuer la, augmenter la sécurité de circuler, et bien ça prend des aménagements quand même assez importants. On parle juste d'un petit muret ici dans la zone plus au sud ici là, on parle d'un muret qui fait à peu près dérision, de la part de beaucoup de gens, alors que là on s'en va dans un milieu bâti, avec un quatre voies, où on concentre la circulation de transit et locale, à notre avis à nous autres, ce n'est même pas pensable.

5715

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5720 Donc, ce que je comprends de votre réponse c'est qu'il n'y a pas eu une étude formelle, entre guillemets, c'est-à-dire une étude exhaustive de cette variante-là. Par contre, il y a quand même eu une analyse avantages et inconvénients pour, disons pour vérifier au moins si, pour, en fait, pas pour vérifier, mais pour s'assurer que le contournement serait peut-être la meilleure solution, c'est ça que je comprends?

5725 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça, ça a été discuté comme on discute présentement, avec les représentants.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5730

Mais sans qu'il y ait eu une étude exhaustive.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5735 Non. Non, il n'y a pas eu d'étude exhaustive parce que ça ne vaut même pas la peine de la faire, moi je vous le dis honnêtement, ça ne vaut même pas la peine de la faire avec les circulations anticipées.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5740 Donc, monsieur Barabé, pour l'instant, je vais peut-être revenir, mais...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5745 Et, c'est ça, monsieur D'Astous, il me disait que, effectivement, il y a eu un consultant qui a été engagé, de concert avec le Ministère et la Municipalité, et puis il a étudié le concept et puis il me semble qu'il avait rejeté, suite à nos discussions, il avait rejeté.

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

5750            Quel est son nom?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça, je peux vérifier, mais je pense que...

5755

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Attendez, non mais ce n'est pas une question de nom.

5760            **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je peux vérifier, je pense que cette étude-là, je vais vérifier chez moi, dans le dossier, probablement que j'ai ça. Il y a eu une étude de faite.

5765            **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, vous allez nous revenir sur...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5770

... de la part de la compagnie Enviram entre autres, mais nous autres on avait fait nos commentaires qu'on vous fait là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5775

Donc, vous allez vérifier de votre côté si l'étude existe et vous pouvez...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5780            Oui oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5785            Et là, je ne sais pas si vous pouvez la rendre disponible et la déposer, c'est une étude d'une firme privée, vous dites?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, mais qui avait été...

5790

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Communiquée et rendue publique.

5795            **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je pense que le Ministère a contribué.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5800 Parfait. Donc, si vous pouvez la rendre publique et la déposer, ce serait apprécié.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

5805 Oui. C'est peut-être, en tout cas, je vais vérifier. On avait participé, mais c'était une étude de la Ville, mais on verra avec la Ville, avec la Municipalité de St-Félix qu'est-ce qu'il en est au niveau de la rendre publique.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5810 Donc, monsieur Sirois, de votre côté, vous, est-ce que vous pouvez nous informer un peu plus sur cette variante, si on veut, d'élargissement, et on parle d'étude qui a été faite, est-ce que vous pouvez, donc, faire un petit topo sur cet aspect, est-ce que c'est possible?

**M. MARTIN SIROIS:**

5815 Cette option qui avait été, en fait, rejetée par le Ministère en fait?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5820 Par le Ministère?

**M. MARTIN SIROIS:**

5825 Écoutez, moi je n'étais pas en poste à cette époque-là, tout ce que je peux vous dire c'est que, bon, un petit peu comme l'a expliqué monsieur Barabé, cette route à quatre voies transite dans une zone scolaire sans... bon, c'est sûr que, a priori, ça peut sembler un petit peu incompatible entre le, au niveau des fonctions, circulation lourde et puis zone piétonne, scolaire, polyvalente, c'est vrai que les jeunes, durant le midi, occupent pas mal l'espace périphérique, le restaurant et caetera, bon. Ça, c'est un élément qui est observable

5830 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on...

5835 **M. MARTIN SIROIS:**

Il me semble que, d'emblée, ça semble incompatible au niveau fonctionnel, circulation lourde quatre voies et milieu...

5840 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, il y avait des conflits d'usages, selon vous?

**M. MARTIN SIROIS:**

5845

Oui, conflits d'usages et caetera, bon. Je ne veux pas aller plus à fond dans la critique de ce projet-là, que je n'ai pas connu, en fait, moi, qui n'était pas, qui avait été rejeté avant que j'entre en poste.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5850

Sur le plan urbanistique, vous êtes urbaniste.

**M. MARTIN SIROIS:**

5855

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5860

Un projet de cette nature-là, est-ce que ça correspond aux connaissances urbanistiques théoriques du 21<sup>ième</sup> siècle?

**M. MARTIN SIROIS:**

5865

Moi, comme je vous dis, le positionnement du contournement compléterait un petit peu, stimulerait, en fait, le développement et la densification du périmètre urbain, puisqu'il en constituerait sa borne ouest. Donc, viendraient se greffer des... donc, dans ce sens-là, c'est quand même une alternative intéressante.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5870

Non, mais ça, vous parlez du contournement?

**M. MARTIN SIROIS:**

5875

Bien, le contournement, c'est-à-dire, je privilégie plus le contournement pour les avantages que ça apporterait à la stimulation du développement.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5880

Mais ma question, ce n'était pas ça, c'était la proposition que définissait monsieur Archambault.

**M. MARTIN SIROIS:**

5885

Bon.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5890

Aujourd'hui, avec les connaissances en urbanisme qui existent sur le plan de la connaissance, sur le plan cognitif...

**M. MARTIN SIROIS:**

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

5895

... qu'est-ce que ça annonce, une telle proposition, dans un noyau villageois?

**M. MARTIN SIROIS:**

5900

Bien, justement, avec les fonctions scolaires, institutionnelles comme celles-là, moi je crains qu'il y ait une incompatibilité d'usages, de fonctions, principalement. C'est sûr que, à Notre-Dame-des-Prairies, il y a effectivement des commerces aux abords d'une quatre voies. Ce n'est pas, ce ne sont pas les mêmes commerces, en plus, qui se sont rajoutés après la voie qui était déjà existante ou préexistante.

5905

Là, il s'agirait d'installer quatre voies dans un village qui est déjà constitué, tu sais, où le noyau est déjà ancien, et bien ancien, en partie, mais où il y a déjà une présence de, effectivement, d'une école, d'une école polyvalente, qui va peut-être, éventuellement, qui peut être agrandie, que sais-je, bon. Moi, je ne suis pas nécessairement, ce n'est pas une option qui me semble souhaitable.

5910

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Archambault, est-ce que, vous, est-ce que ça répond, c'est un peu, en fait, votre question c'était de savoir s'il y avait eu une étude?

5915

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Bien, ce n'est pas tout à fait ça ma question, ma question c'est que la principale chose qui a été déposée, c'était le trois voies, une possibilité de quatre voies. Là, tout le long, ce qu'on m'a parlé c'est du quatre voies, et quand on parle de l'école polyvalente L'Érablière, il faut dire que le stationnement de la polyvalente L'Érablière ne donne plus sur la rue Principale. Le stationnement des élèves est déjà indicateur, est en arrière. Seul le débarcadère pour les autobus est en avant, ça pourrait se déplacer facilement.

5920

5925

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais là je vais peut-être vous arrêter un petit peu parce que je vois qu'on s'en va vers le mémoire quant à votre position. Ce que, en fait, ce qu'on sait actuellement c'est que, en fait, il n'y a pas eu d'étude...

5930

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Je comprends, mais j'aimerais ça entendre monsieur Sylvain Gagnon, qui a dessiné le plan.

5935

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, attendez une petite seconde. Monsieur Gagnon...

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

5940

Monsieur Gagnon, Sylvain Gagnon, qui est là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

5945 Ah! qui est là. Donc, attendez une seconde. Donc, en fait, mais il faut bien comprendre qu'on va  
questionner, mais votre position, par la suite, on va l'entendre. Donc, je ne veux pas qu'on déborde dans  
les solutions que vous voulez nous amener, je sais que vous avez des solutions, on va vous entendre  
dans la Deuxième partie. Donc, on va plutôt questionner pour qu'est-ce qui s'est passé, pourquoi et  
pourquoi oui, pourquoi non, mais pas dans la, si on veut, dans l'opinion. C'est juste pour ça que je veux  
limiter...

5950

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Pas de problème.

5955

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, monsieur Gagnon, peut-être nous situer un peu dans tout ce contexte de variantes qui ont  
été étudiées, alors vous pouvez nous dire un peu qu'est-ce qu'il en est à ce sujet-là?

5960

**M. SYLVAIN GAGNON :**

Oui. Pour le souvenir que j'en ai, parce que ça fait quand même au-dessus de six ans que je ne  
travaille plus à Saint-Félix-de-Valois, mais oui, l'approche que j'avais amenée à cette époque-là, pour  
justement faire un lien aussi entre la Municipalité de St-Félix et les commerçants de St-Félix, on parlait à  
cette époque-là d'un boulevard urbain, on parlait d'un trois voies, donc une voie dans chaque sens et une  
voie dans le milieu pour le virage à gauche.

5965

Quand vous parliez tout à l'heure de, est-ce que ça rejoint les orientations urbanistiques du 20<sup>ième</sup>  
et du 21<sup>ième</sup> Siècle, une municipalité en plein développement, à l'heure actuelle, dans la MRC Joliette qui  
est St-Charles-Borromée, possède, dans son coeur, une telle voie, une voie trois voies, donc une voie  
dans chaque sens et une voie centrale pour tourner.

5970

C'est une artère qui comprend des commerces, des garderies, des... c'est très mixte en termes  
d'utilisations et jusqu'à présent, et ça fait extrêmement longtemps que cette voie-là est aménagée, et il  
n'y a pas de modifications qui ont été apportées au niveau de la municipalité, de la Ville de St-Charles-  
Borromée, je réside à St-Charles-Borromée d'ailleurs, et puis, au niveau de la fluidité.

5975

C'est certain que ça, on parle du boulevard Visitation à St-Charles-Borromée, c'est une artère  
principale et elle va demeurer artère principale. Il n'y a pas de projet de contournement. C'est sûr qu'il y  
a d'autres alternatives à cette voie-là et, d'ailleurs, c'était, à l'époque où on a déposé, une alternative  
médiane pour repousser dans le temps.

5980

Parce qu'il faut comprendre que, quand le Ministère est arrivé avec le projet, à l'époque, la  
Municipalité n'était absolument pas sensibilisée à cet effet-là. Il y avait le phénomène de blasement, on a  
parlé tantôt que la voie de contournement, c'est un projet qui date des années '70, il n'y a plus personne  
qui croyait à ce projet-là. Dès qu'on parlait d'un projet de voie de contournement à Saint-Félix, c'était le  
**running gag** si vous me permettez l'expression.

5985

Donc, quand est arrivé le projet, dans les années '90, du ministère des Transports, encore une

5990 fois, excusez-moi l'expression, mais Saint-Félix avait, s'est fait prendre les culottes baissées, il n'y avait pas d'alternative, il n'y avait pas de préparation. Donc, ce projet-là devait servir à éloigner la réalisation dans le temps de la voie de contournement.

5995 On comprend que la voie de contournement, à long terme, ça aurait sûrement été encore la solution, mais à long terme.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6000 Donc, on parle... En fait, c'est, j'ai peut-être un, je ne sais pas si je peux faire un parallèle, mais ce qui a été discuté cet après-midi et aussi au courant de la soirée, la question d'une troisième voie, le Ministère a également expliqué au courant de l'audience qu'il pourrait y avoir, en fait, une solution temporaire intermédiaire, donc qu'il y avait cette notion d'intervention si on veut, sur, actuellement, sur une partie du parcours disons de Notre-Dame-de-Lourdes entre autres, où il pourrait y avoir une troisième voie, et c'était une solution temporaire, c'est ça qu'on a pu comprendre ce soir, puis que la 6005 solution ultime, en fait, c'était dans le cas de Notre-Dame-de-Lourdes, c'était un élargissement, dans le cas de Saint-Félix c'était le contournement.

Donc, je ne sais pas si, je pense qu'on..., on pourrait aller plus loin, mais...

6010 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Écoutez, ça répond à ma question au niveau de dire qu'ils ne l'ont pas étudié. Je pense que ça répond à ma question.

6015 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et ça donne aussi pourquoi...

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

6020 Ça répond aussi à ma question que monsieur Gagnon s'en rappelle très bien, puis il comprend, il vous a très bien expliqué l'optique de ça.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6025 Dans quel but ça avait été...

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

6030 Dans quel but que ça a été fait, je suis content que ça ait été dit. Le principal point, je crois que, à ce moment-là, qui va nous rester à établir, ça va être au niveau est-ce que réellement il va y avoir une croissance des voitures dans cette zone-là?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6035 Alors, à ce sujet-là...



**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

6040 Mais ça, ce sera une autre question.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Absolument.

6045

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

... que je poserai plus tard.

6050

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Puis à ce sujet-là, on veut faire une présentation. Je sais que j'avais annoncé au début, en tout cas, au début de cette séance-ci, mais étant donné l'heure tardive, comme je disais tout à l'heure, je ne voudrais pas qu'on se lance dans un débat...

6055

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

On se verra demain, pas de problème.

6060

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... de chiffres. Donc, demain, ça va être sur l'ordre du jour, bien évidemment. Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur.

6065

**M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6070

Monsieur Gilles Fréchette s'il vous plaît.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

6075

Chacun bonsoir.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

6080

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

J'ai plusieurs questions, on va en choisir une facile pour finir la soirée. J'ai vu, par deux reprises, le Rang Frédéric.

6085

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, est-ce que vous voulez qu'on l'affiche?

6090

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

J'aimerais ça, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6095

Donc, monsieur Barabé et monsieur D'Astous, est-ce qu'on peut afficher le Rang Frédéric. Donc, avec la voie de desserte, ce secteur-là?

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

6100

La voie de desserte et tout ça. C'est que la plupart des commerces qui sont là, déjà ils sont embarrassés comment reprendre la route, puis là justement, avant-midi, j'ai été interpellé par un commerçant, fabricant de boîtes de camion, il dit : **C'est bien long reprendre la route.** Donc, si on s'en vient avec quatre voies à Frédéric, il se pose la question comment ça va être difficile de sortir?

6105

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez nous faire, peut-être, je ne sais pas s'il y a moyen de nous, juste nous expliquer peut-être par un, avec votre pointeur, nous dire un peu comment est-ce que, par exemple, vous parlez du commerce de monsieur...

6110

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Monsieur Bibeau.

6115

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... monsieur Bibeau.

6120

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Il y a trois campings dans la région de Frédéric, il y a le Toit Bleu, qui reçoit beaucoup de clientèle, puis c'est des gens qui sortent possiblement toujours à la même, à peu près, dans ... la masse sort dans des heures assez précises. Donc, ça va amener un achalandage épouvantable et puis souvent, mettons, comme le camping, avec son, le monsieur avec son **truck** et puis sa **fifthwheel**, sur un coin de rue, ce n'est pas rapide. Donc, il fallait lui trouver un endroit où prendre la route sécuritairement.

6125

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

6130

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

S'il n'a pas de lumière, s'il n'y a pas de viaduc...

6135

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on va demander à monsieur Barabé qu'il nous explique un peu comment la circulation, comment ça va se gérer au niveau des patrons de circulation dans ce secteur-là et de quelle manière est-ce qu'il entend assurer une certaine fluidité et aussi l'élément, bien évidemment, une sécurité aussi et puis...

6140

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Maintenant, c'est parce que je suis arrivé en regarder ce soir, j'étais occupé à une autre soirée, je ne sais pas si monsieur Charbonneau, Carbonneau en a parlé?

6145

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, on a parlé beaucoup...

6150

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Donc, je ne voudrais pas répéter, si ça a été discuté, je voudrais peut-être...

6155

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais peut-être, en tout cas, faire au moins un résumé, vous n'étiez pas là, donc je pense que c'est important que vous soyez au courant, mais c'est sûr que ça a été discuté aujourd'hui, après-midi, ce soir.

6160

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Pour la sortie de la route, oui?

6165

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Toute la question de ce secteur-là, la voie de desserte, les impacts que ça pouvait avoir sur le camping, sur...

6170

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

O.k.

6175

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et, tout à l'heure, vous avez entendu, je pense, madame Charrette sur la question de la résidence pour personnes âgées. Donc, tout ça, ça a été abordé, mais peut-être revenir, peut-être de façon schématique et nous dire, en termes de patrons de circulation, qu'est-ce qui va se passer? Est-ce que ça va entraîner des détours pour les commerçants qui sont...

6180

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6185

Actuellement, si on parle du Rang Frédéric, l'intersection Rang Frédéric avec la route 131, on a fait une analyse, même des comptages la semaine dernière, pour voir, au niveau de l'achalandage, par rapport à la justification d'un feu de circulation, au niveau achalandage, il faudrait avoir dix fois la circulation qu'on a présentement sur le Rang Frédéric.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6190

Pour qu'il y ait une...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6195

Pour qu'il y ait un besoin au niveau des feux de circulation.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6200

Est-ce qu'il va y avoir, il y a quand même un arrêt, il y a un arrêt standard, un arrêt...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6205

Actuellement, il y a un arrêt pour s'insérer sur... C'est sûr que nous autres, ce qu'on avait mentionné dans l'étude, puis ce qu'on a proposé, le pire scénario c'est qu'on ferme tous les accès sur la route 131. Donc, tous ces commerces-là ont accès via une voie de desserte arrière. Ça a pour, sauf l'entrée du camping ici, ça a pour effet de concentrer les mouvements de circulation à l'intersection Frédéric et 131. À l'heure actuelle, je ne peux pas donner la génération de trafic que ça va occasionner, puis là je ne serais pas, je ne suis pas en mesure de vous le donner.

6210

C'est sûr que si on fait en sorte qu'on augmente ou on favorise les mouvements de circulation pour se concentrer plus à la ligne Frédéric, qu'un feu de circulation est justifié, ça permet un accès beaucoup plus sécuritaire, beaucoup plus facile aussi. Mais pour faire ça, il faudrait peut-être fermer la bande centrale ici, vis-à-vis l'accès du camping, pour donner une chance, dire et bien on va mettre toutes les chances de notre bord, on va concentrer les mouvements à cet endroit-là, surtout qu'on aménage tous des accès en arrière-lot pour chacun des commerces, des terrains qu'il y a là, puis c'est un accès quand même sécuritaire, c'est sur une route, une rue parallèle à très faible débit, puis si on dit le camping dorénavant, les gens qui viennent du sud, vont tourner à gauche et puis ils vont prendre cette voie-là ou ils vont prendre la voie qui est ici présentement, et bien le fait de concentrer à un endroit, on peut mettre des mesures qui sont justifiables.

6220

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6225

Parce que là, actuellement donc, ce qui est prévu en fait, il y aurait l'accès au Rang Frédéric, mais il y aurait aussi un accès dans l'axe du camping?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Actuellement, il y a un accès de prévu ici, pas loin du camping, et puis ça permettrait de faire des virées, exemple, si quelqu'un veut sortir des boîtes de camion ici, il pourrait faire ce mouvement-là et puis

6230 retourner. Mais il y a quand même un accès arrière, et puis cet accès-là, ça a été discuté lors de, comme  
je le mentionnais, question de sécurité, question de pompiers et caetera et caetera, mais ce n'est peut-  
être plus d'actualité au moment où on se parle, si la Municipalité prévoit, éventuellement, prolonger cette  
voie-là et caetera.

6235 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Jusqu'au?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6240

Donc, ça évolue et peut-être que dans cinq, six ans, je parlais de 2013 tout à l'heure, peut-être  
que, en 2011, il y a un événement qui ferait en sorte que la Municipalité a planifié développer cet axe-là  
et là on pourrait dire bien oui, o.k. profitons-en, on va fermer cet accès-là, on va rendre plus sécuritaire la  
zone, on va concentrer à un endroit pour mettre un système qui permettrait un accès plus facile pour tout.  
6245 Mais on n'enlève pas, c'est comme Ste-Rose, on n'enlève pas l'idée qu'on va faire l'analyse du besoin au  
moment opportun, par rapport à la date des travaux.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6250

Merci. Monsieur Fréchette, est-ce que ça répond un peu à... Donc, en fait, ce qu'on comprend  
c'est que, actuellement, il y a des accès qui sont envisagés. Advenant qu'il y ait une concentration de  
trafic au Rang Frédéric, il y aurait des analyses qui seraient faites pour voir si un feu de circulation ou des  
mesures, en tout cas, des mesures, une intervention qui pourrait être faite pour améliorer la fluidité dans  
ce secteur-là. Mais, pour l'instant, ce qui est prévu c'est deux accès, un dans l'axe du camping et l'autre  
6255 le Rang Frédéric, qui feraient en sorte qu'il y aurait une circulation par la voie de desserte.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

6260

Ce que je constate du ministère des Transport, il investit la Municipalité à faire le trajet, si on veut  
tasser la carte du côté droit, l'approcher vers le parc industriel

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce qu'il est possible de...

6265

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Quand monsieur du Ministère dit que ce serait à la Municipalité à faire le trajet pour se rendre...

6270

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, et bien écoutez, ce qu'on nous a expliqué tout à l'heure ou, en tout cas, après-midi ou, je  
pense, plus en soirée, c'est que, en fait, le Ministère, dans cette proposition-ci, c'est que cette voie de  
desserte pourrait aller rejoindre l'échangeur qui se situe dans la zone industrielle.

6275

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Exactement, o.k.

6280 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bon. Ce que l'on nous a dit aussi c'est que le Ministère s'engageait, en fait, et bien s'engageait, en fait, dans le projet actuel, ce qui serait proposé, c'est que le Ministère construirait cette voie de desserte, mais une fois la mise en service, elle serait remise à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, qui elle va gérer l'entretien et les usages, j'imagine, qui vont se développer autour.

6285

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Ça c'est une bonne décision.

6290

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, c'est comme ça, un peu, que ça a été amené et le, je pense, puis là je ne veux pas m'avancer trop, mais que le choix d'aller rejoindre l'échangeur sera une décision de la Municipalité, mais bien sûr, ça va impliquer le Ministère parce que, bon, il y a des connections sur le réseau routier supérieur, est-ce que c'est ça?

6295

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6300 Non.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non, bon, allez-y.

6305

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est que nous autres, la décision de faire la voie de desserte, c'est justement pour désenclaver, desservir toutes ces propriétés-là ici. Les autres propriétés, c'est le parc industriel, si la Municipalité veut amener un lien, continuer ce lien-là, ce sera libre à elle de le faire, mais ce n'est pas le ministère des Transports qui va le construire, c'est ça qu'il faut comprendre, parce que moi je n'en ai pas de besoin de ce lien-là

6310

On dessert le parc industriel via un échangeur complet, toutes directions.

6315

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc...

6320 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Donc, on n'a pas besoin de cette voie, on n'a pas besoin de prolonger cette voie de service-là pour desservir le parc industriel. Mais si la Municipalité veut le faire, libre à elle, c'est sur ses terrains.

6325

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non, mais j'imagine que vous, comme Ministère, par contre, si la Municipalité veut faire un lien jusqu'à l'échangeur, vous, de votre côté, vous avez sûrement des exigences par rapport à la connection qui va se faire avec l'échangeur, non?

6330 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui. On a des exigences s'ils sont à proximité de notre échangeur même.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6335

De votre réseau.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6340

Mais...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais pour ce qui est de la voie, pour le tracé, le choix, ce n'est pas de votre ressort?

6345

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, ce n'est pas de notre ressort. On peut suggérer, conseiller la Municipalité, ça, on en a déjà parlé là-dessus. On en a déjà discuté, mais c'est comme pour la section de l'axe central, les voies de service, les sorties, entrées et sorties sont là, c'est à la Municipalité à juger comment elle veut les avoir, mais à partir de la jonction, c'est une responsabilité municipale.

6350

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc vous, votre projet, ce que vous construisez, c'est la voie de desserte?

6355

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On construit la voie de desserte de Frédéric jusqu'à la limite du terrain de la compagnie D'Autray, puis on pense que la compagnie D'Autray va utiliser cette voie pour sortir, qui va être facilitante pour lui.

6360

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et, une fois que c'est construit, vous le rétrocédez à la Municipalité?

6365

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On rétrocède à la Municipalité, parce qu'il y a beaucoup de propriétaires, il n'y a pas juste un seul, si c'était seulement un propriétaire, ce serait une desserte à lui, à ce propriétaire-là, qui aurait la responsabilité et l'entretien, mais là on a beaucoup de propriétaires contigus sur ce chemin-là, donc ça devient municipal, ça devient un milieu public.

6370

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que ça répond à votre question pour le moment?

6375

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Oui.

6380

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

6385

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Mais le, il y a juste le petit point à savoir que la Municipalité investirait X montant pour décongestionner la desserte, je pense qu'il va y avoir des pourparlers.

6390

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, c'est-à-dire que ce n'est pas ça qu'on a compris. C'est que, dans le fond, pour ce qui est de la...

6395

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

La desserte existante, mais le rapprochement vers le parc industriel, cette section-là...

6400

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Là, ce serait... et bien, est-ce que vous pouvez nous...

6405

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Il nous dit, le Ministère nous dit que c'est à nous de le faire.

6410

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Bien, c'est parce que nous autres, on n'en a pas besoin pour décongestionner personne.

6415

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Ah! d'accord.

6420

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est parce que le besoin n'est pas là.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

C'est parce que le...



**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6425 Si le besoin était là, ce ne serait pas le même discours. Nous autres, le besoin, il est jusqu'à la  
propriété de la compagnie D'Autray. Après ça, on n'a pas le besoin, c'est le parc industriel dans lequel  
vous allez aménager vos rues, votre développement, et puis il y a la possibilité de le raccorder à cette  
voie-là, mais vous n'êtes pas obligé. Si vous pensez que ça peut être bénéfique pour votre  
développement, bravo. Sinon, ce n'est pas nécessaire, parce que les terrains ne sont pas enclavés, il y a  
6430 une très bonne desserte par rapport à l'échangeur qu'on a de prévu, il n'y a aucun problème de ce côté-  
là.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

D'accord.

6435

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ça va. Donc, merci beaucoup monsieur Fréchette.

6440

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Je vous remercie.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6445

Monsieur Yves Perron. Monsieur Perron, il n'est pas... Madame Linda Champagne. Bonsoir.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6450

Bonsoir. Monsieur le Président, madame la Commissaire, je vous demande très respectueusement la permission d'introduire ma question par un très bref préambule.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6455

Je vous l'accorde, allez-y.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6460

Qui, je l'espère ardemment, fera diminuer mon anxiété face à la réponse du promoteur, c'est-à-dire le ministère du Transport, à la question concise et légitime que j'ai posée hier soir devant cette commission. De toute façon, si mon anxiété est trop grande, il y a un médecin dans la salle.

6465

Le moment n'est plus à la tergiversation mais à la rigueur, puisque l'avenir de la qualité de l'eau potable de Saint-Félix est en jeu. Je réitère donc ma question et j'aimerais une réponse, non pas simpliste comme l'a dit le représentant du Ministère hier, avant de répondre aux préoccupations de nos citoyens, mais une réponse bel et bien simple.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6470 Allez-y.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6475 Je trouve ça beaucoup plus respectueux des honnêtes citoyens, payeurs de taxes, puisque c'est aussi nous qui assumons et assumerons tous les coûts inhérents à ce projet de voie de contournement. Ça fait que, en toute simplicité, j'aimerais ça que ce soit juste un oui ou un non, juste ça, pour le vrai, il est vraiment tard.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6480 Allez-y donc, allez-y avec votre question.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6485 Peut-il nous garan..., c'est correct?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6490 Oui, c'est correct.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6495 O.k. Peut-il nous garantir avec certitude que toutes les zones d'eau potable de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois seront protégées de façon définitive et permanente, vu l'ampleur d'un tel projet et ses répercussions inévitables?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6500 Parfait. Donc, juste pour vous renseigner, c'est que je sais que cet après-midi, vous n'étiez pas, bon...

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

6505 Non, je travaille le jour.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6510 On comprend ça. Donc, on a eu une discussion en fin d'après-midi sur toute cette question de l'eau potable, donc on a eu des précisions sur ce que le Ministère entend faire pour protéger les sources d'eau et tout ça.

6515 Donc, si jamais, vous pouvez consulter les transcriptions, éventuellement, donc ça va vous aider à bien cerner, mais je vais quand même demander au Ministère qu'il nous réponde sur cette question-là. Peut-être que, j'avoue qu'un oui ou un non, peut-être un petit peu plus de chair après l'os, si vous voulez, mais juste résumer vraiment votre position par rapport à ça.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je vais commencer par la réponse simple.

6520 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Simple.

6525 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, à l'intérieur de nos emprises de la route.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6530 Donc, ce qui a été dit c'est que...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Sur 2.2 kilomètres de longueur.

6535

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6540 ... pour ce qui est de l'emprise, il y avait des mesures prévues. À l'extérieur de l'emprise, à ce moment-là, et bien il y aurait cette demande de la collaboration, en fait, de la Municipalité, de différents intervenants, si jamais il y avait un déversement accidentel ou quoi que ce soit.

Mais pour ce qui est de l'emprise...

6545 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

À l'intérieur de l'emprise, il n'y a aucun problème, avec les expériences que l'on a, avec les techniques que l'on a, on peut garantir qu'on va protéger la nappe, mais on n'est pas sujet à un fait accidentel, qui fait qu'il perfore la nappe, qu'il y a un déversement, mais on va avoir des mesures d'urgence en conséquence.

6550

Sachez qu'on est là pour protéger la nappe et puis on va faire ce qu'il faut pour le faire, à l'intérieur des emprises.

6555 **MME LINDA CHAMPAGNE:**

Merci beaucoup.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6560 Est-ce que ça vous va pour le moment, oui. Merci beaucoup.

**MME LINDA CHAMPAGNE:**

Merci beaucoup, oui oui.

6565

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup, madame. J'inviterais monsieur Gaby Grégoire, s'il est présent, non. Monsieur Benoit Fontaine.

6570

**M. BENOIT FONTAINE:**

Bonsoir.

6575

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

**M. BENOIT FONTAINE:**

6580

Je voulais savoir si c'était possible de voir la Figure 4.2, intitulée **Inventaire du milieu physique**.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6585

Dans la partie contournement.

**M. BENOIT FONTAINE:**

Oui.

6590

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que c'est possible, monsieur D'Astous ou monsieur Barabé? Est-ce qu'il y a un secteur qui vous préoccupe plus particulièrement ou?

6595

**M. BENOIT FONTAINE:**

Ça a toujours rapport avec l'eau potable.

6600

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Avec l'eau potable, donc le secteur plus de la nappe.

**M. BENOIT FONTAINE:**

6605

Si on descend un petit peu, on voit la ligne de, la crête de plage qu'on appelle ou le talus qu'il y a au nord de la rue Sandy sur le Rang St-Martin, l'espèce de ligne brune hachurée, c'est ça.

6610

Pour avoir observé sur le terrain, ce talus-là, il semble conserver l'eau en haut du talus, de manière à ce que l'eau est au niveau du sol ou presque, au printemps, et, en bas, je ne sais pas vers où l'eau s'écoule, mais ce que je me demande c'est si le ministère des Transports va jouer dans le talus, si ça n'entraînera pas un effet de, comme si on enlevait le bouchon dans le bain et que ça n'amènera pas

un drainage excessif de la nappe qui est en haut du talus ou, l'effet inverse, de bloquer l'écoulement de l'eau naturelle du sol et voir à augmenter le niveau de la nappe en haut du talus?

6615

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, en fait, votre question c'est d'essayer de voir les répercussions que pourrait avoir le, d'abord, s'il y a des aménagements qui sont faits sur ce talus et...

6620

**M. BENOIT FONTAINE:**

Bien, c'est parce que veut, veut pas, la route, elle va passer à travers le talus, donc ils vont faire du drainage ou quoi que ce soit.

6625

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ou de la canalisation ou...

6630

**M. BENOIT FONTAINE:**

C'est ça. Si, en brisant le talus, le talus, est-ce qu'il forme une digue naturelle en fin de compte, pour contenir cette eau-là en haut du talus, et s'ils vont briser en fin de compte cette digue-là?

6635

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Donc, est-ce que c'est monsieur, monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez répondre à cette question? Est-ce qu'il y a des aménagements, en fait, des travaux qui vont être faits sur ce talus-là, est-ce qu'il va y avoir des répercussions en termes de drainage, canalisation, et comment ça va se, comment, si oui, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation qui sont prévues pour cet aspect-là?

6640

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ce qu'il faut comprendre c'est que, au niveau de toute l'étude qui a été faite, de la délimitation de la nappe phréatique, entre autres, il y a eu 51 piézomètres qui ont été analysés, puis mesurés, de concert avec la Municipalité.

6645

La nappe phréatique varie de 1 à 7 mètres, dépendamment de l'endroit. C'est possible que, dans ce secteur-là, elle soit à 1 mètre et puis que, en bas du talus, elle soit à 7 mètres, je n'ai pas le détail de ça, de la position exacte.

6650

Ce qu'il faut comprendre aussi c'est que la zone, c'est directement dans la zone de protection, où est-ce qu'il faut mettre notre membrane. La membrane, on la met toujours au-dessus de la nappe. On ne met pas la membrane dans la nappe. Puis, normalement, on ne fait pas de travaux pour baisser la nappe et puis après ça mettre la membrane. Je ne sais pas si ça peut répondre à la question, mais normalement, il faut respecter, dans notre objectif, on respecte le niveau de la nappe qui est là présentement, c'est notre niveau de base. On met une membrane et on construit la route en conséquence. Ce qui veut dire que, dans cette partie-là, il est possible que la route soit en remblai.

6655

6660

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ce que je comprends dans le fond, donc, il n'y a aucun travaux qui viendraient abaisser le niveau de la nappe phréatique dans ce secteur-là. Donc, en fait, ce que vous dites c'est que vous ne touchez pas à la nappe du tout, il n'y a pas de canalisation.

6665 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On ne canalise pas la nappe.

6670 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Vous construisez au-dessus.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6675 On n'a pas comme objectif de baisser le niveau de la nappe, il faut le maintenir parce que, on parlait même d'une perte de 2.5% de superficie de recharge et puis...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6680 Le 2.5 de recharge, lui, il est dû à quoi, au fait que...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est à...

6685

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur D'Astous..., je comprends que vous cherchez, mais c'est...

6690 **M. GUY D'ASTOUS:**

C'est de la tapisserie.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6695

Oui, je comprends, mais peut-être juste pour un moment, puis on va essayer de comprendre, puis après ça on verra si on a besoin d'aller plus loin avec les cartes.

Dites-moi, donc, j'ai été comme déconcentré, j'avoue.

6700

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

O.k. C'est que, normalement, on ne fait pas des travaux pour abaisser la nappe. Le 2.5% c'est la superficie de la route qui devient imperméable.

6705

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Qui devient imperméabilisée par les fossés.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6710

Parce qu'on imperméabilise les, on a une surface pavée, tu sais, l'eau, c'est imperméable, on a...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6715

Puis l'eau va être captée par les fossés, donc elle ne sera pas dirigée...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6720

Elle est captée par les fossés, elle ne s'en va pas dans la nappe. C'est pour ça qu'on met une protection. Ça fait que c'est ça qui représente les 2.5%.

**M. BENOIT FONTAINE:**

6725

Mais moi je me demandais, c'est que ça me surprendrait qu'on mette un ascenseur pour que les autos montent en haut de la crête, on va sûrement creuser à travers la butte ou remblayer bien loin en avant...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6730

Ou remblayer.

**M. BENOIT FONTAINE:**

6735

... à savoir, si on fait ça, un ou l'autre, est-ce qu'on va affecter la digue naturelle, en fin de compte, ou l'écoulement naturel du sol sous le sol?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6740

Je vais demander à, monsieur Barabé, est-ce qu'il y a des travaux, bon, d'abord, est-ce que vous avez évalué si c'était pour être en remblai ou en déblai, en termes du profil de la route? Et, si c'est le cas, et bien quelles sont les mesures pour justement éviter de perturber l'écoulement naturel du secteur?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6745

Les profils de la route ont été établis, aussi, en fonction de l'étude qui a été faite, conjointe avec la Municipalité, au niveau hydrogéologie. Tu sais, ça a été pris en considération. Ça fait que, s'il y a un secteur qu'on a du déblai, ça a été pris en considération au niveau de la nappe phréatique. Je n'ai pas le détail pour vous dire à cet endroit-là précis, on peut dire oui, on est en déblai, mais ce qu'on a comme indication présentement c'est que c'est un profil de la ligne de centre, mais on a peut-être un talus comme ça, je n'ai... un talus qui est plus haut au centre et puis plus bas chaque côté, ça, je n'ai pas ce détail-là là.

6750

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6755

Donc, le détail du profil, je dirais de...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Des sections en travers...

6760

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

... de travers, ce n'est pas encore...

6765

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... à un endroit bien précis, je n'ai pas ça ce détail-là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6770

Alors, c'est plus un profil longitudinal qui donne un aperçu des différents niveaux, mais sans aller dans le détail de savoir comment, comment ça va s'adapter au milieu...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6775

C'est ça, la hauteur des fossés, profondeur, et caetera, je n'ai pas ça, la distance par rapport à la route, par rapport au centre, ça reste tout à définir, sauf qu'on a la préoccupation de préserver la nappe. Je pense que l'objectif est là.

6780

Donc, c'est une contrainte majeure pour établir tous ces profils-là. Puis ça ne veut pas, le fait de faire du déblai ne veut pas nécessairement dire qu'on va affecter la nappe d'une façon considérable, parce qu'il faut penser que la nappe phréatique, ça suit sensiblement le profil du terrain naturel, ça, on est d'accord là-dessus. Ça fait que, si vous avez une montagne, la nappe est plus haute, si vous avez une vallée, la nappe est plus basse.

6785

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Votre équipe est bruyante ce soir.

6790

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est parce qu'on veut vous donner de la bonne information, monsieur le Président.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6795

Je le sais, je le sais. Est-ce que ça vous va, monsieur Fontaine, pour le moment?

**M. BENOIT FONTAINE:**

6800

J'aurais aimé ça qu'on pousse plus l'étude, à savoir où l'eau s'écoule, pour savoir si vraiment on va aller jouer dans sa zone d'écoulement naturel ou si elle s'écoule vraiment ailleurs.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**



6805 Ailleurs. Est-ce que les patrons de drainage ont été établis jusqu'à maintenant?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6810 Ce qui a été établi, les gradients de percolation, les gradients dynamiques de la charge de la nappe, ça a tout été fait. On sait dans quelle direction l'eau s'en va pour rejoindre les puits, entre autres, comment le mouvement de l'eau se fait dans la nappe, et puis et bien je m'excuse du bruit que mes gens ont pu faire, mais l'information qu'on peut donner c'est que, à cet endroit-là, on est au niveau du terrain naturel. Donc, il n'y a pas de coupe importante.

6815 **M. BENOIT FONTAINE:**

On va voir ce qui va s'ensuivre.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6820 Ah! oui, c'est...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6825 Merci beaucoup de votre question, monsieur Fontaine. Maintenant, j'appellerais monsieur Guy Beauchamp. Attendez donc un peu, au cas que vous en ayez encore de besoin, il va être déjà déroulé. Monsieur Luc Ducharme, il n'est pas ici. Monsieur Claude Lapierre. Donc, ces gens-là vont être rappelés demain, demain après-midi et demain soir. Madame Christine Marion, monsieur Raymond Carbonneau, monsieur Daniel Arsenault.

6830 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

6835 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

**M. DANIEL ARSENAULT:**

6840 Moi, j'aurais une question au niveau de la rue Principale, sur la 131, jusqu'au Rang Ste-Rose. L'hiver, il y a des problématiques au niveau de la neige qui est projetée par le vent, sur la route 131, étant donné qu'on va mettre un muret de ciment, j'imagine qu'il va y avoir un amoncellement de neige poudrée à ce moment-là dans ce secteur-là, je ne sais pas si le ministère des Transports a pensé à créer une barrière physique pour justement minimiser la poudrerie qui va se ramasser sur la chaussée?

6845 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, par exemple, un écran disons...

6850 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Je ne sais pas, en plantant des arbres ou des choses comme ça?

6855 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Du côté des vents dominants, pour ne pas qu'il y ait justement de neige qui s'accumule.

6860 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Exactement.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6865 Pour, en fait, pour diminuer la neige qui s'accumulerait le long du mur.

**M. DANIEL ARSENAULT:**

6870 C'est en plein ça. Parce que, si on se rappelle il y a un an, le carambolage monstre qu'il y a eu sur la 40, qui a été causé justement par de la poudrerie dans, qui était créée justement à cause des champs.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6875 Vous ciblez la rue Principale au Rang Ste-Rose?

**M. DANIEL ARSENAULT:**

Au Rang Ste-Rose, c'est ça.

6880

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour quelle raison? Pourquoi pas tout?

6885 **M. DANIEL ARSENAULT:**

6890 Bien, c'est sûr que nous, on vise ce problème-là de ce côté-là, mais proba... c'est sûr que, si on continue vers Saint-Félix, c'est la même problématique, parce qu'il y a des champs de chaque côté. C'est sûr que, quand le vent lève, à ce moment-là, la poudrerie se ramasse au milieu et puis, si on place un muret de ciment au milieu, le risque d'amoncellement de neige, il va être assez prononcé.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6895 Donc, monsieur Barabé, est-ce que, d'abord, donc, d'abord, il y a la question du muret qui pourrait faire en sorte qu'il y ait une accumulation de neige, d'une part; est-ce que le Ministère prévoit un écran, une plantation ou autre, pour minimiser qu'il y ait un type, un amoncellement de neige le long du muret, sinon, comment est-ce que le Ministère intervient dans ces conditions-là? Est-ce qu'il y a des éléments particuliers en termes de déneigement ou entretien?

6900 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Pour le moment, il n'y a pas eu d'évaluation de faite au niveau de la poudrerie occasionnée l'hiver, ni l'accumulation qui pourrait être faite par la présence d'un muret.

6905 C'est un domaine qu'il va falloir expertiser au fur et à mesure de l'avancement du dossier, il faut faire un suivi, effectivement. Est-ce qu'il y a présence de poudrerie, est-ce qu'il y a risque de congères et puis ça pourrait faire en sorte que le muret soit différent au niveau, si on peut dire, la barrière physique serait différente pour pouvoir laisser passer le vent, les vents dominants, mais ça va être à analyser dans des phases ultérieures, ça.

6910 Parce que la protection, c'est qu'on sait que la protection pour la poudrerie, c'est un sujet qui est assez problématique aujourd'hui. Il y a beaucoup d'études qui se font, des essais qui se font pour essayer de trouver à peu près le même système, le meilleur système et puis...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6915 Est-ce que le Ministère met souvent en place des écrans, est-ce que c'est pratique courante?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

6920 Actuellement, je sais qu'il y a des écrans qui ont été expérimentés dans le bout de Archambault, avant d'arriver à Québec, je sais qu'il y a eu des écrans là. De ce que j'entends au niveau des études qui se font et puis des suivis qui se font, c'est assez limité.

6925 Il y en a eu à quelques autres endroits, d'expérimentés, puis la... toutes, ce qu'on peut dire, toutes les analyses, les théories qu'il y a là-dessus, sur des écrans pour la poudrerie, ça part toujours du principe qu'on a une force, un vent, qui transporte un grain de neige, puis le grain de neige lui, s'il y a un obstacle, il arrête.

6930 Ça fait que, quand on met un écran pour diminuer la poudrerie, il faut que l'écran soit assez éloigné de la route pour que le grain de neige qui n'a plus de force, il va tomber. Tu sais, il s'en vient avec le vent et puis il frappe un écran qui le ralentit, donc il va tomber. Il ne faut pas qu'il tombe sur la route parce qu'on va se ramasser avec un gros banc de neige sur la route. Ça fait que c'est toutes ces études-là qui sont faites en fonction de l'orientation des vents, par rapport à une route.

6935 Ça fait que, s'il y a un endroit particulier où on constate déjà ce phénomène-là, et bien il va falloir l'expertiser un peu plus à fond.

**M. DANIEL ARSENAULT:**

6940 De toute façon, le phénomène est là présentement.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6945 Le phénomène est là.

**M. DANIEL ARSENAULT:**

Année après année.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

6950

C'est ça, puis j'imagine, monsieur Barabé, que, dans le cas actuel, on a beaucoup de terres agricoles, on a beaucoup de champs ouverts au vent, j'imagine que, dans ce cas-ci, il doit y avoir beaucoup, j'imagine que vous savez déjà les secteurs qui sont sensibles à ce genre, à la poudrerie?

6955

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On a des secteurs qui sont sensibles à la poudrerie, oui. On en a même sur l'autoroute chez nous, à Mirabel, dans les Laurentides, à proximité du bureau, on a, elle est sujette à la poudrerie et puis des solutions, ce n'est pas évident les solutions.

6960

Ce n'est vraiment pas évident, c'est des terres agricoles et puis, si on parle de faire une zone boisée, exemple, le plus simple c'est de faire une zone boisée à X centaines de mètres de la route, puis ça prend des arbres qui ont peut-être 10, 12, 13, 15 mètres de hauteur à maturité, on vient de briser beaucoup le milieu agricole.

6965

C'est pour ça qu'il se fait des expériences actuellement avec des clôtures amovibles, de différents types de clôtures, et je vous dirais même, juste la grosseur, la grosseur des trous dans les clôtures est calibrée, ça fait que c'est vraiment complexe, mais moi je pense qu'on va le regarder au niveau problématique de vent sur le secteur concerné, puis il faut qu'on l'expertise. On n'a pas le choix, qu'est-ce qui se passe présentement, et puis on va...

6970

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que c'est ce genre, parce que là on comprend que cette situation-là, elle est présente, c'est quelque chose qui arrive présentement, dans la situation actuelle?

6975

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Actuellement, on n'a pas d'indice qu'il y a une problématique majeure pour une accumulation due à la poudrerie.

6980

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, pour vous, il n'y a pas d'indice actuellement?

6985

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je ne dis pas qu'il n'y en a pas de poudrerie, c'est l'accumulation due à la poudrerie, on n'a pas cette problématique-là, d'identifiée comme étant majeure, mais c'est sûr que, en mettant, si on élargit la route, puis on met une barrière physique au centre, il va falloir le regarder. Il faut dire aussi que cette barrière physique-là, il y a un espace de chaque côté de la barrière, où la neige peut s'accumuler, tu sais.

6990

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Là, il y a un terre-plein, en tout cas, il y a un...

6995

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Il y a un terre-plein quand même qui, de part et d'autre de cette barrière-là.

7000

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

L'endroit que vous avez mentionné, à Québec, ce n'est quand même pas un endroit ouvert, tandis qu'ici c'est tous des champs.

7005

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, c'est très ouvert. Moi, si vous prenez, si vous arrivez à Deschambault, sur l'autoroute 40...

7010

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ah! c'est Deschambault, excusez.

7015

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

À Deschambault, sur l'autoroute 40...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

7020

Je n'avais pas compris Deschambault, j'avais compris...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... avant la courbe où est-ce qu'il y a un...

7025

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui, d'accord.

7030

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... c'est un champ très ouvert et puis c'était expérimental, si vous remarquez, c'est une clôture supportée avec des haubans.

7035

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Je pensais que vous référiez à près de la Daishowa, il y en a sur le bord de la route.

7040

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, non.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

7045            Quand on descend. O.k.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ça va pour l'instant, monsieur?

7050

**M. DANIEL ARSENAULT:**

Pour l'instant, oui.

7055

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup. Monsieur Pierre Carbonneau.

7060

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Bonsoir.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7065

Bonsoir.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Je demeure au 1660 boulevard Barrette, je ne sais pas si c'est possible d'avoir...

7070

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que vous êtes dans la section du contournement, la section Saint-Félix-de-Valois?

7075

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Bien, c'est Lourdes, finition de Lourdes.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7080

Finition de Lourdes. Est-ce que vous pouvez...

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7085

Lourdes ou Saint-Félix, je suis à 60' de Saint-Félix, la dernière maison.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que vous pouvez nous projeter un...

7090

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Parce que le nom n'est pas bon, c'est Pierre Carbonneau, il y a encore le vieux nom du...

7095 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, c'est ça, parce que tantôt j'avais un autre Carbonneau, mais je ne sais pas, ce n'est pas Pierre, c'est un autre.

7100 **M. PIERRE CARBONNEAU:**

Non, c'est mon frère.

7105 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est votre frère.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7110 Le camping.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est ça. Est-ce qu'on est dans le bon secteur pour...

7115 **M. PIERRE CARBONNEAU:**

Il y a juste un petit boisé, c'est la seule maison, vers Joliette.

7120 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est la propriété qui est juste au sud du Rang Frédéric...

7125 **M. PIERRE CARBONNEAU:**

C'est juste, je suis aux limites de Saint-Félix et puis de Notre-Dame-de-Lourdes, sur la 131.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7130 C'est une maison qui est isolée, je pense, et puis vous avez un détour à faire, c'est ça.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

La maison jaune en descendant.

7135 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur... Gauthier, en fait, ou monsieur D'Astous, c'est beaucoup plus au sud. C'est une maison, en fait, pour vous situer, dans votre étude d'impact, il y a une maison qui, où il va y avoir

7140 beaucoup de détours, je pense que c'est celle qui est le plus affectée par les détours, si je ne me trompe pas. Je ne suis pas sûr si c'est celle-là, mais...

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7145 Non, je suis en ligne droite, juste le petit boisé qu'il y a ici, en s'en allant vers Saint-Félix.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7150 Écoutez, je ne sais pas, peut-être pour... 5.1? 5.1, monsieur Gauthier, est-ce que..., est-ce que vous êtes du côté ouest ou est?

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7155 C'est juste la partie qu'on voit des arbres à gauche, Ruisseau...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ruisseau St-Frédéric, juste le petit boisé qu'on voit là, la tache.

7160 **M. PIERRE CARBONNEAU:**

Oui, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7165 Donc, vous êtes...

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7170 L'autre bord de la rue.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7175 Juste l'autre bord de la ligne, c'est ça, un peu plus haut.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Là, là, là.

7180 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

La tache verte.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7185 Là.



**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7190           Voilà, o.k.

**M. PIERRE CARBONNEAU :**

7195           C'est dur à trouver.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

              On l'a trouvée.

7200           **M. PIERRE CARBONNEAU:**

              Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7205           Allez-y. Donc, je vous écoute.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7210           C'est pour savoir c'est quoi qui se passe, c'est quoi le nombre de terrain qu'ils peuvent prendre sur mon lot?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7215           Donc, ce qui serait acquis disons, pour l'élargissement, de votre maison?

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7220           C'est ça, oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

              Est-ce que vous avez , monsieur Barabé?

7225           **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

              Dans l'étude, il est mentionné la propriété de monsieur Alain Martel.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7230           Oui, mais c'est...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7235           O.k. Non, mais c'est ça.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

Oui, c'est ça.

7240 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça qu'il faut bien comprendre, pour être certain. On parle d'une, on parle d'acquérir une superficie de 807 mètres carrés. On va regarder au niveau du rapprochement, qu'est-ce que ça va...

7245 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Du rapprochement que ça va impliquer en...

7250

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7255

En façade.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7260

Bon, la marge de recul actuelle est de 18.3 mètres, elle va être réduite à 5.2 mètres.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, on parle d'environ 13 mètres...

7265

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est une perte de 13 mètres environ de...

7270

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, qui correspond à...

7275

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

... de marge de recul, c'est ça.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7280

Ça veut dire que ça va être collé sur ma maison, mettons?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Vous allez être à 5 mètres, c'est ça que vous me dites.

- 7285 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**  
5 mètres.
- 7290 **M. LOUIS DERIGER, Président:**  
5 mètres de votre maison.
- 7295 **M. PIERRE CARBONNEAU:**  
Ça veut dire que la souffleuse, elle va envoyer la neige dans les vitres là, ça veut dire quasiment ça, o.k.
- 7300 **M. LOUIS DERIGER, Président:**  
Donc, en tout cas, vous voyez, donc, il y a quand même un, il y a 5 mètres qui va rester devant votre façade.
- 7305 **M. PIERRE CARBONNEAU:**  
Oui.
- 7310 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**  
Il faut dire que c'est 5 mètres de l'emprise de la route.
- 7315 **M. PIERRE CARBONNEAU:**  
Oui, tu parles du fossé.
- 7315 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**  
Tu sais, on a une berme, après ça on a le fossé, on a le talus intérieur et puis on a l'accotement.
- 7320 **M. LOUIS DERIGER, Président:**  
Ce n'est pas à 5 mètres de la chaussée.
- 7325 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**  
Non non, ce n'est pas 5 mètres de la chaussée.
- 7330 **M. LOUIS DERIGER, Président:**  
C'est 5 mètres de l'emprise de votre...
- 7330 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

De l'emprise.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7335

... de votre voie.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7340

C'est ça, de l'autre bord du fossé autrement dit.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7345

J'ai déjà une entrée en asphalte à peu près de mettons 2 mètres.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

2 mètres, vous dites que vous avez une entrée qui donne accès sur la 131?

7350

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

J'ai une entrée en U devant chez nous, toute asphaltée, ça veut dire que...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7355

Donc, ça veut dire à ce moment-là qu'il y a un réaménagement, j'imagine, monsieur Barnabé, Barabé?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7360

Ça va nécessiter, probablement, un réaménagement, tu sais, ça va être à évaluer plus précisément.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7365

Et ça, est-ce que c'est vous, à ce moment-là, qui faites les travaux dans ces moments-là, est-ce que c'est vous qui réaménagez ça?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7370

Non. Non, de la manière qu'on fonctionne, on préfère toujours que le propriétaire mandate un entrepreneur ou un fournisseur de services pour réaliser les travaux à sa satisfaction. Tu sais, on fait faire, par exemple, s'il faut refaire, c'est sûr que l'entrée, à l'intérieur de l'emprise, c'est de notre responsabilité ça là, mais le réaménagement, par exemple, d'un stationnement, réaménagement de l'entrée, s'il faut qu'elle soit déplacée à côté de la maison, toute la partie qui est faite normalement sur sa propriété, et même parfois ce qui est fait à l'intérieur de l'emprise, parce qu'il est obligé de le faire rapidement avant les travaux, et c'est un exemple que je peux donner ça, on négocie avec des entrepreneurs, on dit bon bien nous autres, tel entrepreneur va te faire ça comme tu veux l'avoir, pour tel montant, ça fait qu'on verse l'indemnité à la personne.

7375

7380 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais les coûts sont, les coûts sont assumés par vous?

7385 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui oui oui oui, les coûts, on assume les coûts pour rétablir la situation et puis... oui oui, ça, il n'y a pas de problème là-dessus.

7390 **M. PIERRE CARBONNEAU:**

Mais là, ma grandeur de terrain ne me donnera plus la permission d'avoir une maison là.

7395 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est possible.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7400 On va demander à monsieur Gagnon, est-ce que la proximité va faire en sorte que monsieur Carbonneau ne pourra plus développer, en fait, ou agrandir ou faire des aménagements sur son terrain, si jamais il y avait une perte, en fait, c'est surtout avec une marge de recul de 5 mètres là?

**M. SYLVAIN GAGNON :**

7405 Écoutez, pour autant que la maison est déjà sur place, tant et aussi longtemps qu'on parle d'agrandissement, il ne pourra pas se rapprocher davantage de l'emprise publique, mais il pourra, la maison pourrait, à la limite, être agrandie de façon latérale et arrière, en utilisant les droits acquis.

7410 C'est certain que, s'il y avait incendie, s'il y avait incendie et que la résidence était rasée, elle ne pourra plus être reconstruite à cet emplacement-là et devrait être, devrait respecter les marges applicables. À ce moment-là, tout dépendamment du résidu de terrain qu'il reste, il y aura à vérifier s'il y a possibilité de reconstruire ou non.

7415 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

L'agrandissement ne serait pas plus que, il n'aurait pas droit à un agrandissement de plus de 30%?

7420 **M. SYLVAIN GAGNON :**

Au niveau de la réglementation municipale, ce n'est pas limité au niveau du pourcentage.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

7425 Il n'y a pas de limitation?

**M. SYLVAIN GAGNON :**

Étant donné que l'usage principal n'est pas dérogatoire, c'est la localisation du bâtiment qui est dérogatoire, mais on n'est pas limité au niveau du pourcentage.

7430

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

7435

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, advenant la perte du bâtiment pour incendie, à ce moment-là, le droit acquis disparaît?

**M. SYLVAIN GAGNON :**

7440

À plus que 50% , à ce moment-là, le droit sur l'implantation disparaît. Mais là, s'il ne peut pas se relocaliser sur une implantation conforme, et bien oui, il perd sa possibilité de construire.

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

7445

Bon bien, c'est bien.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7450

C'est bien. Donc, vous avez l'information pour...

**M. PIERRE CARBONNEAU:**

O.k.

7455

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup, monsieur Carbonneau. J'appelle le dernier intervenant de la soirée, monsieur Claude Gagnon, je ne sais pas s'il est toujours..., il s'est absenté. Alors... donc, ce sera la dernier participant pour cette soirée. Ensuite, nous reprendrons nos travaux demain après-midi. Monsieur Gagnon.

7460

**M. CLAUDE GAGNON :**

7465

Bonjour.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

7470

**M. CLAUDE GAGNON:**

Bonsoir, bonne fin de veillée. Claude Gagnon du service incendie de Saint-Félix, j'aimerais ça savoir combien qu'il y a de virées pour, sur la 131, sur la prochaine voie de...

7475

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Des détours qui vont être prévus pour l'élargissement, sur la section, secteur élargissement?

7480 **M. CLAUDE GAGNON:**

Pour l'élargissement, pour répondre aux appels ou?

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7485

Parfait. Donc, monsieur Barabé, si vous pouvez nous reconstituer, au niveau des détours qui sont prévus, à quel endroit ils sont? Je pense qu'il y en a trois de prévus, je pense.

**M. CLAUDE GAGNON:**

7490

C'est juste que, dans le schéma de couverture de risque, ils nous demandent de réduire nos temps de réponse et puis je pense que...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7495

On va situer d'abord où ils sont situés, puis on demandera ce que ça implique en termes de détours, de temps, pour...

**M. CLAUDE GAGNON:**

7500

C'est beau.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7505

Est-ce que vous avez...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7510

Bien, pour l'ensemble là.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ah! bien, c'est-à-dire qu'il faut...

7515

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Mais pour l'ensemble, si on peut dire...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7520

Pour l'élargissement.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7525 L'élargissement, on a 10 percées dans le mail central si on peut dire, puis on a 3 virées, pour l'ensemble, juste pour St-Félix, on va...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7530 Est-ce que c'est St-Félix qui vous, monsieur... c'est Saint-Félix surtout qui vous, ou pour l'ensemble?

**M. CLAUDE GAGNON:**

7535 Bien, pour Saint-Félix et puis on peut répondre entre Saint-Félix et puis Notre-Dame-de-Lourdes en fin de compte.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7540 Est-ce que vous, vous répondez à l'ensemble des, est-ce qu'il y a des services, est-ce qu'ils sont communs?

**M. CLAUDE GAGNON:**

7545 Bien, on a des ententes communes avec les autres municipalités. C'est sûr que Saint-Félix peut être appelée à répondre.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7550 À répondre à des urgences.

**M. CLAUDE GAGNON:**

7555 Bien, on fait jusqu'à moitié, jusqu'à Notre-Dame-de-Lourdes, si tu veux, puis on peut répondre, on a le Chemin de la Sablière qu'il faut passer par Notre-Dame-de-Lourdes aussi, ça fait que... c'est commun.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7560 Pour l'ensemble, on a 3 virées et puis pour, on a par contre 10 percées dans le mail central.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Dans le...

7565 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Comme, par exemple, à l'intersection de Ste-Rose, il y a une percée, à l'intersection de Frédéric, à l'intersection du camping, tu sais, c'est ce qu'on appelle des percées, des ouvertures.

7570 **M. LOUIS DERIGER, Président:**



Est-ce que c'est... donc, c'est des percées qui sont accessibles par tout le monde ou si c'est des percées réservées aux véhicules d'urgence?

7575 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, mais des percées là, c'est des ouvertures qu'il y a dans le terre-plein central.

7580 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ici ils sont vis-à-vis, donc ils sont vis-à-vis les...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7585 Ils sont vis-à-vis de..., les rues.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Des rues, des rues.

7590

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Vis-à-vis des rues.

7595 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, ce n'est pas, il n'y a pas de demi-tour, de virage en U?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7600

On a 3 demi-tours.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7605 Mais qui sont situés?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7610 On a, dans les demi-tours, on en a un de situé au nord de Ste-Rose, du côté est, et puis on en a un autre de situé au nord de la rue Principale, du côté ouest, et puis on en a un autre au sud de Frédéric, du côté est.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7615 Est-ce que vous avez évalué le temps, par exemple?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non.

7620 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Fait l'évaluation de qu'est-ce que ça pouvait impliquer pour les ambulanciers ou le service d'urgence?

7625 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, on n'a pas évalué le temps parce que, pour évaluer le temps, il faut prendre un endroit précis, il faudrait le faire pour chaque bâtiment, puis dépendamment où l'événement se produit, on n'a pas évalué le temps.

7630 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais selon vous, est-ce qu'il y aurait un impact sur le temps de réponse, est-ce que ça a été, je comprends votre question.

7635 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, c'est sûr que si vous, c'est sûr que ça augmente le temps de réponse. On ne peut pas dire le contraire, dépendamment de l'endroit, mais ça augmente le temps de réponse. Si le service est obligé de faire une virée, donc il parcourt inutilement un bout de chemin, c'est sûr et certain et je ne serais pas capable de dire le contraire.

7640 Parce que, actuellement, il n'y a pas de bande, il n'y a pas de muret, donc l'accès, le camion de pompiers, il arrive et puis il rentre dans l'entrée, qu'elle soit à gauche à droite, dépendamment de la direction qu'il est, l'accès est direct.

7645 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, dans le pire des cas, ça peut représenter quoi, est-ce que vous l'avez évalué dans le pire scénario, on va dire la distance la plus longue?

7650 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non.

7655 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non?

7660 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, on n'a pas évalué le pire scénario, on n'a pas évalué du tout.

7665 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc...

**M. CLAUDE GAGNON:**

7670 Comme ça, s'il y a un, la voie qu'il parle, en arrière du Toit Bleu et puis tout ça, nous autres, nos bornes-fontaines sont sur le chemin, sur la 131, si on ne peut pas intervenir par la 131, admettons, un feu de commerce ou n'importe quoi, il faut aller par en arrière, je vois mal aller se collecter sur la 131 pour arroser par en arrière.

7675 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que, quand vous faites des travaux de ce type-là, est-ce que, s'il y a des infrastructures, en fait, tous les équipements qui sont, qui servent justement aux incendies ou aqueduc et tout ça, est-ce que c'est relocalisé en fonction des besoins, est-ce qu'il y a des travaux qui font en sorte que le service n'est pas diminué à ce moment-là?

7680

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7685 Oui oui, on y va, je sais qu'il y a une conduite d'aqueduc qui, admettons, qui va tomber dans le milieu de la route, à partir de Frédéric à aller jusqu'à l'entrée de St-Félix si on veut, le Chemin Barrette, et elle va être dans le centre. Il y a des grosses probabilités qu'on la déplace et puis, par le fait même, et bien là il y a les services, il faut penser qu'il y a un muret. Ça c'est des choses qui, c'est un élément physique qui ne doit pas brimer le service de protection d'incendie, entre autres. Ça fait qu'il faut le regarder en conséquence, avec la Municipalité, ou la régie qui serait propriétaire du service. Il faut regarder ça ensemble. Ça, ça va aller un peu plus loin dans le cheminement du projet.

7690

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que ça vous...

7695

**M. CLAUDE GAGNON:**

Bien, pas vraiment, mais je ne veux pas...

7700

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais c'est-à-dire au niveau du questionnement, on s'entend?

**M. CLAUDE GAGNON:**

7705

Je ne veux pas m'ingérer dans le schéma qui est fait, leur tracé, mais c'est sûr qu'eux autres, ils vont tous vers... c'est l'est, du côté du Toit Bleu et puis tout ça, on appelle ça l'est.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7710

Côté ouest.

**M. CLAUDE GAGNON:**

7715 S'ils agrandiraient de chaque bord, ça ne peut pas rapetisser, je veux dire. Tu sais, ils en prennent un peu du côté gauche, un peu du côté droit, ça fait qu'ils n'ont pas besoin de couper les entrées qui sont sur l'autre bord et puis...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7720 Ce qu'on a compris au jourd'hui c'est, en fait, c'est pour ce qui est prévu actuellement, c'est d'élargir du côté ouest. Donc, il n'y a pas, je sais qu'il y a eu, j'ai eu une réponse dans un document où on parle de, est-ce que ça a été examiné de le faire moitié-moitié, donc, mettons, couper en deux et puis une partie à l'est, une partie à l'ouest, au niveau de l'élargissement, peut-être juste, monsieur Barabé, 7725 peut-être juste nous dire si, actuellement donc, il n'y a pas d'élargissement qui serait prévu de chaque côté, donc c'est seulement sur un seul côté?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7730 Actuellement, oui, c'est un seul côté, pour minimiser les impacts justement, c'est seulement du côté ouest qu'on fait l'élargissement.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7735 Du côté ouest, qui est ce qui est prévu actuellement?

**M. CLAUDE GAGNON:**

7740 Je veux dire, au lieu de rapetisser les cours des commerçants ou n'importe quoi, s'ils en prennent un peu d'un bord, ils en prennent un peu sur l'autre bord, ça...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7745 Est-ce que d'élargir de chaque côté, est-ce que ça a été envisagé, est-ce qu'il y avait une raison particulière pourquoi que tout a été concentré sur le côté ouest?

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7750 Il y a moins de résidences, on a regardé au niveau des impacts, il y a moins de résidences, je pense, d'ailleurs, je pense que, du côté est, il y a une ligne, une conduite de gaz. Il y a des...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7755 Donc, il y a des éléments...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Donc, c'est tous les éléments en place qui ont fait en sorte qu'il était préférable d'élargir...

7760 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

D'aller à l'ouest.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7765 ... seulement que d'un côté. C'est sûr que ça affecte plus grandement les propriétaires qui sont du côté ouest, tandis que ceux du côté est, ils ne subissent pas de préjudice, entre guillemets, par rapport à leur accès.

**M. CLAUDE GAGNON:**

7770 Là, ce qu'il me dit c'est qu'il ne veut pas toucher à la ligne de gaz naturel parce qu'elle est du côté, du côté droit, mais l'entrée principale du gaz naturel, elle est dans la cour à côté des personnes âgées.

7775 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

En fait, ce que je...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7780 Oui, c'est vrai, l'entrée, il y a un poste de surpression qui est situé, probablement qu'il est affecté, mais... tu sais.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7785 Du côté, lui il est...

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7790 C'est tout, c'est un ensemble.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7795 C'est un ensemble.

**M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

7800 Ce n'est pas juste ah! il y a une ligne électrique, on va de l'autre bord, tu sais. C'est tout l'ensemble des contraintes qui ont fait en sorte que le choix, on a été du côté est. Si on prend aussi l'affectation agricole, tu sais, c'est tout, c'est toutes ces contraintes-là qui ont été prises en, et puis le milieu bâti y joue pour beaucoup, tu sais.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7805 Donc...

**M. CLAUDE GAGNON:**

7810 Peut-être juste un dernier point, ce serait peut-être une autre petite question, mais...

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien...

7815 **M. CLAUDE GAGNON:**

... c'est un peu pour répondre, un peu avec la question du maire tantôt, pour le Rang Frédéric.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7820

Bien, allez-y pour voir, en fait...

**M. CLAUDE GAGNON:**

7825

Nous autres, on répond aux appels de désincarcération et puis tout ça, puis il y a beaucoup d'accidents, déjà, d'avance au coin du Rang Frédéric et puis, si on accentue avec les rues qu'ils sont supposé de faire en arrière pour sortir le camping La Sentinelle et puis les camions et puis tout ça, je pense que, s'ils ne mettent pas de lumière là, et bien ça va rien que remplir les interventions.

7830

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, écoutez, moi ce que je vous, je vous suggère de venir nous déposer un mémoire et, à ce moment-là, on pourra discuter avec vous plus abondamment sur ces questions-là qui sont préoccupantes pour vous.

7835

**M. CLAUDE GAGNON:**

Ça marche.

7840

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup.

**M. CLAUDE GAGNON:**

7845

Merci.

**M. LOUIS DERIGER, Président:**

7850

Donc, nous levons la soirée. Donc, nous nous revoyons demain à compter de 13 h 30, ici même, à la salle de Notre-Dame-de-Lourdes. Merci.

Levée de la séance

---

7855

Je, soussigné, **André Boudreau**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessous sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des débats pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

7860

Le tout conformément à la Loi,

Et j'ai signé,

7865

---

**ANDRÉ BOUDREAU, s.o.**

7870

---

a.b.